

ENM

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

Bordeaux-Paris



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025**

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conseil d'administration du 16 juin 2025. Membres et invités du conseil d'administration de l'ENM.

L'École nationale de la magistrature occupe une place singulière au cœur de l'institution judiciaire. À la fois grande école de la République et acteur structurant des politiques publiques de la justice, elle accompagne, année après année, les transformations profondes de notre système judiciaire.

L'année 2025 marque à cet égard une étape décisive. Elle s'inscrit dans un mouvement d'ampleur, porté par la mise en œuvre des réformes issues de la loi organique du 20 novembre 2023 qui redessinent en profondeur les modalités de recrutement, de formation et d'accompagnement des magistrats.

Dans ce contexte exigeant, l'École a su relever des défis d'une intensité inédite : accueillir des effectifs sans précédent, diversifier les voies d'accès à la magistrature, intégrer de nouveaux

publics, développer la formation des juges non professionnels et des collaborateurs de justice, tout en préservant l'exigence et la qualité qui fondent sa légitimité. L'organisation du premier concours professionnel, la mise en œuvre du concours spécial « Talents », l'accueil de magistrats en service extraordinaire ou encore le développement de parcours adaptés à des profils diversifiés témoignent de cette capacité d'adaptation et d'innovation.

L'année 2025 se caractérise également par une montée en puissance historique de la formation initiale. La promotion « État de droit », par son ampleur inédite, incarne à elle seule l'ambition collective de renforcer durablement les moyens humains de la justice.

Ce changement d'échelle, qui s'accompagne d'une mobilisation exceptionnelle des équipes de l'École comme des juridictions, n'a pas seulement été un défi logistique. Il a été l'occasion de moderniser les outils pédagogiques et numériques et d'approfondir l'approche par compétences.

Au-delà de ces évolutions structurelles, l'année 2025 a été traversée par un fil directeur clair : l'affirmation renouvelée de l'État de droit comme principe fondateur de l'action de l'École.

L'introduction d'un article préliminaire dans le règlement intérieur de l'École affirmant que celle-ci « promeut dans toutes ses missions l'État de droit », ainsi que les nombreuses conférences et initiatives pédagogiques consacrées à cette thématique traduisent la volonté de former des magistrats pleinement conscients de leur rôle dans la protection des libertés, le respect des principes fondamentaux et la confiance des citoyens dans la justice.

Dans le même temps, l'École a poursuivi sa transformation en s'ouvrant davantage encore sur son environnement. Le développement des partenariats institutionnels, l'intensification des coopérations internationales, ou encore l'intégration des enjeux liés à l'intelligence artificielle témoignent de cette dynamique d'ouverture.

Plus largement, l'année 2025 a été l'occasion de mener une réflexion relative aux axes stratégiques et opérationnelles prioritaires de l'École, afin de mieux structurer son action et de l'inscrire durablement dans une démarche d'excellence, d'innovation et de responsabilité.

L'adoption du Contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 constitue à cet égard une étape majeure. Véritable feuille de route stratégique, il offre à l'École un cadre clair pour poursuivre sa transformation, renforcer la qualité de ses formations et répondre, avec méthode et exigence, aux attentes de l'institution judiciaire et de la société.

Actrice essentielle de la modernisation de la justice, reconnue en France comme à l'international, l'École nationale de la magistrature peut s'appuyer sur une gouvernance ouverte et pluraliste. La diversité des membres de son conseil d'administration, la richesse de leurs parcours et de leurs expériences contribuent pleinement à la définition de ses orientations et à la qualité de ses travaux. Qu'il nous soit permis, à ce titre, de remercier à nouveau l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur engagement constant, ainsi que la direction de l'École et tous ses personnels, dont le professionnalisme, la mobilisation et le sens du service public rendent possibles ces évolutions d'ampleur.

Si l'année 2025 a confirmé la capacité de l'École à relever des défis d'ampleur, elle ouvre également des perspectives nouvelles à la mesure des enjeux auxquels notre justice est confrontée. La mission de préfiguration mise en place par le garde des Sceaux offrira un cadre propice à des échanges riches et structurés sur les perspectives d'avenir de l'École.

C'est avec confiance et exigence que nous abordons les années à venir, convaincus du rôle déterminant de l'École nationale de la magistrature dans la formation de magistrats compétents, engagés et profondément attachés aux valeurs de l'État de droit.



Christophe SOULARD

Président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature



Rémy HEITZ

Vice-président du conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature

L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE



École nationale de la magistrature, grande École de la République, qui rayonne en France comme à l'international, que j'ai l'honneur de diriger depuis octobre 2020, agit avec exigence, rigueur et en responsabilité pour la formation judiciaire de ses publics, contribuant ainsi au renforcement de notre État de droit.

Unique École de formation en France des juges et procureurs ainsi que de nos onze publics collaborateurs de justice ou professionnels exerçant des fonctions juridictionnelles, nous avons souhaité en 2025 la modification de notre règlement intérieur permettant l'introduction d'un article préliminaire par lequel l'École s'engage à promouvoir « dans toutes ses missions, l'État de droit ainsi que les valeurs et principes fondamentaux guidant l'exercice du magistrat ».

Des mots qui se déclinent en actions, à l'occasion du déploiement de nos formations initiales comme continues, à Bordeaux, à Paris, sur le territoire national et à l'international, en développant des coopérations avec de nombreuses institutions judiciaires.

Fierté de voir également la promotion 2025 des auditrices et auditeurs de justice – la plus importante de l'histoire de l'ENM – avoir fait le choix fort de porter le nom « État de droit ».

2025 s'est faite de consolidation, de transformation, de structuration de nos actions mais également de poursuite de nos réflexions, au service d'une Justice que nous souhaitons plus inclusive, accessible, performante, forte de l'éthique et de la déontologie des professionnels qui la servent, à même de répondre aux attentes des citoyens et de la société.

Structurer encore plus nos actions, telle est l'ambition de notre nouveau Contrat d'objectifs et de performance 2025-2027, véritable feuille



Lire le COP 2025-2027 de l'ENM

de route stratégique pour notre établissement. Cet outil de pilotage est porteur d'un cap et fixe des objectifs précis, assortis d'indicateurs de performance, au service du rehaussement qualitatif de nos processus de formation.

En 2025, l'École a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurantes issues de la loi organique du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire pour permettre de répondre à l'objectif premier de recruter et de former des élèves magistrats toujours plus nombreux pour atteindre en 2027 une augmentation inédite du corps des magistrats de plus 1 500. Un défi collectivement relevé par nos équipes avec l'impérieuse nécessité de maintenir la grande qualité de nos formations, impliquant adaptations, rénovations et innovations pédagogiques.

Parmi les traductions concrètes de ces réformes, l'École a organisé la première session du nouveau concours professionnel, a formé pour la première fois des magistrats en service extraordinaire et des détachés judiciaires, et a recruté des auditeurs de justice au titre du concours spécial Talents dont la vocation est de contribuer à valoriser les étudiants bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. En développant toujours ses parcours en faveur de l'égalité des chances, avec l'ouverture programmée en 2026 d'une première classe Prépas Talents ultra-marine en Guadeloupe, en élaborant de nouveaux parcours de formation adaptés à des apprenants bénéficiant déjà d'expériences professionnelles antérieures, l'École a su démontrer sa capacité à accompagner les transformations nécessaires pour une Justice ouverte et plus inclusive.

L'ambition de l'ENM s'est également révélée par l'adaptation de nos formations pour répondre aux enjeux de la Justice et aux attentes des juridictions : renforcement de nos partenariats avec d'autres acteurs institutionnels, ouverture de nos formations pour favoriser le déploiement de l'inter-professionnalité et de la collaboration avec d'autres acteurs de la chaîne judiciaire, intégration de l'intelligence artificielle, ou encore contribution de notre nouveau département Recherche pour renforcer les liens entre la magistrature et le monde académique.

2025 marque également le lancement d'une nouvelle réflexion portant sur notre École annoncée par Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice qui s'est déplacé à l'ENM pour échanger à ce sujet avec la promotion des auditeurs et les agents. La mission de préfiguration confiée à un conseiller d'État et à l'Inspection générale de la Justice formulera des propositions visant à « moderniser le recrutement, le fonctionnement, les cursus et les débouchés de l'École, ainsi que l'activité de la formation continue ». Nos équipes seront pleinement mobilisées pour accompagner les travaux à venir, dans un esprit d'ouverture et d'adaptation aux enjeux actuels de l'institution judiciaire.

Ce rapport d'activité 2025 rend compte d'une nouvelle année de mobilisation collective et de travail exigeant, qui sont la condition essentielle pour remplir notre mission : toujours mieux recruter et former celles et ceux qui incarnent le service public de la justice.

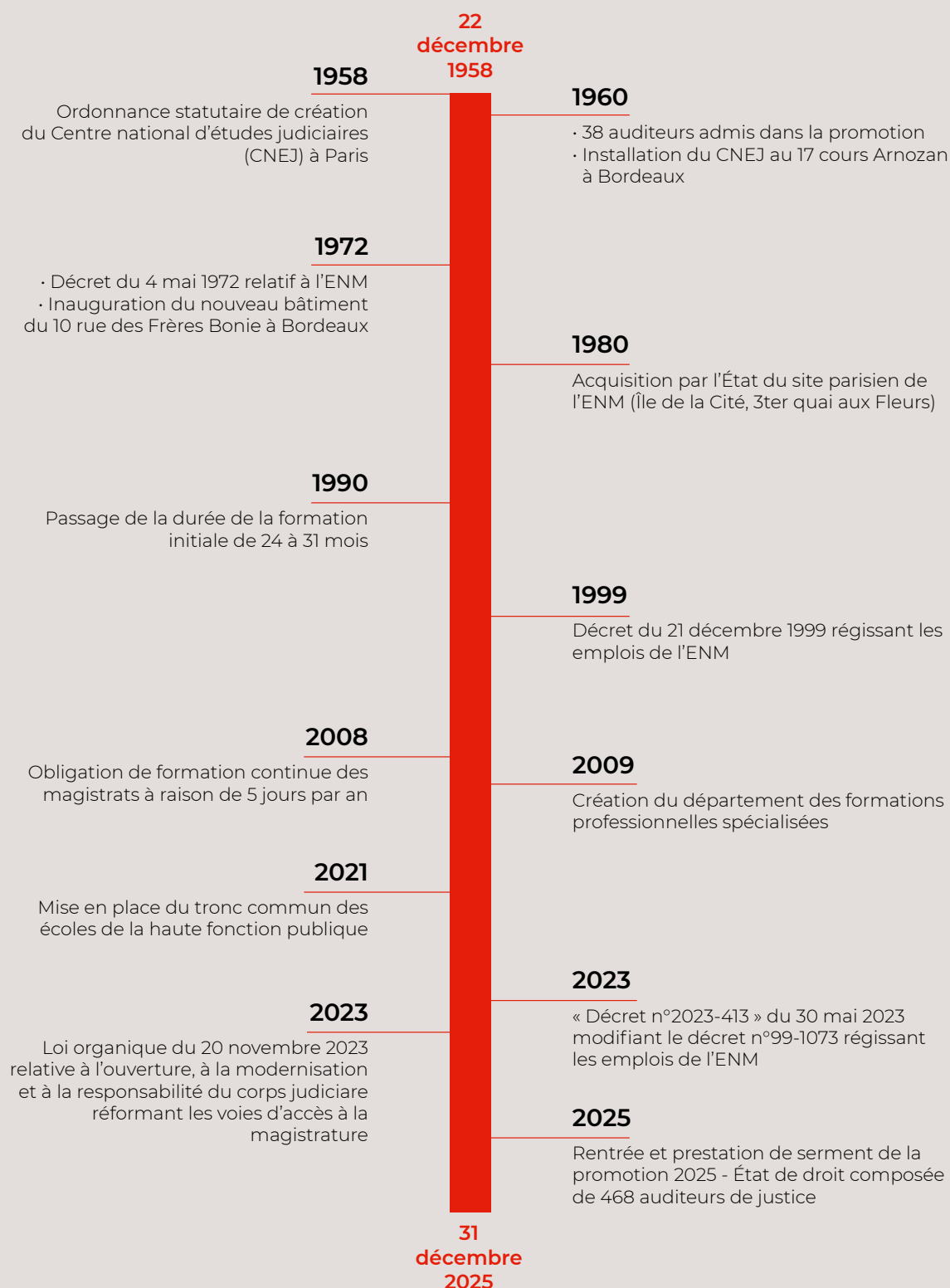
Soyez assurés de notre détermination, au service d'une amélioration constante de la formation judiciaire de nos publics, source de confiance plus forte des citoyens en leur Justice.

Nathalie RORET

Directrice de l'École nationale de la magistrature

MISSIONS ET ORGANISATION

HISTORIQUE



ACTIVITÉS

L'École nationale de la magistrature assure 7 missions principales :

- ▶ L'organisation des concours d'accès ;
- ▶ La formation initiale des auditeurs de justice ;
- ▶ La formation continue des magistrats en fonction ;
- ▶ La formation de magistrats étrangers liés à la France par des accords de coopération ;
- ▶ La formation de juges ne relevant pas du statut de magistrat professionnel et de certains collaborateurs de justice ;
- ▶ La coopération internationale qui contribue au rayonnement de l'ENM à l'étranger ;
- ▶ La recherche.



Nathalie RORET
Directrice



Samuel LAINÉ
Directeur adjoint en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche



Haffide BOULAKRAS
Directeur adjoint en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées



Asmaa LAARRAJI-RAYMOND
Secrétaire générale



Guillaume PUYGRENIER
Chef de cabinet



Vincent BLÉRIOT
Sous-directeur des études



Émilie BODDINGTON
Sous-directrice du recrutement et de la validation des compétences



Julien HEUTY
Sous-directeur des stages



Gaëlle COLIN
Sous-directrice de la formation continue



Emmanuelle LAUDIC-BARON
Cheffe du département international



Tarik LAKSSIMI
Chef du département de la recherche



Raphaëlle SILVY-LELIGOIS
Cheffe du département des formations professionnelles spécialisées



Valérie JANCOURT
Secrétaire générale adjointe



Henri-Pierre GODEY
Chef du service communication



Nicolas RINALDI
Chef de cabinet adjoint

Les membres du CODIR de l'ENM.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2027

L'École nationale de la magistrature s'est dotée en 2025 d'un Contrat d'objectifs et de performance (COP). Cet outil de pilotage stratégique, élaboré conjointement avec la Direction des services judiciaires du ministère de la Justice, vise à mieux définir les priorités, les objectifs et les indicateurs de performance de l'École sur une période de trois ans.

Tout au long de ce rapport d'activité, les actions menées en 2025 par les services de l'ENM sont rattachées aux objectifs du COP qu'elles poursuivent.

Les objectifs définis dans le COP s'inscrivent dans des axes stratégiques et opérationnels articulés de la manière suivante :



Retrouvez le COP sur le site Internet de l'ENM

Partie 1 : Pédagogie et formation

AXE STRATÉGIQUE 1 : Poursuivre la diversification et la professionnalisation dans les recrutements

- **Axe opérationnel 1 (COP : 1.1)** : Développer les dispositifs de classes « Prépas Talents » dans la préparation aux concours, organiser le premier concours spécial et en dresser le bilan
- **Axe opérationnel 2 (COP : 1.2)** : Professionnaliser les membres des jurys

AXE STRATÉGIQUE 2 : Adapter la formation aux grands enjeux de l'institution judiciaire

- **Axe Opérationnel 1 (COP : 2.1)** : Concevoir, mettre en œuvre et assurer la formation initiale des futurs magistrats en lien avec la réforme des voies d'accès
- **Axe Opérationnel 2 (COP : 2.2)** : Consolider l'approche par compétences dans les formations de l'ENM
- **Axe Opérationnel 3 (COP : 2.3)** : Renforcer l'accompagnement par la formation des futurs magistrats et des magistrats en lien avec leurs parcours et souhaits de carrière
- **Axe Opérationnel 4 (COP : 2.4)** : Poursuivre et consolider une formation professionnalisante et innovante pour les juges non professionnels et collaborateurs de justice
- **Axe Opérationnel 5 (COP : 2.5)** : Développer par la formation des magistrats et futurs magistrats la conscience de leur action au service de l'Etat de droit et la dimension européenne et internationale de leur identité professionnelle
- **Axe Opérationnel 6 (COP : 2.6)** : Former les magistrats étrangers et développer le renforcement d'instituts de formation judiciaire

AXE STRATÉGIQUE 3 : Renover la contribution de l'ENM à la recherche et développer les échanges avec le monde académique

- **Axe Opérationnel 1 (COP : 3.1)** : Développer une stratégie de recherche portant sur les pratiques judiciaires et les sujets émergents
- **Axe Opérationnel 2 (COP : 3.2)** : Favoriser la participation des magistrats aux travaux académiques

Partie 2 : Développement de l'école à l'échelle nationale et internationale

AXE STRATÉGIQUE 4 : Faire connaître l'ENM en France et à l'international

- **Axe Opérationnel 1 (COP : 4.1)** : Renforcer les formations interprofessionnelles au sein des réseaux judiciaires et les échanges avec la profession d'avocat
- **Axe Opérationnel 2 (COP : 4.2)** : Accroître la connaissance de la magistrature auprès du grand public
- **Axe Opérationnel 3 (COP : 4.3)** : Développer les échanges au niveau international

Partie 3 : Pilotage, gestion et fonctions support

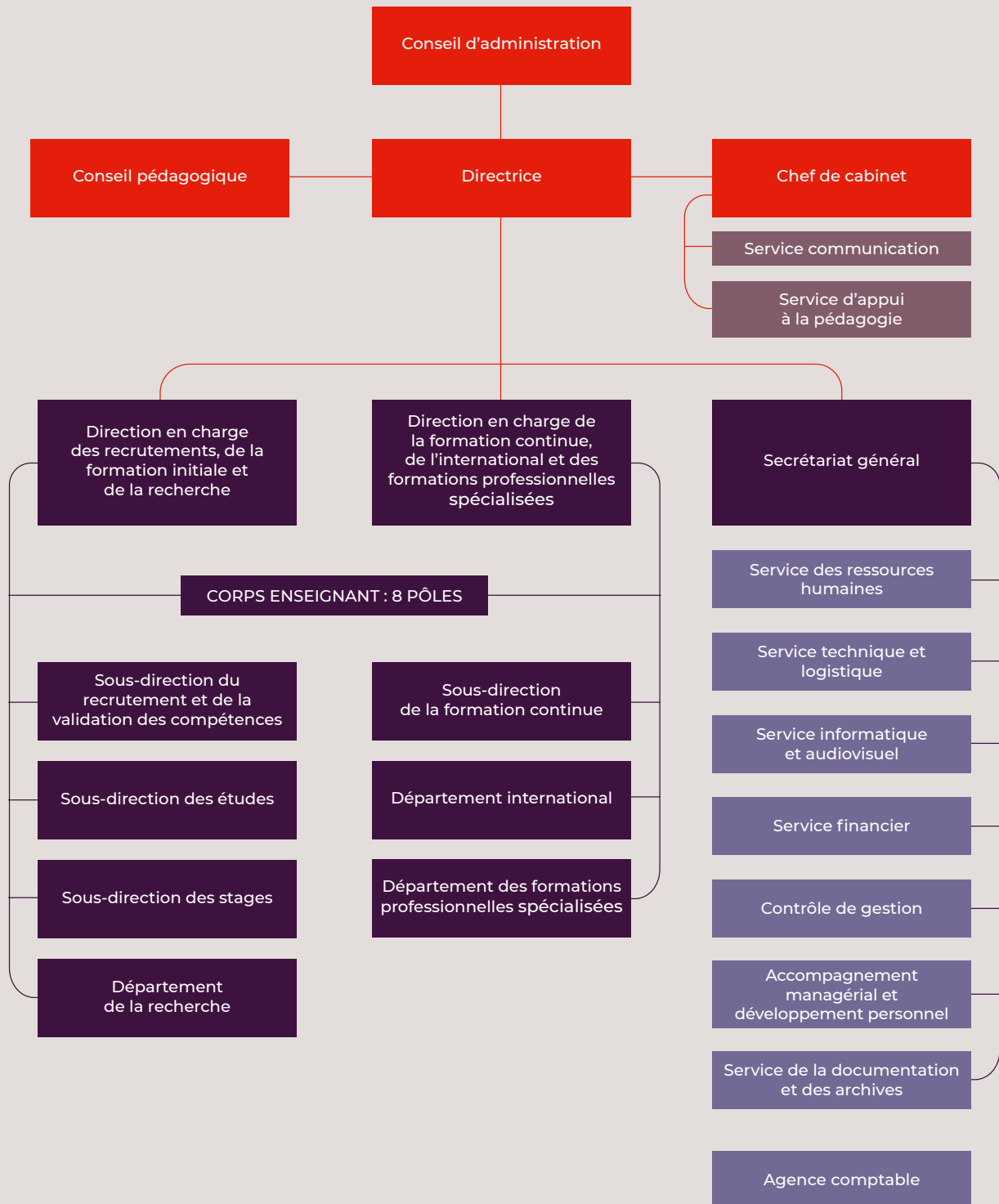
AXE STRATÉGIQUE 5 : Améliorer la capacité d'innovation au service de l'ensemble des missions de l'École

- **Axe Opérationnel 1 (COP : 5.1)** : Déployer des dispositifs innovants afin d'améliorer la qualité de la formation
- **Axe Opérationnel 2 (COP : 5.2)** : Adapter le schéma directeur numérique à une démarche performancielle

AXE STRATÉGIQUE 6 : Améliorer la durabilité du modèle de l'École

- **Axe Opérationnel 1 (COP : 6.1)** : Élaborer et mettre en œuvre une charte d'engagement portant sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)
- **Axe Opérationnel 2 (COP : 6.2)** : Être un relais majeur pour la mise en œuvre au sein de l'établissement des accords signés par le garde des Sceaux en matière d'égalité, et de qualité de vie et des conditions de travail
- **Axe Opérationnel 3 (COP : 6.3)** : Favoriser la performance individuelle et collective des personnels de l'École
- **Axe Opérationnel 4 (COP : 6.4)** : Maîtriser les comptes de l'établissement
- **Axe Opérationnel 5 (COP : 6.5)** : Mise en place d'un dispositif de pilotage renforcé des ressources humaines et de la masse salariale
- **Axe Opérationnel 6 (COP : 6.6)** : Assurer la maîtrise des risques liés au fonctionnement de l'établissement
- **Axe Opérationnel 7 (COP : 6.7)** : Adapter les locaux de l'ENM à ses besoins aux ambitions nationales en matière de politique immobilière de l'Etat
- **Axe Opérationnel 8 (COP : 6.8)** : Améliorer la communication interne au sein de l'établissement
- **Axe Opérationnel 9 (COP : 6.9)** : Renforcer la politique de sûreté au sein de l'établissement
- **Axe opérationnel 10 (COP : 6.10)** : Renforcer la politique de sécurité contre les risques d'incendie et de panique au sein de l'établissement

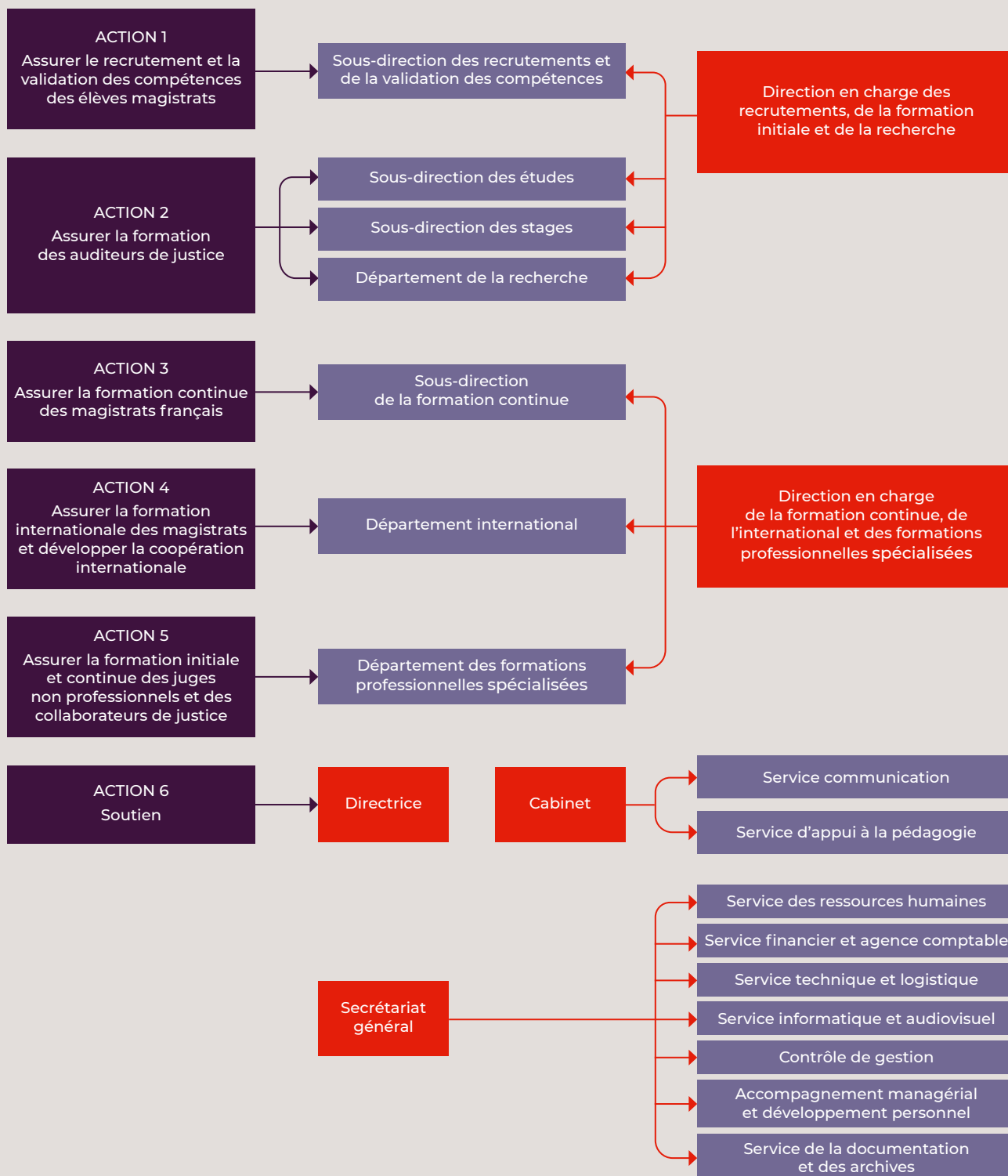
ORGANISATION GÉNÉRALE



La direction en charge des recrutements, de la formation initiale et de la recherche est basée à Bordeaux, tandis que la direction en charge de la formation continue, de l'international et des formations professionnelles spécialisées est localisée à Paris. Le cabinet et le secrétariat général, majoritairement présents à Bordeaux, disposent également de représentants à Paris.

ORGANISATION AU SENS DE LA LOLF

Le rapport d'activité 2025 de l'École nationale de la magistrature est présenté selon les 6 actions définies dans l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Les 5 premières actions retracent les grandes missions assignées à l'École. La sixième action regroupe les éléments transversaux, notamment la direction et le cabinet, ainsi que les services du secrétariat général.



RÉPARTITION DES MOYENS

	PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INTERVENTION		INVESTISSEMENT		TOTAL 2025	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N° 1 : Assurer le recrutement élèves magistrats	3 068 020	3 068 020	746 000	750 000	15 000	15 000			3 829 020	3 833 020
N° 2 : Assurer la formation initiale des élèves magistrats	9 597 148	9 597 148	6 506 000	6 452 000					16 103 148	16 049 148
N° 3 : Assurer la formation continue des magistrats Français	5 218 909	5 218 909	802 075	802 075					6 020 984	6 020 984
N° 4 : Assurer la formation internationale des magistrats et développer la coopération internationale	1 773 831	1 773 831	1 041 319	1 041 319	112 500	112 500			2 927 650	2 927 650
N° 5 : Assurer la formation initiale et continue des juges non professionnels	2 291 171	2 291 171	345 000	345 000					2 636 171	2 636 171
N° 6 : Action soutien	10 046 078	10 046 078	4 618 000	5 349 000	85 000	85 000	1 340 100	871 100	16 089 178	16 351 178
TOTAL	31 995 157	31 995 157	14 058 394	14 739 394	212 500	212 500	1 340 100	871 100	47 606 151	47 818 151

Les dépenses des actions 1 à 5 sont directement imputées aux services concernés, aussi bien pour le fonctionnement que pour l'enveloppe de masse salariale. L'action 6 regroupe les budgets des services transversaux, notamment tous les budgets d'investissements, à destination de l'ensemble des services.

(AE : autorisations d'engagement ; CP : crédits de paiement)



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

Les auditeurs de justice de la promotion 2025 ont prêté serment le 21 février 2025, en présence de Gérard Darmanin, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation, de Rémy Heitz, Procureur général près ladite Cour, de Pascal Prache, Directeur des services judiciaires, d'Isabelle Gorce, Première présidente de la cour d'appel de Bordeaux, d'Éric Corbaux, Procureur général près ladite Cour, de Nathalie Roret, Directrice de l'ENM, et de nombreuses autres personnalités.

2025 a été pour l'École nationale de la magistrature une année de transformation profonde, marquée par la mise en œuvre de réformes majeures, l'accueil d'un nombre inédit d'apprenants, l'essor d'une dynamique pédagogique renouvelée et un engagement renforcé au service de l'État de droit. Cette thématique, suivie comme un fil rouge à travers de grandes conférences réunissant des hautes personnalités et concrétisée par l'introduction d'un nouvel article préliminaire dans le règlement intérieur, a structuré l'action de l'ENM tout au long de l'année. Dans un contexte de hausse exceptionnelle des effectifs et de mutations rapides des attentes envers l'institution judiciaire, l'École a su mobiliser ses équipes et ses partenaires pour adapter ses formations, moderniser ses outils, structurer la recherche, valoriser son rôle auprès du grand public et investir de nouveaux champs thématiques, scientifiques ou sociétaux.

À travers un ensemble cohérent d'actions – allant de la refonte des concours à l'intégration de l'intelligence artificielle dans les formations, de la création d'un département Recherche à l'expansion des plateformes pédagogiques, ou encore de l'ouverture à la cité au développement de nouvelles actions de coopération internationale – l'ENM continue d'affirmer son rôle de grande École de la République au service d'une justice moderne, ouverte et accessible.

LA MISE EN ŒUVRE DE RÉFORMES STRUCTURANTES

Des concours et des épreuves repensés

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi organique du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire. La réforme a notamment conduit à une transformation profonde des concours de recrutement d'auditeurs de justice. Pour la première fois, la promotion 2026 sera entièrement issue des concours, en raison de l'abrogation des voies d'intégration directe.

Une nouvelle voie d'accès a été créée à titre expérimental : le concours spécial « Talents » réserve des places au sein de la promotion 2026 aux seuls élèves, étudiants bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, issus des classes Prépas Talents, dont les 7 classes Prépas Talents ENM présentes à Paris, Bordeaux, Douai, Lyon, Orléans, Besançon et Limoges. L'École et le ministère de la Justice se sont mobilisés en 2025 pour l'ouverture, prévue en 2026, d'une huitième classe Prépas Talents en Guadeloupe afin que les étudiants ultra-marins puissent bénéficier pleinement de ce dispositif d'égalité des chances.



Les élèves de la classe Prépas Talents de Paris ont rencontré le 13 novembre 2025 le garde des Sceaux, Gérald Darmanin, en présence de Nathalie Roret, Directrice de l'ENM, et de Frédéric Debove, maître de conférences en droit privé à l'Université Paris-Assas et coordonnateur de la classe Prépas Talents de Paris.

Résultat concret de la mise en œuvre de la réforme lors des sessions de recrutement 2025 : la promotion 2026 accueillera 327 auditeurs de justice issus du premier concours et du premier concours spécial Talents, un record depuis la création de l'École.

Les épreuves ont été par ailleurs réaménagées : suppression de la mise en situation collective au Grand oral, introduction de questions sous forme de mises en situation individuelles, refonte du troisième concours dont les inscriptions ont bondi de 162% (637 candidats contre 243 en 2024), comme le nombre d'admis (26), le plus haut enregistré lui aussi.

Le nouveau concours professionnel

La réforme a également donné lieu cette année à la première session du concours professionnel d'accès à la magistrature, qui remplace le concours complémentaire. L'ouverture du concours, la dématérialisation complète des dépôts de dossier, l'organisation de la note de synthèse dans l'ensemble des centres d'épreuves et la tenue des épreuves d'admissibilité et d'admission ont mobilisé intensément l'École. Avec 1508 candidats inscrits et 102 admis – dont 94 au second grade et 8 au premier grade –, cette nouvelle voie d'accès confirme son attractivité, notamment auprès des avocats et des attachés ou juristes assistants.

Tout au long de 2025, un groupe de travail a élaboré le programme pédagogique destiné aux stagiaires du concours professionnel, formés pendant une période de 12 mois dont dix semaines de scolarité à Bordeaux : approche par compétences, importance de l'interfonctionnel, place centrale des ateliers et des simulations, semaine de consolidation en option (majeure civile ou pénale), travaux rédactionnels (réquisitoire définitif, jugements) et organisation en trois blocs successifs (socle, fonctionnel, spécifique). Ce travail constitue l'un des volets essentiels de l'adaptation de l'École à ses nouveaux publics.

Des parcours de formation inédits

L'ENM s'est vue confier la formation de nouveaux publics par la loi organique du 20 novembre 2023 : elle a ainsi accueilli, pour la première fois, 7 magistrats en service extraordinaire et 11 détachés judiciaires. Ils y ont suivi une formation d'un mois pour les fonctions du siège ou du parquet, adaptée au poste auquel ils ont été nommés avant d'arriver à l'École. Leur formation comprend également 5 mois de stage en juridiction.

UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA JUSTICE

Une montée en charge historique dans la formation initiale

La loi de programmation pluriannuelle, qui prévoit d'atteindre en 2027 une augmentation du corps de 1 500 magistrats supplémentaires, s'est notamment traduite par une promotion 2025 « État de droit », aussi dite des 500, inédite par le nombre d'élèves avec 468 auditrices et auditeurs de justice, 26 élèves-avocats effectuant leur projet pédagogique individuel et 5 auditeurs étrangers intégrés à la formation initiale.

Ces importants effectifs ont nécessairement conduit à une montée en puissance des stages : 5 259 stages ont été organisés auprès de plus de 2 000 partenaires, et près de 1 000 élèves magistrats ont effectué leur stage probatoire en juridiction. Une rationalisation du parcours de stages a été engagée, tant pour assurer la cohérence pédagogique que pour répartir les mobilités sur le territoire.



Immersion pendant cinq semaines d'une auditrice de justice de la promotion 2023 au sein de la section de recherches de Poitiers de la Gendarmerie nationale.

Afin d'accompagner les juridictions, le nombre de directeurs de centres de stages a été augmenté et des magistrats enseignants associés ont été recrutés pour les stages non probatoires. Autre initiative, expérimentée en 2024, un secrétariat « formation initiale » pour les coordonnateurs régionaux de formation a été pérennisé en 2025. Trois gestionnaires pédagogiques assurent ainsi plusieurs missions administratives au bénéfice de dix coordonnateurs régionaux de formation. Le dispositif permet aussi de créer du lien entre les coordonnateurs régionaux de formation et les gestionnaires pédagogiques ainsi que d'étendre les missions de ces derniers au bénéfice de la formation des apprenants.

Les activités extérieures de la promotion 2025 ont également été élargies, permettant à tous les auditeurs inscrits d'obtenir leur premier ou leur second choix : autopsies commentées, extractions judiciaires ou encore visites de laboratoires d'hématologie médico-légale.

L'organisation de la préparation aux premières fonctions de la promotion 2023 – plus de 380 auditeurs, une préparation répartie sur deux sites, des formats variés mêlant plénières et travaux en petits groupes – a elle aussi mobilisé les équipes autour de défis exceptionnels : planification et coordination intersites, articulation de séquences interfonctionnelles, gestion technique renforcée.

Des partenariats essentiels à la formation

Le partenariat avec la Gendarmerie nationale a permis d'offrir pour la première fois un éventail exceptionnel de stages extérieurs à 67 auditeurs de la promotion 2023 : Institut de recherche criminelle, Service central de renseignement criminel, Unité nationale Cyber, Office central contre les crimes contre l'humanité, groupements départementaux, 31 sections de recherches ou encore des centres spécialisés (alpinisme, environnement et santé). Ce partenariat permet une immersion concrète dans les actions de cet acteur essentiel de l'activité judiciaire.

L'École a aussi renforcé son partenariat avec l'AGRASC pour sensibiliser les actuels et futurs magistrats à la maîtrise des frais de justice, à la gestion des scellés et aux enjeux des saisies et confiscations. De nouvelles immersions en antennes déconcentrées ont été mises en place et un atelier « niveau 1 », fondé sur un cas pratique, a été proposé aux auditeurs de justice. Un atelier « niveau 2 » sera déployé en 2026.



À l'occasion d'une vente aux enchères inédite organisée à l'ENM le 21 mai 2025, Nathalie Roret, Directrice de l'ENM, et Vanessa Perrée, Directrice générale de l'AGRASC, ont renouvelé le partenariat de formation des acteurs du monde judiciaire liant les deux structures.

Afin d'offrir aux élèves avocats et magistrats un cadre partagé de valeurs et de pratiques professionnelles, un nouveau module de formation commune portant sur les questions d'éthique et de la déontologie, a été adopté dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance 2025-2027 lors du conseil d'administration extraordinaire du 22 septembre 2025.

Le partenariat renouvelé avec les écoles de journalisme agréées a permis pour sa part d'organiser, à Tours, une formation au média-training immersive pour six magistrats du parquet de Poitiers : rédaction de communiqués, conférences de presse, interviews radio et TV avec des étudiants en journalisme en fin de cursus.

Accompagner les nouveaux publics judiciaires

En novembre, l'École a accueilli la première journée de regroupement des assistants spécialisés et des assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme, deux publics stratégiques pour les juridictions (économique et financier, terrorisme, environnement, crimes contre l'humanité, cybercriminalité...). Ils bénéficient désormais d'un espace numérique dédié sur Moodle 4.0, d'un accès renforcé à la formation continue et, dès le début de l'année 2026, d'un forum d'échanges.

RECHERCHE ET INNOVATION AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Structuration de la recherche et nouveaux projets scientifiques

La réorganisation en octobre du département de la recherche et de la documentation en deux départements distincts marque la volonté de structuration d'une mission essentielle de l'École. Le département de la recherche s'attache à renforcer les liens entre la magistrature et le monde académique en produisant et valorisant des travaux utiles à la formation et à la pratique des magistrats. Le recrutement d'une équipe de chercheurs en droit (trois docteurs et deux doctorants sous la direction d'un professeur des universités) permet de développer de nouveaux projets en lien étroit avec les formations de l'École et ses partenaires. Ces projets comprennent notamment l'organisation de cycles de conférences et de colloques ainsi que d'une revue trimestrielle, *La Revue de la Recherche*.

Le premier colloque du département, « L'État de droit en question : menaces actuelles et perspectives de consolidation », coorganisé avec l'Université Paris-Est Créteil, a réuni le 29 septembre universitaires, magistrats, avocats et responsables institutionnels pour débattre des défis contemporains de l'État de droit et du rôle du juge dans sa consolidation.



Gérald Darmanin, garde des Sceaux, accompagné de Clara Chappaz, alors ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, s'est vu remettre le 23 juin 2025 le rapport du groupe de travail sur l'IA au service de la justice par Haffide Boulakras, directeur adjoint de l'ENM.



Julien Nizri, Directeur général de l'AFNOR, a remis officiellement le 10 avril 2025 la certification Qualiopi à Nathalie Roret, Directrice de l'ENM, et à Haffide Boulakras, Directeur-adjoint.

Intégration de l'intelligence artificielle

En 2025, l'ENM a renforcé son accompagnement aux changements induits par le développement de l'IA dans tous les domaines du droit ainsi que dans les usages quotidiens des magistrats. Haffide Boulakras, directeur adjoint de l'ENM, a piloté le rapport « L'IA au service de la justice » remis au garde des Sceaux en juin 2025, plaçant l'École en pointe sur l'intégration éthique et pédagogique de l'intelligence artificielle. A ainsi vu le jour en septembre une nouvelle session de formation continue intitulée « Pratique de l'intelligence artificielle au service de la justice ». Animée par deux universitaires et chercheurs en IA, elle s'est penchée sur les principes de fonctionnement de l'IA juridique avant d'inviter les magistrats à tester, à partir de cas d'usage concrets, les outils présents sur le marché.

En partenariat avec l'École nationale des greffes, l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et l'École nationale d'administration pénitentiaire, l'ENM a aussi lancé en octobre un cycle de 5 webinaires intitulé « Cafés IA – Justice ». Conçus sous la forme de pauses café interactives, ils réunissent experts, praticiens, agents du ministère de la Justice et d'autres administrations. Ils ambitionnent de favoriser la compréhension des fondamentaux de l'IA, d'explorer ses usages concrets au ministère de la Justice ou encore de tester les différents modèles d'IA et d'en mesurer les atouts et limites. Une vingtaine de licences ont été à ce titre accordées à des personnels de l'École pour éprouver un outil d'assistance développé à titre expérimental par la Direction interministérielle du numérique.

Modernisation numérique et interopérabilité pédagogique

L'année a été marquée par une refonte d'envergure des plateformes d'apprentissage : migration vers Moodle 4.0, uniformisation des arborescences, intégration d'outils d'auto-évaluation et de suivi des compétences. De nouvelles plateformes ont été créées pour les formations professionnelles spécialisées, aussi bien pour les apprenants – les juges consulaires, les assistants spécialisés et les assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme – que pour les formateurs de cinq publics.

La plateforme EUNOMIE, livrée en 2025, permet par ailleurs d'animer le réseau international rassemblant des magistrats étrangers formés par l'École.

Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie de souveraineté de l'écosystème pédagogique numérique et répondent à des objectifs stratégiques, d'interopérabilité avec les plateformes des autres écoles du ministère et de collecte de traces d'apprentissage demandées par le ministère de la Justice.

De nouveaux outils pédagogiques pour une approche par compétences

Le lancement en 2025 du groupe de travail « Portfolio » marque l'ancrage de l'approche par compétences. Cette démarche transversale, associant pédagogie et outil numérique, accompagnera notamment les stagiaires du concours professionnel dans la construction de leur identité professionnelle. La première cohorte, formée en 2026, intégrera en 2027 la formation continue avec ce dispositif déjà éprouvé, assurant une continuité pédagogique inédite et illustrant la formation continuée, tout au long de la carrière.

Le projet « Trames civiles », conçu avec des magistrats et formateurs spécialisés, vise à accompagner la prise de fonction en matière civile en fournissant aux jeunes magistrats des outils bureautiques, méthodologiques et rédactionnels complets pour traiter efficacement les contentieux de masse. Les vidéos pédagogiques, structurées par étapes, permettent un apprentissage progressif fondé sur des exercices pratiques.

Une réforme importante des catalogues de formation – dont celui destiné aux magistrats en exercice – a également été réalisée en 2025. Dans la continuité de l'obtention de la certification Qualiopi, l'École a pour la première fois basculé la quasi intégralité de ses catalogues de formation continue en versions numériques interactives.

UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE

Un renforcement du développement professionnel

L'installation d'un pôle Management et développement professionnel le 1^{er} septembre constitue une étape majeure dans la politique RH de l'École, témoignant d'un objectif-clé : favoriser le bien-être au travail et le développement professionnel.

Le pôle assure la coordination de la mission de coaching proposée aussi bien aux personnels de l'École qu'à ses apprenants. Le coach professionnel accompagne une personne ou une équipe pendant une période définie et l'aide à renforcer son potentiel, sa motivation et ses ressources. Le pôle propose également des missions d'appui et d'accompagnement managérial au bénéfice des personnels ou des collectifs de travail.

Alors que la mission a été installée en septembre, de nombreuses et fructueuses actions ont pu être mises en place : codéveloppement des sous-directrices et sous-directeurs, des chefs de service et de leurs adjoints, sessions de codéveloppement par groupes volontaires d'auditeurs de justice, coachings individuels. Cette mission s'inscrit pleinement dans des objectifs cumulés de prévention des risques psychosociaux, d'amélioration de la qualité de vie au travail, et de développement de la performance individuelle et collective de travail.

L'objectif essentiel de la qualité de vie au travail

L'ENM s'est engagée dans une politique active et volontariste de promotion de la santé au bénéfice de ses personnels. Depuis le 26 mai, chaque agent, sans distinction d'âge ou de sexe, peut solliciter une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle au titre du congé prévention afin de faciliter ses rendez-vous médicaux, sans préjudice sur ses droits à congés annuels ou son contingent de RTT. Depuis la mise en œuvre de ce dispositif, une trentaine de personnels a sollicité et bénéficié d'un congé de prévention. Cette initiative, relayée médiatiquement, crée un précédent favorable dans la sphère publique. Plusieurs chefs de cour ont pris l'attache de l'ENM en vue de déployer ce dispositif sur leur ressort.

L'École nationale de la magistrature s'inscrit par ailleurs dans la démarche qualité du ministère de la Justice qui a vu son implication être reconnue par l'association française des normes (AFNOR) en recevant un double label Égalité femmes-hommes



250 élèves magistrats et personnels de l'École ont participé le 5 octobre 2025 à la course des 10 000 maîtres organisée par le barreau de Bordeaux et la Ville, en soutien à Octobre rose.

et Diversité. Le référent Égalité professionnelle femmes-hommes constitue un repère. Il sensibilise tous les agents à l'égalité professionnelle, à la lutte contre les comportements sexistes et promeut une égalité effective entre les femmes et les hommes. À l'été 2025, un appel à candidatures a été lancé pour désigner ce référent au sein de l'École. Au regard du nombre important de volontaires, le dispositif a évolué pour s'inscrire dans une démarche de comitologie, avec quatre membres, deux femmes et deux hommes.

Engagé contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, le comité de direction de l'ENM a lancé en février 2023 un groupe de travail, présidé par Audrey Darsonville, professeure agrégée des facultés de droit, ayant abouti en janvier 2024 à la constitution d'une cellule d'écoute et de signalement. Cette cellule, désormais opérationnelle, a présenté son premier rapport annuel à l'occasion du conseil d'administration de l'École du 21 novembre 2025.

L'École a accueilli le 11 décembre Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. À la suite d'une rencontre avec les auditeurs de justice et les personnels de l'ENM, la ministre et la directrice de l'École, Nathalie Roret, ont signé deux chartes. La première, dans le prolongement de la convention signée en juin

avec la DILCRAH, porte sur le renforcement de la formation relative à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT+ ; la seconde vise à continuer le développement de la formation relative aux violences faites aux femmes.

UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LA CITÉ ET LE MONDE

La promotion de l'État de droit réaffirmée

Un article préliminaire a été introduit dans le règlement intérieur de l'École, établissant qu'elle « promeut dans toutes ses missions l'État de droit ainsi que les valeurs et principes fondamentaux guidant l'exercice du magistrat : l'indépendance, l'impartialité, l'humanité, l'intégrité, la loyauté, la conscience professionnelle, la dignité, le respect et l'attention portés à autrui, la réserve, la discrétion et le respect du secret professionnel. »

Cet engagement réitéré s'est traduit aussi par l'organisation de nombreuses conférences associant des personnalités de premier plan dans le cadre de la formation initiale des auditeurs de justice de la promotion 2025 – État de droit. Le premier président de la Cour de cassation Christophe Soulard, le procureur général près ladite Cour Rémy Heitz, le président du Conseil constitutionnel Richard Ferrand et la conseillère Véronique Malbec ou encore la présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet sont intervenus en 2025 pour développer la conscience des élèves magistrats de leur mission au service de l'État de droit.



Journée nationale de la laïcité : Véronique Malbec, membre du Conseil constitutionnel, et Guillaume Puygrenier, chef de cabinet et référent laïcité de l'ENM, ont échangé avec la promotion 2025 – État de droit et les personnels de l'École sur les enjeux de la laïcité.

À l'occasion des 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 instaurant la séparation des Églises et de l'État, Véronique Malbec, ancienne magistrate de l'ordre judiciaire, actuelle membre du Conseil constitutionnel, est intervenue le 9 décembre pour traiter de la thématique de la laïcité avec les élèves magistrats de la promotion 2025 – État de droit et des personnels de l'École. Cette rencontre, introduite par Guillaume Puygrenier, chef de cabinet et référent Laïcité de l'ENM, a permis d'aborder les liens entre la Constitution et la laïcité, dans un contexte où le juge est régulièrement saisi de questions relatives à la neutralité des agents publics, aux signes religieux ou encore à l'exercice du culte.

Visibilité, pédagogie et dialogue avec le public

L'ENM a renforcé sa présence dans l'espace public grâce à une stratégie de communication diversifiée et tournée vers la pédagogie. L'École a ainsi organisé la deuxième édition de sa Journée portes ouvertes à Bordeaux, accompagnée pour la première fois d'une édition parisienne, permettant à des centaines de visiteurs de découvrir l'ENM, d'échanger avec des magistrats et de comprendre concrètement les parcours de formation.

L'École a également intensifié sa présence sur cinq salons de recrutement, participé aux Journées européennes du patrimoine et coordonné la troisième édition des Enfants du patrimoine. L'exposition photographique installée en décembre sur les grilles extérieures du site de Bordeaux, *Clichés de femmes, violences visibles et invisibles* de Julie de Waroquier, a suscité une forte adhésion du public et contribué à sensibiliser les visiteurs et citoyens aux violences faites aux femmes.

La Nuit du droit, organisée en simultané à Paris et Bordeaux, a connu un succès marquant. Plus de 500 participants ont assisté ou pris part à la reconstitution immersive de scènes de crime, encadrée par des magistrats, gendarmes, policiers, experts judiciaires, avocats et médecins légistes. Ces soirées ont offert au public une expérience concrète des enjeux de la preuve et de la recherche de la vérité judiciaire, donnant lieu à des échanges nourris jusqu'à la tombée de la nuit.

Éduquer les jeunes à la justice et aux métiers judiciaires

L'École poursuit son ambition d'encourager la diversité des profils et de lutter contre l'autocensure. La création de la webapp « Être magistrat, c'est quoi ? », destinée aux 14-18 ans, constitue un tournant majeur de cette stratégie. À travers un quiz d'orientation interactif (« Quel magistrat es-tu ? ») et des vidéos de présentation des fonctions, l'outil permet aux lycéens de découvrir la réalité des missions judiciaires, les conditions d'accès, la formation et les perspectives d'évolution.

Cette initiative vient compléter les actions de terrain menées auprès des lycéens, notamment la diffusion le 17 décembre du documentaire *Les Combats méconnus de Simone Veil*, accompagnée d'échanges autour de l'engagement, la défense des valeurs de l'État de droit et le sens à donner à l'acte de juger.

Coopération européenne et internationale

En tant que cofondatrice du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) et pour célébrer les 25 ans de celui-ci, l'ENM a eu l'honneur d'accueillir dans ses murs à Bordeaux, les 14 et 15 octobre, les hauts représentants de l'ensemble des instituts formant les juges des États membres de l'Union européenne, afin d'identifier les défis restant à relever, notamment technologiques. La forte implication de l'ENM dans les activités de formation et d'échanges du REFJ contribue à la réalisation des trois objectifs de la stratégie internationale de l'ENM : promouvoir



L'ENM a accueilli les 14 et 15 octobre 2025 à Bordeaux le 25^e anniversaire du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ).

les standards internationaux en matière de formation judiciaire, contribuer à l'émergence d'une communauté judiciaire internationale partageant un socle de valeurs commun, et enrichir la recherche et les formations dispensées par l'ENM.

Répondant à ce dernier objectif stratégique, l'École, en lien étroit avec le ministère de la Justice, s'est fortement mobilisée autour du projet Just Child relatif aux mineurs non accompagnés victimes, témoins ou auteurs de faits de traite des êtres humains. Outre des fiches techniques facilitant le partage des meilleures pratiques en la matière, ce projet a permis la production de supports vidéo innovants à destination tant des professionnels de la justice que des mineurs, en faveur d'une justice plus efficiente.

En 2025, l'École a conçu et mis en œuvre un projet visant à renforcer, à l'échelle internationale, la formation des magistrats pour mieux lutter contre le narcotrafic, en particulier par voie maritime. Avec le soutien de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), il a d'abord permis à quatre magistrats spécialisés français de suivre un stage au Panama et au Sénégal. Puis, 12 magistrats ivoiriens, sénégalais, béninois, colombiens, panaméens et costaricains ont pu se rencontrer et échanger sur leurs réalités et leurs pratiques à l'occasion d'une session de formation sur la justice maritime, complétée par un déplacement au Havre pour y rencontrer des acteurs-clés de la lutte contre le narcotrafic. Enfin, un séminaire de clôture a rassemblé stagiaires français, apprenants étrangers et formateurs de l'ENM et européens afin de tirer les enseignements de cette initiative.

Un engagement renouvelé sur les enjeux de société

L'ENM a obtenu en 2025 le label « La mer en commun » dans le cadre de l'Année de la mer, organisée en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan. L'École a produit cinq vidéos thématiques - du lien entre océan et changement climatique aux décisions judiciaires récentes - et organisé le 28 novembre un colloque inédit rassemblant magistrats, scientifiques et représentants de services verbalisateurs.

Cet événement illustre la capacité de l'École à se saisir des enjeux environnementaux contemporains et à nourrir le débat public par une approche scientifique, juridique et pédagogique.

Une gouvernance qui se projette : le COP 2025-2027

L'École nationale de la magistrature s'est dotée en 2025 d'un Contrat d'objectifs et de performance (COP).

Cet outil de pilotage stratégique, élaboré conjointement avec le ministère de la Justice et adopté par le conseil d'administration du 22 septembre 2025, vise à mieux définir les priorités, les objectifs et les indicateurs de performance de l'École sur une période de trois ans.

Retrouvez plus en détail le COP 2025-2027 aux pages 10-11.



L'ACTIVITÉ DU CABINET DE LA DIRECTRICE

Visite de Gérald Darmanin, garde des Sceaux, ministre de la Justice, des chefs de la Cour de cassation Christophe Soulard et Rémy Heitz, respectivement Président et Vice-président du conseil d'administration de l'École, Pascal Prache, Directeur des services judiciaires, et Florent Boudié, Président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, le 24 octobre 2025 à l'ENM Bordeaux.

LE CABINET DE LA DIRECTRICE

Le cabinet assiste la Directrice de l'École nationale de la magistrature dans l'administration générale de l'établissement et ce, dans toutes les activités et missions. Il assure l'accompagnement de projets portés par la directrice et le suivi des décisions du conseil d'administration. Remplissant un rôle d'interface, il diffuse également l'information entre la directrice de l'École, ses services et ses partenaires extérieurs.

Le chef de cabinet, coordonnateur de ce service central, participe, par ses missions de conseil et d'analyse, à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'ENM, conduisant des projets transversaux qui lui sont confiés. Point de contact privilégié du ministère de la Justice et des différentes institutions en lien avec l'École, il dirige le secrétariat du cabinet et supervise le service de la communication et le service d'appui à la pédagogie. Le service du cabinet n'a pas connu d'évolution d'emploi en 2025 et se compose de 4 ETPT dont 1 chef de cabinet magistrat, 1 agent de catégorie A adjoint au chef de cabinet, 2 secrétaires administratives de catégorie B.

Missions

■ UNE MISSION DE PILOTAGE DES INSTANCES STRATÉGIQUES DE L'ÉCOLE

Le conseil d'administration de l'École

Le cabinet assure la préparation et le suivi des séances du conseil d'administration de l'École, organe qui délibère environ trois fois dans l'année sur les orientations générales de l'École, sa gestion budgétaire, ses programmes pédagogiques et son organisation et dont le président et le vice-président sont respectivement le premier président de la Cour de cassation et le procureur général près ladite cour.

Le conseil pédagogique

Le cabinet assure l'organisation, la préparation et le suivi des séances du conseil pédagogique de l'École, organe se réunissant deux fois dans l'année pour émettre à l'attention du conseil d'administration des avis sur les grandes orientations pédagogiques, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes des sous-directions.

L'assemblée générale

En décembre et juin de chaque année, le cabinet se charge de l'organisation de l'assemblée générale des personnels, instance fondamentale du dialogue social au sein de l'École.

Le comité de direction

Le cabinet réalise la préparation et le suivi des différents comités de direction s'assurant de l'effectivité des décisions arrêtées. Composé de 15 membres (Directrice, directeurs adjoints, secrétaire général et secrétaire générale adjointe, sous-directrices et sous-directeurs, chef de cabinet, chef du service communication), ce comité se réunit à une fréquence bimensuelle.

Le conseil de discipline des élèves magistrats

Le cabinet est chargé du suivi et de l'organisation des procédures disciplinaires diligentées à l'égard des élèves-magistrats.

■ UNE MISSION DE RELATION AVEC LA TUTELLE, LES AUTORITÉS CONSTITUTIONNELLES, LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE MAGISTRATS

Point de contact identifié par le ministère de la Justice, que ce soit pour le cabinet du garde des Sceaux ou pour les directions du ministère, le cabinet organise des réunions de suivi avec la Direction des services judiciaires (DSJ) et le secrétariat général. Il coordonne les réponses aux demandes d'information des ministères ou d'autres institutions. Il gère le suivi des distinctions honorifiques des personnels de l'établissement en lien avec la Direction des services judiciaires et le cabinet du garde des Sceaux.

■ UNE MISSION D'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ÉCOLE

Le cabinet organise également les grands événements qui rythment la vie de l'École, notamment :

- ▶ **La prestation de serment des auditeurs de justice**, dont la mise en œuvre chaque année mobilise une très grande partie du personnel bordelais de l'établissement.
- ▶ **La venue de délégations ministérielles, parlementaires et de toute haute autorité.**

Il assure par ailleurs le traitement des demandes de mise à disposition ou de location de salles émanant de l'extérieur.

■ UNE MISSION DE SUIVI RH DES EMPLOIS DE L'ENM

Le cabinet organise, en lien étroit avec la DSJ, le recrutement et le suivi des emplois relevant du décret n°99-1073 du 21 décembre 1999 régissant les emplois de l'ENM. Il s'agit essentiellement du recrutement de magistrats, en détachement à l'École, soit sur des emplois de direction, soit sur des emplois de formateurs.

Actions menées en 2025

■ AU TITRE DE LA GOUVERNANCE

Le cabinet de la Directrice a continué en 2025 de renforcer son action en matière de pilotage des services qui lui sont rattachés et d'assurer le fonctionnement et la conduite des instances de gouvernance de l'École. Il a ainsi organisé **3 conseils d'administration** pléniers usuels, **1 conseil d'administration extraordinaire** portant sur le nouveau contrat d'objectifs et de performance 2025-2027, et **1 conseil d'administration restreint**. Le cabinet a également organisé la tenue des **2 assemblées générales des personnels** de l'ENM, temps forts de l'année pour l'ensemble des personnels de l'ENM et occasions de présenter et d'échanger sur les grands projets de l'École. Le cabinet a répondu aux **97 sollicitations** (contre 63 en 2024) des administrations centrales du ministère de la Justice, du cabinet du ministre et des instances européennes, pour apporter son expertise juridique et judiciaire sur la formation des magistrats sur des thématiques extrêmement variées. Le cabinet a organisé le **déplacement de la Directrice et des membres de la direction au sein des cours d'appel de Nancy et d'Angers**, poursuivant ces visites débutées en 2023. Ces rendez-vous permettent d'exposer dans chaque ressort les grands enjeux de l'École et de prendre en compte les demandes et difficultés des juridictions pour adapter les formations à leurs besoins.

■ AU TITRE DES RECRUTEMENTS

Le cabinet de la Directrice a organisé **8 commissions de recrutement** permettant de pourvoir 18 emplois de coordonnateurs de formation, 3 emplois de coordonnateurs régionaux de formation. Il a également permis le recrutement de 3 chargés de mission et de 2 sous-directrices.

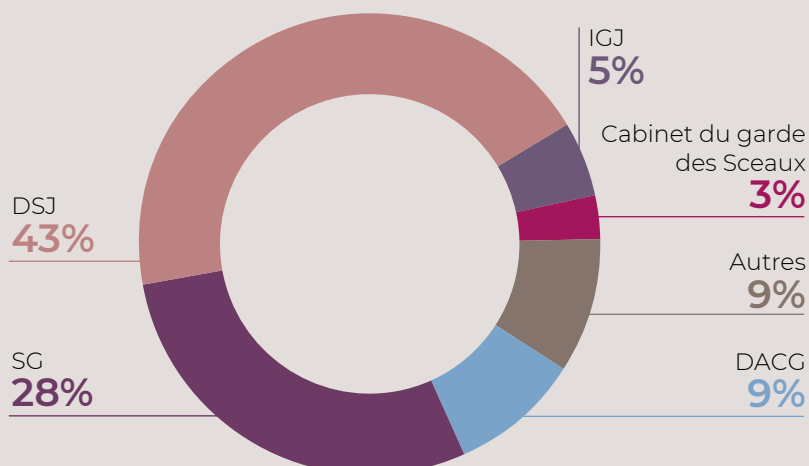
■ AU TITRE DES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET DES ACTIONS

Le cabinet a poursuivi son activité afin de permettre la tenue de multiples événements. La prestation de serment des auditeurs de justice de la promotion 2025, s'est tenue à la cour d'appel de Bordeaux le 21 février, réunissant la plus importante promotion de l'histoire de l'ENM, soit près de 500 élèves magistrats, en présence de nombreux invités institutionnels. Le cabinet de la Directrice a contribué au rayonnement de l'École par l'impulsion et l'organisation d'événements et de réception de hautes autorités : le 21 mai, par la tenue inédite d'une **vente aux enchères de l'AGRASC** ayant permis de récolter près de 1 million d'euros au bénéfice d'association d'aides aux victimes ; le 18 juin par la tenue d'une **mission d'information du Conseil supérieur de la magistrature** ; le 24 octobre par le **déplacement de Gérald Darmanin**, garde des Sceaux, ministre de la Justice afin d'échanger avec les élèves et les agents de l'ENM ; mais aussi l'organisation de **grandes conférences** devant les auditeurs de justice de la promotion 2025 à l'instar de celles dispensées par **Claire Hédon**, Défenseure des droits, **Richard Ferrand** et **Véronique Malbec**, respectivement président et membre du Conseil constitutionnel, **Yaël Braun-Pivet**, présidente de l'Assemblée nationale, ou encore **Aurore Bergé**, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. Le cabinet a également organisé la venue le 24 juillet de Carine Chevrier et Alexandre De Bosschère, secrétaire générale et secrétaire général adjoint du ministère de la Justice, accompagnés d'Ariane Mallier, sous-directrice à la DSJ, pour échanger avec les personnels et des élèves des promotions 2023, 2024 et 2025.

Le cabinet poursuit aussi son investissement dans le suivi et l'accompagnement de la vie étudiante de l'École, jouant pleinement son rôle de référent du bureau des auditeurs de justice.

► Évolution et répartition en 2025 des sollicitations des administrations centrales, du cabinet du ministre et des instances européennes.

2023	2024	2025	Variation n-1
82	63	97	+ 54 %



LE SERVICE DE LA COMMUNICATION

Missions

Le service Communication, placé sous l'autorité du chef de cabinet de la Directrice, conçoit, développe et met en œuvre l'ensemble des actions de communication de l'École. Son périmètre se déploie sur plusieurs secteurs de la communication externe et interne et selon plusieurs niveaux :

- ▶ L'élaboration de la stratégie de communication globale qui définit les messages, les cibles, les canaux et les calendriers d'actions ;
- ▶ Le conseil auprès de la direction et des services de l'École ;
- ▶ La réalisation de campagnes de communication externes (insertions publicitaires, marketing numérique, partenariats, diffusion de supports) et l'organisation d'événements (journées d'ouverture, salons, projections, etc.) ;
- ▶ La couverture éditoriale (actualités, photos, vidéos) de l'activité et de l'actualité des services de l'ENM ;
- ▶ La mise en œuvre de la communication interne et de la marque employeur.

Le service Communication a disposé pour ces missions d'un effectif de 8,13 ETPT répartis entre Bordeaux et Paris. L'équipe est composée de 6 agents contractuels de catégorie A (4 en CDI, 1 en CDD, 1 en contrat de renfort), 2 agents de catégorie B (1 titulaire, 1 contractuel) et 2 étudiantes en alternance.

Actions menées en 2025

COP 1.1

La segmentation des actions s'est renforcée en 2025 grâce à une **clarification des cibles** et à une **diversification des vecteurs de communication**. L'ensemble des supports imprimés a été repensé et repositionné, avec des égéries identifiées, des messages clarifiés et des informations réorganisées. Les campagnes d'achat d'espace et de *social media* se sont précisées, avec un volume de publications toujours élevé pour les 1^{er}, 2^e et 3^e concours, ainsi qu'avec la mise en œuvre du nouveau concours professionnel et du 1^{er} concours spécial « Talents ».

Au cours de l'année 2025, **l'ouverture sur la Cité** est restée au cœur de la stratégie du service Communication : des événements grand public et de rencontre ont été couronnés de succès, tant au sein de l'École (JPO, Nuit du droit, JEP, Enfants du patrimoine, visites, etc.) qu'en dehors, avec une présence importante sur les forums et salons étudiants. Le service a expérimenté des événements culturels, ouvrant **un nouvel axe de communication et de médiation** : exposition photographique sur les grilles de l'École et ciné-débat.



Le documentaire photographique « Clichés de femmes : violences visibles et invisibles » de Julie de Waroquier exposé sur les murs de l'École nationale de la magistrature.

L'innovation a constitué un axe structurant avec le **lancement des applications « Magistr'Hâ » et « Être magistrat, c'est quoi ? »**, cette dernière étant destinée aux 14-18 ans. La transformation de catalogues de formation en versions numériques interactives a accompagné l'évolution des usages. Deux nouveaux formats de newsletter ont par ailleurs été élaborés pour une diffusion en 2026.



Le service a maintenu ses actions de communication extérieures pour **promouvoir les séquences pédagogiques et les événements phares de l'établissement**. Cette activité rédactionnelle, photographique et événementielle, s'est accompagnée d'une nouvelle stratégie éditoriale sur LinkedIn. De **nouveaux formats vidéo** ont également vu le jour, tandis que les productions graphiques et supports imprimés plus pérennes ont été maintenus. Sur le plan des relations médias, l'activité a été soutenue avec le traitement de 38 sollicitations presse, dont plusieurs ont donné lieu à des reportages TV au sein de l'École, notamment avec France 3 ou l'émission *Complément d'enquête*.

En communication interne, le COPIL mensuel permet de faire remonter les sujets des agents mais également de transversaliser l'information. L'audience de la newsletter reste identique (taux d'ouverture = 36% / taux de clic = 86%) tandis que les initiatives à destination des personnels semblent être appréciées mais devront être amplifiées en 2026.

COP 4.1 et 4.2

COP 4.1 et 4.2

COP 6.8

CHIFFRES CLÉS

AUDIENGE DES RÉSEAUX SOCIAUX DE L'ENM EN 2025

	Nombre visiteurs ou abonnés en 2025	Évolution sur 1 an	Évolution en % sur 1 an	Nombre de publications en 2025	Évolution en % sur 1 an	Nombre de pages vues ou d'impressions en 2025	Évolution en % sur 1 an
Site Internet	729 465	+ 34 999	+5 %	72	-5%	1 484 371	-11%
Site Intranet	145 328	-33 025	-18%	34	-20%	324 546	-16%
Facebook	30 791	+ 1 860	+ 4,4%	114	-29%	4 120 912	+12,5 %
LinkedIn	67 029	+ 11 875	+ 21,5%	193	-11,5%	3 856 049	+ 0,3%
Instagram**	17 295	+ 4 695	+ 37,3%	362	+5,8%	5 187 641	+9,9%
YouTube	3 849	+ 1 364	+ 55,1%	24	+14,20%	100 375	nc
X (Twitter)*	26 927	-734	+ 4,20%	0	nc*	0	0

*Les données ne sont plus transmises depuis 2024 par le réseau social X dans la version gratuite.

** Changement de la méthode d'analyse par Meta en mai 2025 avec la comptabilisation des « vues ».

NOMBRE DE VISITEURS ACCUEILLIS EN 2025

	Événements	Nombre de visiteurs	Typologies de public
Journées portes ouvertes	2	1 300	Étudiants, scolaires, professionnels
Enfants du patrimoine	1	630	Scolaires (primaires, collèges, lycées)
Journées européennes du patrimoine	1	2 994	Grand public
Nuit du Droit	2	500	Grand public, étudiants
Événements REDOC	3	610	Grand public
Événements culturels (exposition et projection)	2	800	Scolaires, grand public, auditeurs
Salons de recrutement	6	Plusieurs milliers	Étudiants, scolaires, professionnels
Visites réalisées par le service Communication, l'office du tourisme ou la mairie	34	753	Grand public, scolaires, partenaires professionnels, personnels
Nombre de visites autonomes avec l'App Magistr'Hâ (depuis septembre 2025)	3	833	Grand public

EMAILINGS DIFFUSÉS EN 2025

	Nombre	Destinataires en moyenne	Destinataires totaux	Taux d'ouverture en moyenne	Taux de clic en moyenne
Newsletters internes	11	315	3 459	36,66%	86,63%
Newsletter externes	1	355	355	100%	58,17%
Publics du DI	1	212	212	19%	15%
Publics du DFPS	2	4 862	4 862	83,12%	14,49%

CHIFFRES CLÉS

Typologie	2022	2023	2024	2025	Evolution %
Site institutionnel : nombre de visiteurs uniques	437 979	565 952	694 466	729 465	+5%
Site intranet : nombre de visites	68 015	267 109	178 353	145 328	-18%
Page Facebook : total impressions (global)	2 200 766	3 909 809	3 662 039	4 120 912	+12,5%
Compte Twitter : total impressions (global)	2 585 800	3 358 100	1 318 600	nc	nc
Compte LinkedIn : total impressions (global)	2 486 817	2 918 524	3 854 804	3 856 049	+0,2%
Compte Instagram : total impressions (global)	1 094 071	746 450	4 720 630	5 187 641	+24%
Offre de formation en ligne : nombre de visiteurs uniques	50 036	Nc	Nc	Nc	Nc
Nombre de candidats au concours Professionnel (ancien concours complémentaire)	722	737	975	1 508	+35,3%
Nombre de candidats inscrits au 1 ^{er} concours d'accès	2 270	2 625	2 727	2 925	+6,77%
Nombre de candidats inscrits au 2 ^e concours d'accès	630	646	695	519	-33%
Nombre de candidats inscrits au 3 ^e concours d'accès	241	240	243	637	+61%
Nbre de candidats inscrits au 1 ^{er} concours spécial Talent ouvert en 2025	x	x	x	201	

LE SERVICE D'APPUI À LA PÉDAGOGIE

Mission

Service transversal, sous l'autorité du chef de cabinet de la Directrice, le service d'appui à la pédagogie (SAP) participe à l'élaboration de la stratégie pédagogique de l'ENM en lien avec la recherche et les données probantes en sciences de l'éducation. L'innovation est le moteur de toutes les productions pédagogiques à destination des services et publics de l'École.

Ses missions recouvrent cinq niveaux d'action contribuant au déploiement de **l'approche par compétences (APC)** :

- ▶ Accompagner et outiller les enseignants et les formateurs de l'École dans leurs pratiques pédagogiques ;
- ▶ Accompagner l'École par une analyse fine des besoins pédagogiques et promouvoir cette dynamique d'anticipation des besoins auprès de communautés de pratiques (ministère, RESP, REFJ et ESR) ;
- ▶ Promouvoir l'innovation pédagogique en présentiel et par la création de parcours d'apprentissage en ligne (jeux sérieux, vidéos pédagogiques, quiz, cartes mentales...) ;
- ▶ Ancrer la formation en ligne dans un écosystème sécurisé et interopérable ;
- ▶ Contribuer à l'accessibilité numérique des ressources mises à disposition sur la plateforme pédagogique.

Piloté par une cheffe de service et une adjointe, le SAP compte 13 agents répartis entre Bordeaux et Paris. Trois conseillères pédagogiques, une à Bordeaux et deux à Paris, garantes de la cohérence des dispositifs, assurent l'accompagnement individuel et collectif des formateurs et concourent à l'amélioration de la qualité des formations de l'École. Les outils sont administrés par un chargé de mission en développement et intégration numériques, un technopédagogue, un gestionnaire de formation numérique et un apprenti développeur web. Les formations en ligne sont réalisées par deux ingénieurs pédagogiques, une journaliste reporter d'images et une graphiste.

Actions menées en 2025

La stratégie du service s'est déployée sur deux axes en 2025 : **transformation numérique et structuration de l'accompagnement pédagogique**. Dans un contexte de déploiement de l'APC, les compétences croisées des conseillères pédagogiques apportent un ancrage fort et pérenne auprès des équipes enseignantes, internes ou externes à l'École.

Le service fonctionnant en mode *Lab d'innovation pédagogique*, anticipe et accompagne l'évolution des usages numériques, en s'appuyant sur une démarche structurée de veille, d'expérimentation et de déploiement de solutions pédagogiques adaptées aux besoins des utilisateurs.

La refonte des plateformes d'apprentissage répond aux exigences de qualité et de transformation numérique, en écho à la modernisation de l'offre de formation en ligne. Ainsi, le renforcement d'un **écosystème d'outils interopérés** a donné naissance à des **espaces d'apprentissage novateurs** dédiés à chacun des publics cibles de l'École. Ces derniers et des formateurs du DFPS y ont été intégrés progressivement depuis février 2025 ainsi que, en octobre 2025, le nouveau public des stagiaires du concours professionnel (SCP) en formation initiale. Une ouverture progressive se déroulera en 2026 au profit de l'intégralité des publics de l'École. Les innovations et améliorations opérées s'illustrent par une interface intuitive et des parcours personnalisés, intégrant des activités pédagogiques adaptées à chaque domaine professionnel.

■ LA STRUCTURATION DURABLE DE L'ÉCOSYSTÈME PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE, LEVIER STRATÉGIQUE POUR L'APC

La formation des équipes pédagogiques et l'accompagnement des sous-directions dans la mise en œuvre de l'APC ont été renforcés. En formation initiale par exemple, les SCP disposeront en 2026 d'un livret réflexif. Le lancement du groupe de travail **« Portfolio »** par le directeur adjoint en charge du recrutement et de la formation initiale, piloté par la conseillère pédagogique de la formation initiale au sein du SAP, a permis d'établir une **démarche réflexive** qui relie étroitement la pédagogie aux outils numériques. Ce projet pluriannuel répond aux besoins spécifiques des professionnels en reconversion et vise à assurer une continuité entre formation initiale et formation continue, œuvrant ainsi à un renforcement de la notion de **formation continuée**.

L'usage progressif de grilles d'auto-évaluation en formation continue nationale permet aux magistrats d'analyser leur propre pratique, d'identifier leurs acquis et axes de progrès et de renforcer leur capacité d'auto-régulation et développement professionnel continu. Cette démarche favorise une articulation étroite entre action, réflexion et professionnalisation.

L'innovation pédagogique s'illustre dans des dispositifs concrets et fonctionnels. Le module « Trames civiles », conçu pour aider les magistrats civilistes dans la gestion des contentieux de masse, en est un parfait exemple : grâce à des vidéos de **micro-learning** et des exercices progressifs, il a pour objectif de sécuriser et d'accélérer la rédaction des décisions par une meilleure maîtrise des outils bureautiques.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.



Module interactif de trames civiles à destination des auditeurs de justice.

Le SAP a innové avec l'ensemble des sous-directions, que ce soit sur le sujet des violences sexuelles et sexistes, pour le projet Just Child ou la refonte des formations en ligne des conseillers prud'hommes.

La production audiovisuelle a été soutenue en 2025 : **116 vidéos et podcast livrés** en collaboration avec la cellule audiovisuelle du SIAV.

Dans le cadre de trois séminaires européens du projet **Just Child**, le SAP a notamment imaginé, dessiné et scénarisé le parcours de quatre mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge dans la chaîne pénale, pour les besoins de quatre **films d'animation** et d'une vidéo « bonnes pratiques ».

Ces initiatives ont été soutenues par l'établissement d'une **chaîne pédagogique multi-compétences**, la réorganisation interne du SAP et la diffusion d'un catalogue de formations intitulé « Pédagogie et outils numériques » à l'attention des équipes enseignantes. Le développement de communautés de pratiques, tant au sein du réseau des écoles du ministère qu'à l'international, a encouragé le partage des compétences et la valorisation de l'expertise de l'ENM.



Personnages créés et scénarisés par le SAP dans les films d'animation Just Child.

Ainsi le technopédagogue du SAP, expert Moodle,⁽¹⁾ appuyé par le chargé de mission en intégration numérique, intervient dans des missions internationales de renforcement des institutions judiciaires étrangères (Comores, Mozambique) : audit, installation d'outils numériques, formation des administrateurs et des formateurs sur place. **La stratégie d'internalisation de compétences** au sein de la cellule outils numériques du service garantit la **souveraineté** et la **maîtrise des données**.

L'ancrage des conseillères pédagogiques dans la didactique professionnelle en appui des formateurs permet notamment de privilégier l'intelligence collective et de promouvoir des apprentissages centrés sur l'apprenant. Chaque session de formation s'appuie sur une explicitation claire de compétences professionnelles visées, traduites en objectifs opérationnels directement transférables dans la pratique.

Enfin, une **veille** constante et soutenue en matière d'**accessibilité numérique** et d'ergonomie des plateformes d'apprentissage concourent à améliorer à la fois l'expérience de tout utilisateur, apprenant ou formateur, et également l'inclusion des apprenants porteurs de handicaps visibles ou invisibles.

(1) Plateforme d'apprentissage en ligne gratuite, libre et open source, conçue pour fournir aux formateurs, administrateurs et apprenants un système intégré, sécurisé et personnalisable pour créer des environnements d'apprentissage personnalisés.

CHIFFRES CLÉS

► Rénover la pédagogie de l'ENM

Au 1^{er} janvier 2026, les plateformes de formation en ligne compte **49 236 inscrits**.

Typologie	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tous les apprenants inscrits	11 200	20 917	23 550	27 417	32 865	31 587	41 834	51 310	49 236
Formation Initiale	1 072	1 473	1 412	1 390	1 343	1 464	1 608	1 872	2 979
Jurys des concours	1 062	395	279	246	252	253	338	269	256
Formation Continue	8 536	8 958	10 228	12 320	15 507	16 598	19 421	24 510	21 632
Publics du DFPS	267	9116	9 459	11 451	13 539	10 505	16 730	20 452	23 199
Publics du DI	963	575	653	1 367	1 932	2 577	3 522	3 971	930
Autres publics*		400	1 519	643	292	190	215	236	240

*Autres publics : personnels de l'ENM, agents de ministère de la Justice, RESP.



ACTION 1

ASSURER
LE RECRUTEMENT ET
LA VALIDATION DES
COMPÉTENCES DES
ÉLÈVES MAGISTRATS

Marie et Louis, élèves magistrats de la promotion 2025 – État de droit, égéries de la campagne de recrutement pour la session 2026 des quatre concours de recrutement d'auditeurs de justice de l'ENM.

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES

Les principales missions de la sous-direction des recrutements et de la validation des compétences sont :

- ▶ **Le recrutement des auditeurs de justice et des stagiaires issus du concours professionnel ;**
- ▶ **La validation des compétences des différents publics en formation initiale à l'ENM.**

Le recrutement

La sous-direction met en œuvre l'organisation des quatre concours de recrutement des auditeurs de justice et du concours professionnel en étroite collaboration avec le bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales de la Direction des services judiciaires.

À ce titre, elle assure la gestion des inscriptions des candidats sur le site Internet de l'ENM, instruit les dossiers de candidature, organise les épreuves écrites d'admissibilité au sein des différents centres d'épreuves en France métropolitaine et outremere avec le concours des cours d'appel ainsi que les épreuves orales d'admission qui se déroulent à Bordeaux.

La sous-direction est également chargée de la gestion administrative et matérielle des jurys, met en forme l'ensemble des sujets et assure leur distribution auprès des centres d'épreuves, prépare les réunions de délibérations des jurys et participe à la publication des résultats.

La validation des compétences

La mission du pôle est de soumettre tous les élèves magistrats au processus d'aptitude qui leur est propre en fonction de l'origine de leur recrutement.

Pour les auditeurs de justice, le pôle organise les différentes épreuves qui donnent lieu à l'établissement d'une note chiffrée (épreuves de fin d'études, évaluations en stage et épreuves d'aptitude et de classement) et constitue les dossiers

dématérialisés des auditeurs de justice afin de les soumettre au jury qui se prononce sur leur aptitude à l'exercice des fonctions judiciaires et établit la liste de classement.

S'agissant des autres publics, le pôle constitue les dossiers des stagiaires du concours complémentaire et des candidats à l'intégration directe regroupant les différents rapports sur leur aptitude pour transmission au jury, organise les entretiens individuels avec le jury d'aptitude et représente la Directrice de l'ENM devant la commission d'avancement.

À partir de 2026, le pôle constituera les dossiers des stagiaires du concours professionnel et assurera l'organisation de leurs entretiens après stage probatoire avec le jury d'aptitude des stagiaires du concours professionnel.

Afin d'assurer ces missions, la sous-direction est organisée en trois pôles (pôle des concours de recrutement d'auditeurs de justice, pôle du concours professionnel et pôle de la validation des compétences) et compte 4 agents de catégorie B, 4 de catégorie C, une cheffe de service de catégorie A et une sous-directrice, magistrate.

ACTIONS MENÉES EN 2025

Des recrutements adaptés aux nouveaux concours

COP 1.1 et 1.2

Le service a organisé au cours de l'année 2025 les premières sessions du concours professionnel, du troisième concours de recrutement d'auditeurs de justice réformé et du premier concours spécial « Talents », issus de la loi organique n° 2023-1058 du 20 novembre 2023.

Outre la gestion des nombreuses nouveautés et adaptations organisationnelles résultant de la réforme avec les cours d'appel centres d'épreuves, le déploiement de la réforme a nécessité la **création d'une nouvelle formation à destination du premier jury du concours professionnel** nommé pour la session 2025 et d'un module de formation e-learning pour les examinateurs spécialisés qui lui sont adjoints afin d'assurer la correction des épreuves écrites et la tenue des épreuves orales. Les formations et outils mis à disposition du jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice et des examinateurs adjoints ont également été modifiés en vue d'intégrer les épreuves réformées du troisième concours et la procédure de sélection du premier concours spécial « Talents ».

L'épreuve écrite d'admissibilité de note de synthèse du concours professionnel s'est déroulée le 2 avril au niveau national. Les épreuves orales de cas pratique et d'entretien le jury, ainsi que celles de langues, se sont tenues pour les 171 candidats déclarés admissibles du 2 au 27 juin.

À l'issue de ses délibérations du 3 juillet, le jury a déclaré **admis au titre de la première session du concours professionnel 102 candidats** (8 candidats au deuxième grade et 94 au premier grade).

S'agissant des concours de recrutement d'auditeurs de justice, les épreuves écrites d'admissibilité ont eu lieu du 2 au 6 juin et les épreuves orales d'admission (épreuves juridiques et d'entretien individuel avec le jury) du 8 septembre au 14 novembre. **371 candidats ont été déclarés admis** par le jury à l'issue de ses délibérations finales au titre des **premier, deuxième et troisième concours et du premier concours spécial « Talents »**.

La validation des compétences de promotions historiques

La promotion 2023 des auditeurs de justice, première promotion reflétant la hausse des recrutements, a été soumise au processus final d'aptitude et de classement entre janvier et avril 2025. Dans la suite

des travaux et délibérations du jury d'aptitude et de classement, du choix des postes par les auditeurs de justice et de la période de préparation aux premières fonctions, **381 magistrats sortants de l'École ont été installés dans les juridictions** en septembre 2025.

L'année 2025 a également été marquée par les travaux et délibérations du jury d'aptitude concernant les **dernières promotions de stagiaires issus du concours complémentaire et de candidats à l'intégration directe** à la suite de l'abrogation par la loi organique du 20 novembre 2023 des articles 21-1, 22 et 23 de l'ordonnance statutaire sur lesquels étaient fondées ces voies de recrutement. Les prises de fonctions des 81 stagiaires du concours complémentaire de la promotion 2025 déclarés aptes à l'exercice des fonctions judiciaires à l'issue de leur stage probatoire sont intervenues entre les mois d'octobre et décembre. Celles des 78 candidats à l'intégration directe de la promotion d'octobre 2024 sont à suivre au mois de mai 2026 dans la suite de l'accomplissement de leur stage préalable.

Enfin, le jury d'aptitude des stagiaires du concours professionnel créé dans le cadre de la réforme des voies à la magistrature a été pour la première fois nommé par arrêté 8 juillet 2025. Au titre de ses missions, il sera notamment chargé de statuer en septembre 2026 sur l'aptitude à l'exercice des fonctions judiciaires de la première promotion de stagiaires du concours professionnel à l'issue de la formation qui débutera en janvier 2026 à l'ENM.



Choix des postes des 381 élèves magistrats de la promotion 2023 - François Molins.

CHIFFRES CLÉS

► **Recruter des auditeurs de justice répondant le mieux aux critères de connaissances juridiques et de capacités fondamentales exigées.**

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'auditeurs exclus en fin de scolarité/nombre de candidats admis par type de recrutement (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e concours) par promotion	2 auditeurs inaptes (2 auditeurs issus du 18-1) soit 0,66% de l'ensemble des auditeurs.	4 auditeurs inaptes (4 auditeurs issus du 18-1) soit 1,16 % de l'ensemble des auditeurs.	2 auditeurs inaptes (2 auditeurs issus du 18-1) soit 0,77% de l'ensemble des auditeurs)	3 auditeurs inaptes (1 auditeur issu du 18-1, 1 du 1^{er} concours et 1 du 3^e concours) soit 0,77 % de l'ensemble des auditeurs)

► **Contribuer à la diversification sociale dans le recrutement des auditeurs de justice.**

	2023	2024	2025
Pourcentage d'élèves boursiers durant leurs études supérieures admis en classes préparatoires	100 %	99 %	96 %
Pourcentage d'élèves boursiers durant leurs études supérieures reçus au 1 ^{er} concours	37 %	39 %	35 %
Taux de sélectivité des élèves CPT (présents/admis) au 1 ^{er} concours	21 %	26 %	19 %

Concours de recrutement auditeurs de justice 2025

	1 ^{er} concours				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	525	17,9%	2400	82,1%	2 925
Présents	338	15,3%	1871	84,7%	2 209
Admissibles	88	18,5%	388	81,5%	476
Admis	74	23,1%	247	76,9%	321

	1 ^{er} concours « spécial talent »				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	27	13,0%	181	87,0%	208
Présents	22	12,2%	159	87,8%	181
Admissibles	7	18,9%	30	81,1%	37
Admis	1	16,7%	5	83,3%	6

	2 ^e concours				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	154	29,7%	365	70,3%	519
Présents	55	24,2%	172	75,8%	227
Admissibles	8	19,5%	33	80,5%	41
Admis	3	16,7%	15	83,3%	18

	3 ^e concours				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	132	20,7%	505	20,7%	637
Présents	47	17,5%	222	17,5%	269
Admissibles	8	14,8%	46	14,8%	54
Admis	6	23,1%	20	23,1%	26

Concours professionnel 2025

	2 nd grade concours professionnel				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	284	25,7%	823	74,3%	1 107
Autorisés à concourir	136	22,4%	472	77,6%	608
Présents	100	21,0%	377	79,0%	477
Admissibles	27	16,9%	133	83,1%	160
Admis	17	18,1%	77	81,9%	94
Liste complémentaire	0	0,0%	0	0,0%	0

	1 ^{er} grade concours professionnel				Total
	Hommes		Femmes		
	Nombre	%	Nombre	%	
Inscrits	121	30,2%	280	69,8%	401
Autorisés à concourir	44	28,9%	108	71,1%	152
Présents	26	31,0%	58	69,0%	84
Admissibles	4	20,0%	16	80,0%	20
Admis	3	37,5%	5	62,5%	8
Liste complémentaire	0	0,0%	0	0,0%	0

Validation des compétences

Auditeurs de justice						
Promotion	Nombre de stagiaires à l'issue de la formation	Aptes	% aptitude	Recommandation fonctionnelle restrictive	Redoublement	Inaptitudes
2013	255	240	94,1	8	12	3
2014	281	268	95,4	7	8	5
2015	268	257	95,9	0	9	2
2016	371	359	96,7	1	11	1
2017	345	332	96,2	3	10	3
2018	356	341	95,8	4	11	4
2019	323	307	95,0	4	12	4
2020	299	290	97,0	4	7	2
2021	342	333	97,3	3	5	4
2022	259	248	95,7	5	9	2
2023	392	381	97,2%	15	8	3

Stagiaires issus des concours complémentaires				
Promotion	Nombre de stagiaires à l'issue de la formation	Aptes	% aptitude	Inaptitudes
2013 - 1 ^{er} grade	8	5	62,5	3
2013 - 2 ^e grade	45	41	91,1	4
2014 - 1 ^{er} grade	2	1	50	1
2014 - 2 ^e grade	42	34	81	8
2015 - 1 ^{er} grade	3	3	100	0
2015 - 2 nd grade	38	33	86,8	5
2016 - 2 nd grade	75	63	84	12
2017 - 2 nd grade	81	73	90,1	8
2018 - 2 nd grade	49	46	93,8	3
2019 - 2 nd grade	74	70	94,6	4
2020 - 2 nd grade	66	62	93,9	4
Pas de promotion 2021				
2022 - 2 nd grade	40	37	92,5	3
2023 - 2 nd grade	73	68	93,1	5
2024 - 2 nd grade	77	66	85,7	11
2025 - 2 nd grade	83	77	92,8%	5

Candidats à l'intégration directe

	Nombre de stagiaires	Avis ENM				Avis jury				Avis CAV		
		Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable / Très défavorable	Très favorable	Favorable	Réservé	Défavorable / Très défavorable	Admis	Non admis	
Année 2025 (CID d'octobre 24)	TOTAL	99	0	88	0	11	0	85	0	14	81	18
	1 ^{er} grade	33 (dont 17 au titre des 2 grades)		26		1*		25		7*	17	8
	2 nd grade	83 (dont 16 au titre des 2 grades)		62		11*		60		10*	50	10
<i>* 1 avis défavorable sur 1 candidat sur les 2 grades</i>						<i>* 3 avis défavorables pour 3 candidats sur les 2 grades</i>						
Année 2024 (CID de mars 24)	TOTAL	21	0	18	0	3	0	17	0	4	18	3
	1 ^{er} grade	9 (dont 6 au titre des 2 grades)	0	9	0	0	0	9	0	0	9	0
	2 nd grade	18 (dont 6 au titre des 2 grades)	0	9	0	3	0	8	0	4	9	3
Année 2024 (CID d'octobre 23)	TOTAL	20	0	18	0	5	0	18	0	2	18	2
	1 ^{er} grade	4 (dont 1 au titre des 2 grades)	0	5	0	0	0	5	0	0	5	0
	2 nd grade	16 (dont 1 au titre des 2 grades)	0	13	0	2	0	13	0	2	13	2
Année 2023	TOTAL	28	0	26	0	2	0	26	0	2	26	2
	1 ^{er} grade	9	0	7	0	2	0	7	0	2	7	2
	2 nd grade	19	0	19	0	0	0	19	0	0	19	0
Année 2022	TOTAL	29	0	24	0	5	0	25	0	4	24*	6
	1 ^{er} grade	9	0	7	0	2	0	8	0	1	7	2
	2 nd grade	20	0	17	0	3	0	17	0	3	17*	4
Année 2021	TOTAL	28	0	23	0	5	0	23	0	5	23	5
	1 ^{er} grade	6	0	4	0	2	0	4	0	2	4	2
	2 nd grade	22	0	19	0	3	0	19	0	3	19	3
Année 2020	TOTAL	33	6	25	0	2	0	33*	0	1	31	2
	1 ^{er} grade	7	0	7	0	0	0	6	0	1*	6	1
	2 nd grade	26	6	18	0	2	0	27*	0	1	25	1
<i>* Pour 1 CID au 1^{er} grade, le jury a émis un avis défavorable au 1^{er} grade mais favorable au 2nd grade</i>												
Année 2019	TOTAL	28	13	14	0	1	0	26	0	2	25	3
	1 ^{er} grade	7	3	4	0	0	0	7	0	0	7	0
	2 nd grade	21	10	10	0	1	0	19	0	2	18	3



Amphithéâtre
Simone Veil

ACTION 2

ASSURER LA FORMATION INITIALE DES AUDITEURS DE JUSTICE

Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, est intervenue le 27 octobre 2025 devant les auditrices et auditeurs de justice de la promotion 2025 - État de droit, dans le cadre des Grandes conférences de l'ENM.

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA SOUS-DIRECTION DES STAGES ET DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE

Missions de la sous-direction des études

La mission de la sous-direction des études est de former les auditeurs de justice et les autres publics en reconversion professionnelle « au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition de compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international » (article 71 du règlement intérieur).

Elle assure ainsi chaque année la formation de 3 promotions différentes d'auditeurs de justice (promotion de l'année N de juin à février de l'année suivante ; promotion de l'année N+1 durant deux semaines en février et promotion de l'année N-1 durant un mois en avril-mai) et de 3 promotions différentes de publics en reconversion professionnelle (1 promotion de stagiaires issus du concours professionnel en janvier et février et 2 promotions de magistrats en service extraordinaire et de détachés judiciaires en mars et octobre).

Dans le cadre de sa mission, la sous-direction des études assure également la formation d'autres publics de pays étrangers avec lesquels l'ENM entretient des partenariats (auditeurs étrangers intégrant les promotions d'auditeurs, attachés de justice luxembourgeois pour lesquels une formation ad hoc est organisée par l'ENM...). De même, elle accueille tous les ans des élèves avocats qui réalisent leur stage PPI de 6 mois en intégrant la période de scolarité des auditeurs.

La sous-direction est dirigée par un magistrat en détachement, secondé par une chargée de mission, directrice des services de greffe également en détachement. Pour assurer sa mission, elle s'appuie sur deux entités :

► Le service des études composé de 14 agents (1 cat. A, 3 cat. B et 10 cat. C) et dirigé par une attachée

d'administration hors classe. Ce service comprend l'appui à la pédagogie avec les secrétariats des 8 pôles (fonctionnels et transversaux) et le service de la scolarité (autorisation d'absence, certificat de scolarité et autres demandes) ;

► Le corps enseignant qui comprend l'équipe pédagogique de formateurs permanents (10 %) et les formateurs non permanents (345 intervenants réguliers ou occasionnels).

L'équipe pédagogique de formateurs permanents est composée de 37 coordonnateurs de formation - CDF (dont 32 magistrats, 1 directrice des services de greffe judiciaire en détachement, 1 responsable des langues et 2 avocats sous contrat) et 1 greffière. Elle est regroupée au sein de 8 pôles d'enseignement, 2 pôles fonctionnels (« Processus de décision et de formalisation de la justice civile » et « Processus de décision et de formalisation de la justice pénale ») et 6 pôles transverses (« Humanités judiciaires », « Communication judiciaire », « Économique social et environnemental », « Environnement judiciaire », « Administration de la justice » et « Dimension internationale de la justice »). Certains CDF assurent donc, en plus de leur fonction, celle de coanimateur d'un pôle. L'équipe pédagogique est appuyée par 8 assistants pédagogiques.

À cette équipe pédagogique s'ajoutent des formateurs non permanents réguliers (69 magistrats enseignants associés et 27 enseignants des langues) et occasionnels (74 psychologues, 25 avocats et 150 autres intervenants : magistrats, universitaires, fonctionnaires, journalistes, médecins, comédiens, etc.).

Missions de la sous-direction des stages

La sous-direction des stages a pour mission d'organiser et de piloter tous les stages réalisés par les élèves magistrats, qui représentent entre 70% et 90% de leur temps de formation. Les auditeurs de justice, public numériquement majoritaire, réalisent plus de 10 stages différents au cours de leurs 31 mois de formation, en premier lieu en juridiction mais également auprès de partenaires de la justice ou d'institutions extérieures, en métropole comme en outre-mer.

Dans ce cadre, la sous-direction des stages détermine les objectifs pédagogiques des différents stages effectués, élabore les documents pédagogiques à destination des stagiaires et des maîtres de stage, recherche les lieux de stage et y affecte les stagiaires. Le service assure ensuite le suivi pédagogique le plus individualisé possible des élèves magistrats en stage. Elle offre également son expertise en matière de formation des formateurs afin de les soutenir dans la réalisation de leurs missions en stage (coordonnateurs régionaux de formation, directeurs de centres de stages).

De plus, la sous-direction organise les stages en juridiction des élèves d'autres écoles du service public partenaires de l'École (INSP, INTEFP, ENS Rennes, officiers des douanes judiciaires).

Plus de 5 000 stages ont ainsi été organisés en 2025 par la sous-direction des stages de l'ENM.

Pour l'accomplissement de ces missions, la sous-direction s'appuie sur :

- ▶ 22 coordonnateurs régionaux de formation (CRF), magistrats détachés à l'ENM et localisés en région, chargés notamment de l'évaluation des élèves magistrats au cours du stage juridictionnel. Ces derniers sont secondés dans leur action par environ 60 magistrats évaluateurs adjoints (MEVA) qui, en plus de leur activité juridictionnelle, procèdent au maximum à une évaluation sur site par auditeur de justice conformément aux exigences du conseil d'administration ;
- ▶ 231 directeurs de centre de stage (DCS), magistrats en juridiction qui sont chargés en plus de leur activité juridictionnelle d'organiser les stages au sein des tribunaux judiciaires et d'assurer le suivi pédagogique des stagiaires ;
- ▶ Un grand nombre d'institutions et entreprises partenaires, et notamment près de 500 lieux de stage extérieur et plus de 800 avocats.

La sous-direction des stages est composée d'un sous-directeur, de 22 coordonnateurs régionaux de formation, d'un chef de service et de 6 agents (24 cat. A, 2 cat. B, 4 cat. C).

Missions du département de la recherche

Le département de la recherche assure une mission transversale d'appui scientifique à l'École. Héritier des missions conduites en 2024 par le département de la recherche et de la documentation, il contribue à la production, à la structuration et à la diffusion des travaux de recherche, en lien étroit avec les besoins de formation et les évolutions du métier de magistrat.

Ses activités s'articulent autour de trois axes : l'évolution de l'office du juge, les mutations des pratiques judiciaires et les enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle.

Il développe les coopérations universitaires, soutient l'analyse des transformations de la justice et valorise les travaux produits, notamment à travers les publications de l'École. Ces missions participent au renforcement de l'expertise scientifique et à l'adaptation de la formation aux mutations du système judiciaire.

ACTIONS MENÉES EN 2025

Pour l'année 2025, plusieurs actions méritent d'être soulignées dans le cadre de l'adaptation de la formation aux grands enjeux de l'institution judiciaire et dans celui d'une meilleure visibilité de l'ENM en France et à l'international.

Des nouveaux parcours bénéficiant de l'approche par compétences

COP
2.1 et
2.2

La construction de la formation des stagiaires issus du nouveau concours professionnel a été l'occasion de **consolider l'approche par compétences** en leur proposant de différencier leur parcours en fonction de leurs besoins.

Pour évaluer ces besoins, les stagiaires bénéficieront de **plusieurs outils d'autoévaluation** avant et pendant leur temps de présence à l'École. Avant leur arrivée, une documentation générale et, surtout, un test d'autoévaluation leur seront mis à disposition pour commencer à appréhender les compétences et connaissances qui seront attendues d'eux, notamment pour le stage probatoire. En cours de formation, leur ressenti lors des séquences de participation active telles que les ateliers et les simulations d'audiences et les observations des formateurs leur permettront de dégager leurs axes d'effort. Un second test d'autoévaluation, similaire au premier, viendra compléter leur bilan personnel. Dès lors, ils pourront opter pour un renforcement des compétences soit en matière civile soit en matière pénale avec une semaine au choix en fin de scolarité.

Cette semaine thématique sera utilement complétée par deux dispositifs d'accompagnement :

- ▶ Un abonnement offert aux stagiaires aux enseignements en ligne proposés par l'université numérique juridique francophone ;
- ▶ Un coaching individualisé possible dès la scolarité et pouvant se poursuivre en stage.

L'approche par compétences a également été intégrée aux nouveaux cycles de formation des magistrats en service extraordinaire, juges du livre foncier candidats à l'exercice d'autres fonctions judiciaires et détachés judiciaires.

Un important plan de recrutement de directeurs de centres de stage mais aussi de magistrats enseignants associés a été mis en œuvre afin de mieux entourer et accompagner les maîtres de stage dans le cadre de la formation probatoire des auditeurs et stagiaires du concours professionnel, dont les spécificités doivent être prises en considération.

Le nécessaire dialogue entre écoles du service public

Pour les auditeurs, l'année 2025 a été marquée par la réintroduction progressive de **temps d'échanges avec les autres écoles du service public** qui visent à développer chez les apprenants une meilleure culture administrative et la conscience de leur action au service de l'État de droit.

Dans ce cadre, les échanges avec l'École nationale des greffes (ENG) sont aussi l'occasion de **renforcer la compréhension mutuelle des partenaires de demain** dans la perspective, notamment, du travail en équipe juridictionnelle. Après le déplacement à l'ENM Bordeaux en octobre dernier de greffiers stagiaires pour des exercices de simulations d'audiences d'affaires familiales, l'ENG a accueilli en novembre une délégation de 11 auditeurs de justice de la promotion 2025.



Réunion de travail des 4 Directrices des Écoles du ministère de la Justice avec Anne-Sophie Beyssac (École nationale des greffes), Sophie Bondil (École nationale d'administration pénitentiaire), Frédérique Botella (École nationale de protection judiciaire de la jeunesse) et Nathalie Roret (ENM), à l'ENM Paris.

COP 2.5

En janvier 2026, 10 auditeurs de justice se rendront à l'École nationale supérieure de police pour participer à des exercices de gestion de l'ordre public, s'articulant entre une présentation des moyens de force intermédiaire, la participation des auditeurs de justice en qualité de représentant du parquet au sein de l'atelier de conception du service d'ordre et enfin en une observation sur le terrain au

plus près des commissaires stagiaires assumant les fonctions d'autorité civile et de commandant de la force publique.

Une activité de recherche réaffirmée

COP 3.1 et 3.2

En 2025, la **restructuration du département de la recherche** a permis de mettre en œuvre les orientations définies en 2024 autour de la production scientifique, de l'analyse des pratiques judiciaires et de l'étude des transformations du métier de magistrat.

L'année a été marquée par le **recrutement des trois chercheurs, docteurs en droit**, chargés de déployer la stratégie pluriannuelle de recherche et par l'amplification des travaux engagés sur les pratiques judiciaires et les sujets émergents, en particulier ceux liés au **numérique** et à l'**intelligence artificielle** ou encore à l'**évolution de l'office du juge**.

Le département a poursuivi le développement de projets et partenariats universitaires afin de renforcer la qualité des travaux produits et leur diffusion. Un colloque sur l'État de droit a ainsi été organisé avec l'Université Paris Est Créteil.

Il a également initié **l'intégration progressive des résultats de recherche dans les formations dispensées par l'École** et engagé un travail de valorisation des travaux académiques à travers les revues de l'ENM (*Les Cahiers de la Justice* et la *Revue Justice et Actualités*).

Enfin, l'année 2025 a constitué la première étape de structuration d'une programmation scientifique pour l'année 2026 autour de cycles de conférences sur les axes de recherche du département et de la restructuration de la *Revue Justice et Actualités*, qui deviendra **La Revue de la recherche de l'ENM, coconstruite entre les chercheurs et les magistrats de l'École**.



Colloque « L'État de droit en question : menaces actuelles et perspectives de consolidation » le 26 septembre 2025 à l'ENM Paris.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

CHIFFRES CLÉS

► S'assurer de la qualité du suivi de la formation dispensée à l'ENM

	2023	2024	2025
Nombre d'apprenants déclarés aptes à l'issue de la formation / nombre d'auditeurs de la promotion :			
- Auditeurs de justice	335/346	248/259	381/392
- Concours complémentaires	68/73	66/77	77/83
- Candidats à l'intégration directe	18/24	38/43	81/99

► Renforcer les activités extérieures (chiffres de la promotion 2025)

312 auditeurs ont participé à une autopsie commentée

120 auditeurs ont pu participer à la visite du labo HML

44 auditeurs ont participé à une extraction judiciaire

476 auditeurs ont participé à une activité extérieure soit 100 % des auditeurs inscrits et 95 % de la promotion.

Chiffres clés des stages

Plus de **5 300** stages (+33 % par rapport à 2024) ont été organisés en 2025, pour les promotions 2023, 2024 et 2025 des auditeurs de justice, les promotions d'octobre 2023, mars 2024 et octobre 2024 des candidats à l'intégration directe, la promotion 2025 des stagiaires du concours complémentaire, et la promotion de mars 2025 des magistrats en service extraordinaire et détachés.

1 173 stages partenaires extérieurs

373 stages sur site de première affectation

374 stages en cour d'appel

379 stages de préparation aux premières fonctions

465 stages juridictionnels de la promotion 2024

452 stages pénitentiaires

465 stages en services d'enquêtes

453 stages en cabinet d'avocat pour la promotion 2025

160 stages probatoires et préalables pour les stagiaires du concours complémentaire

222 stages probatoires et préalables pour les candidats à l'intégration directe

309 stages en juridiction au bénéfice des écoles partenaires (ENAP, INTEFP, ODJ/OFJ, ENS Rennes)

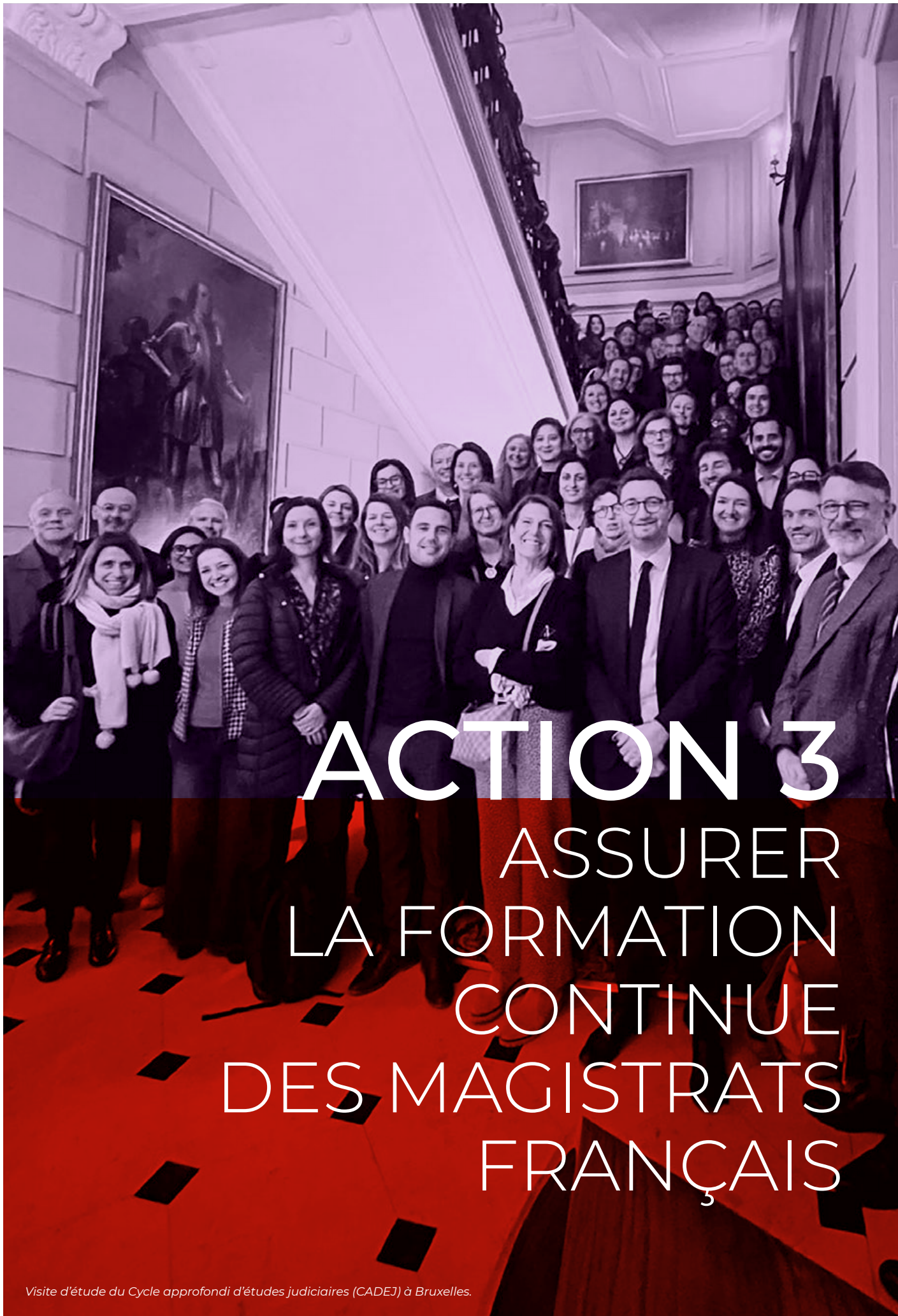
Chiffres clés de la recherche

6 agents, dont **3** chercheurs
(avec **4** recrutements intervenus en 2025)

14 interventions dans des colloques et conférences, aux niveaux national et international

2 colloques organisés ou coorganisés

2 auditeurs de la promotion 2025 accueillis en stage extérieur



ACTION 3

ASSURER LA FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS FRANÇAIS

Visite d'étude du Cycle approfondi d'études judiciaires (CADEJ) à Bruxelles.

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue nationale des magistrats s'organise autour de 8 pôles de formation, outre un enseignement en langues étrangères. Instaurée par le décret du 4 mai 1972, elle revêt un caractère obligatoire à hauteur de 5 jours par an pour tous les magistrats professionnels de l'ordre judiciaire.

La sous-direction de la formation continue (SDFC) doit satisfaire à l'obligation de formation continue de 4 autres publics : les magistrats exerçant à titre temporaire (MTT), les magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles (MHFJ) et, depuis le 30 octobre 2024, les attachés de justice et les assistants spécialisés.

La sous-direction se compose d'une sous-directrice, de 11 coordonnatrices de formation (CDF) dont 4 issues d'autres corps que la magistrature, d'une coordonnatrice pour l'enseignement des langues, d'une cheffe de service assistée d'une adjointe et de 13 gestionnaires et assistants pédagogiques.

La SDFC anime également le réseau des coordonnateurs régionaux de formation (CRF) et des magistrats délégués à la formation (MDF) dans leurs missions consacrées à la formation continue déconcentrée et délocalisée (FCD). La sous-direction bénéficie ainsi depuis 2024 de l'appui d'une **équipe de CRF considérablement renforcée**, outre le soutien d'un **CDF médiateur** chargé notamment de participer au développement des actions de FCD relatives aux modes amiables de règlement des conflits.

Élaborer chaque année un plan de formation continue nationale

Les principales missions de la SDFC résident dans :

- ▶ l'accompagnement des magistrats dans **l'application des réformes normatives** et des évolutions jurisprudentielles, ainsi que dans leur changement de fonction ;
- ▶ La préparation aux fonctions d'encadrement et la promotion d'une **culture managériale et administrative** ;
- ▶ Le développement de **l'interprofessionnalité** et la participation à **l'ouverture** du corps à son environnement institutionnel, économique, social et international.

L'offre de formation continue nationale est préparée de manière à répondre au mieux tant aux besoins des magistrats qu'à ceux de l'institution judiciaire. Cette évaluation est le fruit d'un dialogue constant avec les magistrats eux-mêmes, mais également avec les partenaires de l'École et le ministère de la Justice.

L'élaboration du plan de formation est enrichie par l'avis du conseil pédagogique avant d'être approuvée par le conseil d'administration de l'ENM.

Afin de répondre aux spécificités de la formation pour adultes, l'offre se décline selon divers formats pédagogiques : sessions simples et modulaires, cycles, parcours, stages individuels et collectifs, colloques, webinaires, e-learning, etc.

Après une hausse du **nombre d'actions de formation** offertes en 2023, la rationalisation fut de mise en 2024, faisant passer ce nombre de 663 à **608**. L'augmentation du nombre de publics à former a induit une légère hausse en 2025 à hauteur de **615 actions de formation**.

Gérer les inscriptions et mettre en œuvre les actions de formation à l'attention d'un public en plein essor

Les inscriptions aux différentes actions de formation s'effectuent de façon dématérialisée via le site de l'offre en ligne (OFL) et se déroulent en deux temps : d'abord au cours du mois de septembre de l'année N-1 pour les formations de l'année N, puis tout au long de l'année N après la réouverture du site de l'OFL au début de mois de janvier.

Chaque candidat – qu'il soit magistrat, attaché de justice ou assistant spécialisé - exprime au maximum 4 desiderata qu'il hiérarchise et qu'il peut étayer de commentaires ou pièces jointes. La SDFC affecte ensuite ces publics sur la ou les formation(s) sollicitée(s) en s'efforçant de satisfaire les premiers et deuxièmes choix tout en prenant en compte les observations **des chefs de cour et de juridiction, acteurs essentiels** de la démarche d'accompagnement vers l'acquisition de nouvelles compétences.

Les **avis hiérarchiques** sont recueillis via l'appli métier de l'École. **Ces avis, espérés toujours plus nombreux, sont analysés avec une attention particulière** afin de permettre aux magistrats de bénéficier de la formation la plus adéquate à leurs besoins sans négliger les contraintes budgétaires des cours d'appel et la nécessité de préserver la continuité de l'activité juridictionnelle.

COP
2.4

L'année 2025 a été marquée par une hausse massive du nombre de candidatures à traiter en raison de l'accueil des demandes des 2 079 **attachés de justice et assistants spécialisés en exercice**. Afin de répondre à leurs attentes tout en se conformant aux exigences de rigueur budgétaire, le nombre de places qui leur sont offertes a été accru au terme d'un important travail de la SDFC sur les quotas.

Enfin, la **hausse du taux de formation** (ratio nombre de magistrats inscrits/nombre de magistrats en exercice) se maintient à un niveau très satisfaisant.

Coordonner la formation continue déconcentrée et délocalisée

La formation continue déconcentrée et délocalisée (FCD) vient compléter l'offre nationale afin de permettre la formation d'un plus grand nombre de magistrats, grâce à la proximité géographique des actions proposées.

La SDFC délègue sur ses crédits, après approbation du conseil d'administration, le budget nécessaire à la mise en œuvre des plans régionaux de formation. Ceux-ci sont élaborés lors des conseils régionaux de formation présidés par les chefs de cour, sur proposition des coordonnateurs régionaux de formation (CRF) et des magistrats délégués à la formation (MDF). Ces plans sont ensuite approuvés par la SDFC.

Deux réunions regroupant l'ensemble des CRF et MDF ont été organisées par la SDFC en 2025, comme l'an passé, afin de maintenir le lien entre formation nationale et formation régionale, de partager les besoins recensés, de faire émerger les bonnes pratiques et d'affiner le soutien administratif apporté par la SDFC.

Surtout, grâce au renforcement du nombre de CRF, l'ENM a pu poursuivre en 2025 sa démarche de développement de l'offre en région, appréhendée désormais comme un véritable **vecteur d'interprofessionnalité** et un **trait d'union entre les membres d'une même communauté judiciaire** - et parfois entre cette communauté et les citoyens.

ACTIONS MENÉES EN 2025

Une formation continue au soutien des besoins de l'institution judiciaire

Afin de faire face aux enjeux liés aux **politiques publiques** en matière de criminalité organisée, de risque corruptif, d'environnement, de numérique, de violences intrafamiliales et de règlement amiable des litiges, et en vue de favoriser l'attractivité des fonctions civiles ainsi que l'acculturation au management et aux droits européen et international, 2025 a vu le lancement ou la concrétisation de réflexions ouvertes en 2024 quant à la mise en œuvre de nouvelles actions de formation.

LANCEMENT DU 1^{ER} CYCLE SUR LES ENJEUX DE LA JUSTICE CIVILE (CEJUCIV)

Répondant aux divers constats portant sur le défaut d'attractivité des fonctions civiles, et dans le prolongement de la série de **podcasts** dédiés aux politiques civiles des juridictions lancés en 2024, le CEJUCIV a été inauguré le 24 septembre 2025. Le premier module a permis de dresser les perspectives historiques et sociales de la justice civile. Les apprenants, sélectionnés au regard de leur intérêt manifeste pour ces questions, ont fait preuve de curiosité et d'engagement lors des échanges tant en formation plénière que pour leurs travaux en sous-groupes d'ores et déjà accompagnés par le nouveau département Recherche de l'ENM. Les six autres modules (dont le déplacement à l'étranger et le module conclusif à la Cour de cassation) promettent de poursuivre la riche réflexion entreprise sur le déploiement des **politiques civiles** dans les juridictions.

COP
3.1

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES NOUVEAUX CHEFS DE COUR ET DE JURIDICTION

En application de la note SJ-24-250-RHM2 du 30 août 2024, le nouveau format du parcours obligatoire dédié aux nouveaux chefs de cour et de juridiction a été déployé avec succès dès le mois de janvier 2025.

La formation est désormais articulée autour de trois axes : une formation compatible sur le plan logistique avec une prise de fonction, une formation plus adaptée aux besoins individuels et aux compétences acquises et une formation plus technique en référence, notamment, aux missions et compétences que le magistrat exerçant ces fonctions doit maîtriser ou approfondir.

La durée minimale des parcours de formation est de 17 jours (non consécutifs), outre un stage pratique.

Les apprentissages s'organisent en deux phases, l'une antérieure à la prise de fonction et l'autre postérieure à la prise de poste, sur une durée totale d'un an. Les chefs de cour et de juridiction réalisent dans le mois suivant leur nomination, outre un **test de personnalité**, un **bilan de compétences managériales**, élaboré sur la base du référentiel de compétences ENM/DSJ. Puis, dans les trois premiers mois suivant la prise de fonction, ils suivent une **session-socle dite « boîte à outils »** d'une durée de 4 jours. Enfin, entre le 6^e et le 12^e mois de leur première année d'exercice, les nouveaux chefs de cour et les nouveaux chefs de juridiction ont la possibilité d'opter pour des **formations « à la carte »** dans le cadre d'un parcours organisé autour de sessions fondamentales (sessions à visée managériale et budgétaire) et optionnelles. Un **regroupement** des nouveaux chefs de cour et de juridiction interviendra en 2026.

Cette réforme a été l'occasion de reconsidérer la présentation de l'offre de formation en matière **d'administration de la justice et de management**. Depuis 2024, cette offre – qui était auparavant disséminée au sein du catalogue – est réunie pour une meilleure visibilité au sein d'un seul et même chapitre entièrement dédié au développement des compétences managériales et d'encadrement d'une juridiction ou d'un service.

La même démarche visant à offrir une meilleure lisibilité de l'offre de formation en matière **d'environnement européen et international** a été réalisée en 2025, de façon à soutenir les magistrats désireux de s'engager dans un parcours de carrière à l'international.

COP
2.5

2025 a également vu le déploiement du nouveau format de l'historique cycle approfondi d'études judiciaires (CADEJ), qui met désormais l'accent sur les enjeux contemporains du service public de la justice et la place de celui-ci dans l'État, afin de densifier la culture administrative et institutionnelle des magistrats.

Une formation continue au soutien des besoins des magistrats et de l'équipe juridictionnelle

Cette attention portée aux besoins de l'institution se conjugue aisément avec celle dirigée vers les attentes des magistrats eux-mêmes quant à une plus grande individualisation des parcours de formation.

Ce travail d'ampleur – dont les premières manifestations figurent dans la création de parcours « à la carte » et l'intégration d'une première approche par compétences (APC) dans l'offre de formation continue (intitulés des chapitres du catalogue, moteur de recherche sur le site de l'OFL, élaboration de référentiels de compétences, etc.) – s'intensifiera en 2026 au travers de la mise en œuvre de projets à dimension tant numérique que pédagogique :

- ▶ Élaboration de nouveaux référentiels de compétences ;
- ▶ Amélioration du site de l'OFL afin de mettre en évidence l'association de compétences à chacune des actions de formation ;
- ▶ Déploiement du conseil en formation opéré par les coordonnatrices de formation continue en vue d'aider les magistrats à construire un parcours de formation au soutien d'un projet de carrière.

COP
2.2 et
2.3

Cette approche par compétences est par ailleurs une composante essentielle des travaux menés par la Direction des services judiciaires auxquels l'ENM a été associée en 2024 et en 2025 – ayant conduit à la récente mise en œuvre au sein du ministère de la Justice d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

■ **Des compétences associées à des fonctions, un enseignement permettant l'acquisition de ces compétences en amont ou au plus près de la prise de poste, des choix de formation guidés par les CDF pour favoriser la concrétisation d'un projet professionnel, tels sont les axes guidant l'action de la sous-direction pour répondre aux besoins des magistrats.**

Plus qu'une liste exhaustive des créations survenues au cours de l'année 2025, la SDFC souhaite mettre en lumière l'engagement toujours plus important des magistrats pour le respect de leur obligation de formation continue et la nécessité pour l'ENM de maintenir une offre conséquente capable de nourrir 40 ans d'activité professionnelle.

En 2025, ce sont quasiment **7 600 magistrats** sur les 9 700 en exercice qui ont suivi au moins une action de formation, soit **presque 80 % du corps**. Ce nombre est en constante augmentation, ce qui a justifié la légère hausse du nombre d'actions offertes au catalogue de formation continue nationale, qui s'élève à **615 sessions**, cycles, parcours, colloques, stages et DU visant à enrichir sans cesse la pratique des magistrats judiciaires.

COP
2.4

L'équipe juridictionnelle n'est pas en reste et les quotas qui lui sont dédiés n'ont jamais été aussi élevés qu'en 2025. Si l'offre ne couvre pas encore totalement la demande, des efforts considérables ont été fournis et se poursuivent pour répondre aux fortes attentes des attachés de justice et des assistants spécialisés.

La formation continue à l'ère de l'IA

Sur l'impulsion de son directeur adjoint Haffide Boulakras et du rapport remis par ce dernier en juin 2025 au garde des Sceaux – « L'IA au service de la justice : stratégie et solutions opérationnelles » – la SDFC a considérablement renforcé l'acculturation de ses publics et son accompagnement aux changements que ne manquera pas d'induire l'usage de l'IA dans les juridictions et services du ministère de la Justice.

Outre le cycle approfondi sur le numérique (CANUM), construit en partenariat avec des écoles d'ingénieurs et des experts de l'IA, l'ENM a enrichi son offre en septembre 2025 avec la création d'une session de formation continue intitulée « Pratique de l'intelligence artificielle au service de la Justice ». Animée par deux universitaires et chercheurs en IA, elle porte dans son volet théorique sur les concepts clés et les principes de fonctionnement de l'IA juridique et invite les magistrats à tester, à partir de cas d'usage concrets, les outils d'IA présents sur le marché. Ces cas pratiques les sensibilisent à la sélection d'informations et à la protection des données personnelles ou des informations couvertes par le secret professionnel.

Quelques mois après, en partenariat avec l'École nationale des greffes, l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et l'École nationale d'administration pénitentiaire, l'ENM a lancé un cycle de 5 webinaires intitulé « Cafés IA – Justice ». Ces webinaires, organisés sous la forme de pauses café

interactives réunissant experts, praticiens, agents du ministère de la Justice et d'autres administrations, permettent de comprendre les fondamentaux de l'intelligence artificielle, d'explorer ses usages concrets au ministère de la Justice, ou encore de tester les différents modèles d'IA et d'en mesurer leurs atouts et leurs limites.

En 2026, la SDFC s'attachera encore à livrer à ses publics les clés favorisant une appréhension optimale des outils mis à leur disposition, tout en restant maîtres de leur décision. Les fondamentaux – indépendance, impartialité, humanité – resteront au cœur de la formation.

LE 1^{ER} CATALOGUE ENTIÈREMENT INTERACTIF

Répondant au contexte actuel de transformation numérique des organisations, l'ENM a choisi d'innover en proposant, dès septembre 2025, un nouveau catalogue de formation continue disponible exclusivement en ligne. Cette **version interactive** offre désormais la possibilité aux différents publics formés – magistrats, magistrats honoraires, attachés de justice, assistants spécialisés et magistrats exerçant à titre temporaire – de consulter un catalogue numérique permettant d'accéder directement et simplement au site de l'offre en ligne pour candidater à l'ensemble des sessions, cycles et parcours, stages et diplômes universitaires conçus ou proposés par l'École.

Une formation continue ouverte sur l'interprofessionnalité

L'année 2025, comme les années passées, a démontré l'attachement de l'ENM à entretenir de très nombreux partenariats. La SDFC a ainsi poursuivi la co-construction d'actions de formation avec ses partenaires que sont l'ENG, l'EFB, le CNB, l'INFN, l'ENSP, l'INSP, l'ENAP, l'ENPJJ, la DILCRAH, l'Agence de la presse judiciaire, l'OFB, etc. Peut ainsi être mentionnée la conception tripartite d'un colloque sur l'IA et l'accessibilité, organisé en partenariat avec le CNB et l'ENG le 3 décembre.

Deux partenariats innovants ont vu le jour en 2025 :

► Celui unissant l'ENM au **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE). La SDFC a conçu, en partenariat avec le MEAE, une série de sessions courtes et pratiques autour de thématiques actuelles sur la dimension européenne et internationale de la justice. La première session s'est déroulée le 3 octobre et a mis en lumière la question des immunités en matière civile dans un contexte de droit international public ;

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

► Celui associant l'ENM et l'**École du service public de la mer** (ESPMER), toutes deux à l'origine du colloque labellisé « La mer en commun », organisé le 28 novembre à l'attention notamment de magistrats, attachés de justice, assistants spécialisés, scientifiques, agents des services verbalisateurs.

L'interprofessionnalité est également fortement à l'œuvre en région. À titre d'exemple d'actions de FCD interprofessionnelles réussies, peuvent être citées pour l'année 2025 les formations dispensées sur les conduites addictives, marquées par le recours au film en réalité virtuelle *Dérappages*, financé avec le concours de la MILDECA. Ce support innovant a ainsi été déployé au sein des cours d'appel d'Aix-en-Provence, Rennes, Colmar et Toulouse, offrant aux magistrats et autres publics conviés une formation délocalisée didactique et interactive.

Le même succès est rencontré en région par les sessions dédiées aux juridictions résolutive de problèmes (également financées par la MILDECA) et aux audiences de règlement amiable.

Ce sont ainsi **716 actions de formation continue déconcentrée** qui ont vu le jour en 2025, soit le nombre le plus élevé recensé depuis 2017.

Les formations délocalisées – reposant sur 19 « kits » conçus par les CDF et mis à la disposition des CRF et MDF sur les thèmes de l'ARA, de la médiation, de la fraude fiscale, des VIF, de l'éthique partagée, de l'intervision, de la TEH et du handicap – sont également en forte augmentation avec 53 déploiements en 2025.

COP
4.1

Au total, **plus de 7 000 apprenants (presque 5 000 magistrats et 2 000 autres publics)** ont pu être dénombrés en 2025.

COP
2.2

DU MÉDIA-TRAINING EN RÉGION

Le 12 novembre, six magistrats du parquet de la cour d'appel de Poitiers ont suivi avec succès une formation en média-training animée par la coordonnatrice de formation continue en charge du pôle Communication judiciaire. Cette action de formation délocalisée s'est déroulée dans les locaux de l'École publique de journalisme de Tours et a permis aux magistrats présents – grâce au concours d'étudiants en journalisme en fin de cursus – de s'exercer à la rédaction de communiqués de presse, à la délivrance de conférences de presse et de se prêter au jeu délicat des interviews en radio ou plateau télévisuel.

Ces actions de formation continue délocalisée ont vocation à être déployées dans différents ressorts, sous l'impulsion des CRF et des MDF.

FOCUS SUR LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DES MAGISTRATS

La section Langues de l'ENM accompagne les magistrats et futurs magistrats dans le renforcement de leurs compétences linguistiques afin de faciliter les échanges internationaux et la coopération judiciaire.

Le nombre de magistrats formés en formation continue est à la hausse : **313 en 2025 contre 258 en 2024** ; le pourcentage de magistrats formés par rapport au nombre d'inscrits atteint le chiffre record de 90% (contre 76% en 2024) grâce à un taux de désistement de moins de 10% (contre 24% en 2024).

À côté des 13 formations intensives proposées en anglais ou espagnol, l'organisation d'une formation certifiante du test TOEIC a permis à **93% des magistrats inscrits de valider le niveau B2 ou C1** (contre 63% en 2024). Ce test, reconnu sur le plan international, certifie des compétences linguistiques pertinentes lors de candidatures pour des postes à l'étranger.

Par ailleurs, **6 formations thématiques en langue anglaise** traitant de sujets tels le droit pénal international, la justice civile en Angleterre et aux États-Unis ou bien la procédure pénale en Angleterre sont vecteur de coopération européenne et internationale, notamment par le partage de connaissances juridiques et judiciaires et le développement de connaissances de systèmes judiciaires étrangers.

Dans l'intérêt du lien crucial entre la formation et le parcours de carrière, des formations axées sur la prise de parole en public ainsi que les compétences requises lors d'entretiens pour des postes internationaux, fournissent des outils primordiaux à la communication professionnelle en langue anglaise.

COP
2.5 et
4.3

CHIFFRES CLÉS

Actions de formation continue nationale

► Données générales 2025

	2025	Valeur cible
Taux de présents parmi les magistrats en exercice sur des actions de FC	78,28%	100%
Nombre de magistrats français en exercice*	9 699	-
Nombre de magistrats présents à au moins une séquence de FC**	7 592	-
Taux de magistrats ayant accompli 5 jours de formation annuelle obligatoire**	48%	75%
Nombre de magistrats ayant accompli 5 jours de formation annuelle obligatoire**	4 628	-

* Source : DSJ ** Magistrats comptés 1 seule fois (formation continue nationale et régionale).

► Évolution des inscriptions de 2022 à 2025

	2022	2023	2024	2025
Cumul des affectations sur les 1 ^{er} et 2 ^e choix (en septembre)	90,73%	88,59%	90,32%	88,74%
Nombre de magistrats*	8 822	8 943	9 054	9 699
Nombre de magistrats inscrits	7 440	7 392	7 516	7 525
Taux de formation (nombre inscrits/nombre magistrats)	84,33%	82,66%	83,01%	77,59%
Nombre d'actions réalisées	625	663	608	615
Jours offerts	61 787	60 258	61 405	69 137
Jours de présence	41 521	38 908	39 683	43 549
Taux de fréquentation (jours présence/jours offerts)	67,20%	64,57%	64,63%	62,99%

* À partir de 2025, ce nombre inclut les magistrats en détachement, ce qui explique la baisse du taux de formation en 2025.

► Évolution des actions de formation continue nationale de 2022 à 2025

Année		Sessions, Sessions modulaires, parcours et cycles	Colloques	Stages collectifs	Stages individuels*	Diplômes universitaires	Total
2022	Distanciel	32	6	0	3	2	43
	Présentiel	334	17	59	160	12	582
2023	Distanciel	21	6	0	3	4	34
	Présentiel	346	21	62	192	8	629
2024	Distanciel	21	10	0	4	2	37
	Présentiel	294	16	63	191	7	571
2025	Distanciel	18	2		2	3	25
	Présentiel	365	18	62	140	5	590

* Outre 51 stages individuels sur initiative personnelle en 2025.

► Formations préparatoires aux changements de fonction (magistrats présents)

Sessions	2022	2023	2024	2025
TRIBUNAL JUDICIAIRE				
Juge des libertés et de la détention	46	48	46	49
Juge de l'application des peines	62	72	62	66
Juge des enfants	61	56	55	61
Juge d'instruction	65	67	63	68
Parquet	37	26	47	47
Juge non spécialisé	148	141	160	160
Juge des contentieux de la protection	91	71	91	86
Juge placé	34	35	29	51
TOTAL 1	544	516	553	588
COUR D'APPEL				
Président et conseiller de cour d'appel	137	141	124	117
Parquet général	36	47	30	31
Présidents et conseillers de chambre de l'instruction	20	20	15	32
TOTAL 2	193	208	169	180
TOTAL	737	724	722	768

► Magistrats inscrits et ratio présents/inscrits en 2025

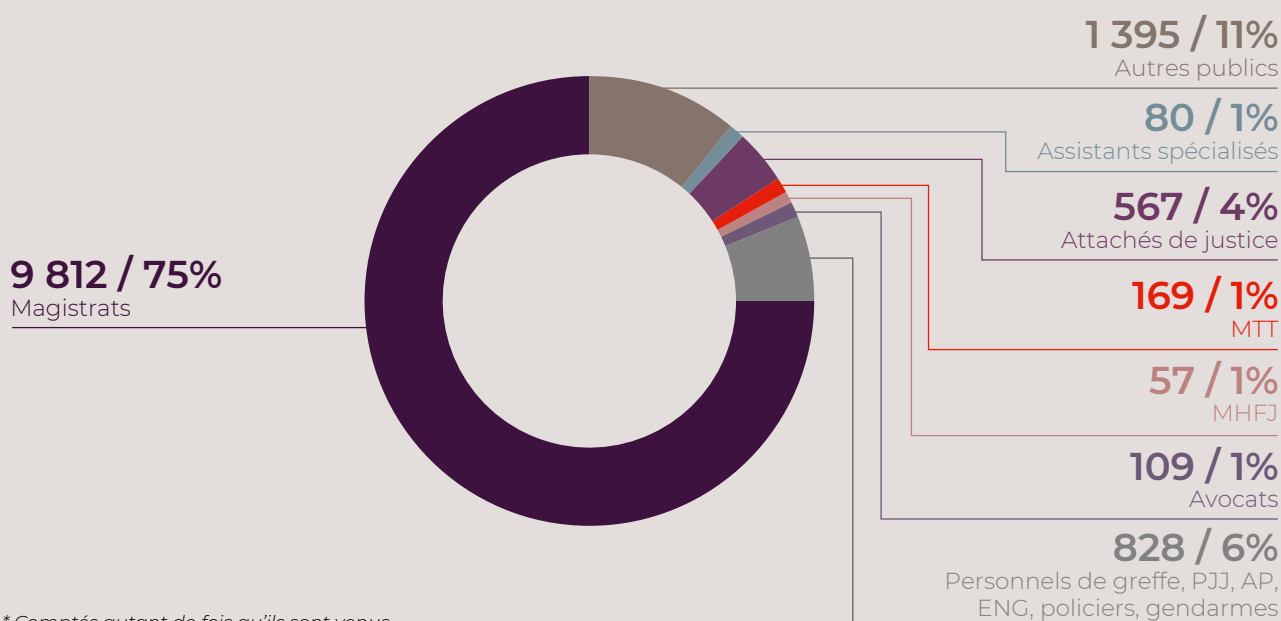
	Janvier	Septembre	Total
Statut obligatoire	176	585	761
Statut facultatif	75	225	300
TOTAL des magistrats concernés par les changements de fonction			1 061
Dispenses totales		5	5
Reports sollicités	24	42	66
Autres motifs			68
TOTAL des magistrats dispensés ou reportés sur l'année N+1			139
TOTAL DES MAGISTRATS INSCRITS			922
% de présents sur le nombre d'inscrits (obligatoires et facultatifs)			83,30%

Changements de fonctions spécifiques	2025	Valeur cible
Nouveaux chefs de cour	24/26	100%
	92%	
Nouveaux chefs de juridiction	55/59	
	93%	
Nouveaux secrétaires généraux	31/34	
	91%	

► Évolution des inscriptions par public de 2022 à 2025

	2022	2023	2024	2025
Assistants spécialisés				
Nombre d'assistants spécialisés en exercice				171
Nombre de sessions proposées	34	35	34	39
Nombre d'inscrits	70	80	86	95
Nombre de présents	60	67	70	80
Attachés de justice				
Nombre d'attachés de justice en activité				1 908
Nombre de sessions proposées	48	82	124	131
Nombre d'inscrits	79	163	410	691
Nombre de présents	70	149	363	567
MTT				
Nombre de MTT en activité				379
Nombre de sessions proposées	50	55	65	66
Nombre d'inscrits	225	278	286	228
Nombre de présents	153	205	192	169
MHFJ				
Nombre de sessions proposées	116	96	87	68
Nombre d'inscrits	255	161	127	90
Nombre de présents	162	85	88	57
Avocats				
Nombre de sessions proposées	36	35	39	39
Nombre d'inscrits	266	133	225	131
Nombre de présents	217	106	183	109
Personnels de greffe, PJJ, AP, Police, Gendarmerie				
Nombre de sessions proposées	77	81	88	94
Nombre d'inscrits	841	935	929	946
Nombre de présents	814	837	796	828
Autres publics				
Nombre de sessions proposées	163	167	205	207
Nombre d'inscrits	1 206	1 457	1 741	1 757
Nombre de présents	1 003	1 161	1 349	1 395

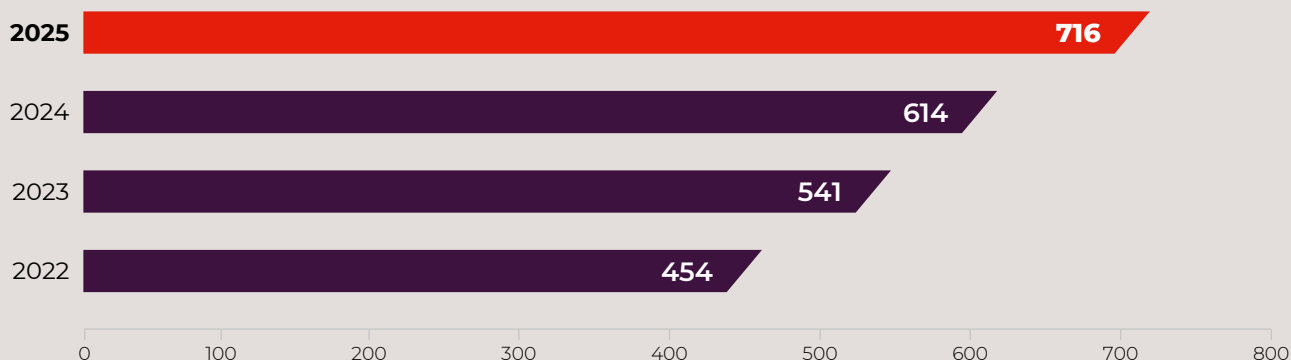
► Répartition par public des apprenants présents* aux actions de formation continue nationale en 2025



* Comptés autant de fois qu'ils sont venus.

Actions de formation en région / Actions de formation de la Cour de cassation

► Évolution générale du nombre d'actions de formation continue déconcentrée entre 2022 et 2025

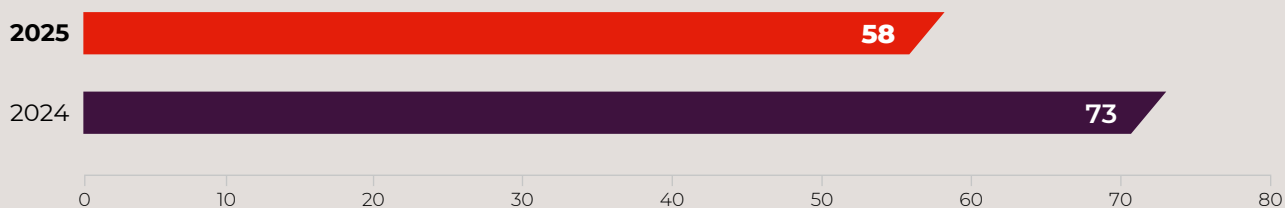


58 formations pour la Cour de cassation en 2025 (73 formations en 2024)

658 formations pour l'ensemble des cours d'appel en 2025

À la différence de 2024, aucun cours de langue n'a été dispensé auprès des cours d'appel en 2025 et les statistiques ont été pour la première fois dissociées entre les formations conçues par la Cour de cassation et celles dispensées au sein des 36 cours d'appel. Les actions de la Cour de cassation, bien que de portée nationale, sont maintenues dans cette catégorie aux seules fins de comparaison statistique avec les années antérieures.

► Les actions de formation conçues par la Cour de cassation



► Les actions de formation déconcentrées

	Année 2024 (avec les cours de langue et la Cour de cassation)	Année 2025 (sans cours de langue sans Cour de cassation)
Nombre de sessions de formation	614 + 13 (cours de langue)	658
Nombre de participants ayant suivi les sessions de formation (magistrats et autres publics)	6 556 + 110 (cours de langue)	6 588
Nombre de magistrats ayant suivi les sessions de formation	4 664 + 90 (cours de langue)	4 609

Détail des publics ayant bénéficié des formations déconcentrées en 2025

Publics	Nombre global	Ayant participé au moins 1 fois à une formation
Magistrats	4 609	3 018
Tous publics hors magistrats	1 979	1 626
MHFJ	50	42
Attachés de justice	579	381
Assistants spécialisés	65	53
MTT	70	48
Juges consulaires	91	85
Conciliateurs de justice	94	62
Délégués du procureur	6	4
Avocats	210	198
Personnels de greffe	232	211
Gendarmerie	95	91
Police	20	20
Personnels de PJJ	2	2
Publics autres (non identifiés ou peu récurrents)	465	429

► Les actions de formation délocalisées

Les formations délocalisées sont en augmentation tant dans leur déploiement au sein des cours d'appel que s'agissant de l'offre conçue par les coordonnatrices de formation et proposée aux CRF et MDF.

En 2025, ce sont **19 kits de formation délocalisée** qui ont été mis à la disposition des CRF et des MDF. 11 de ces 19 kits ont été déployés **à 53 reprises** au sein des cours d'appel (contre 43 en 2024) :

Détail des publics ayant bénéficié des formations délocalisées

Publics	Nombre global	Ayant participé au moins 1 fois à une formation
Magistrats (magistrats et MHFJ)	308	279
Publics hors magistrats	201	193
Avocats	30	29
Attachés de justice	25	25
Assistants spécialisés	3	3
Juges consulaires	50	46
Personnels de greffe	24	24
MTT	21	18
Autres	48	48

Le nombre de participants ayant suivi les formations délocalisées est inférieur à celui de l'année 2024 malgré l'augmentation du nombre de formations déployées dans les cours. Cela s'explique notamment par la nature des kits délocalisés mis en œuvre en 2025. En effet, de nombreuses formations « Intersession accompagnée » ont été déployées, chacune ne comportant que 2 inscrits, et les formations « Présider l'audience de règlement amiable » ont été diversifiées quant à leur format (2 formations ont été déclinées, dont une pouvant connaître 3 formats selon le public visé et la thématique).



BEYROUTH
Je t'aime

ACTION 4

ASSURER LA
FORMATION
INTERNATIONALE
DES MAGISTRATS
ET DÉVELOPPER
LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Mission de lancement en novembre 2025 du projet de renforcement de l'École libanaise.

MISSIONS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Au même titre que la formation initiale et continue des magistrats français, l'article 1-1 du décret du 4 mai 1972 place au cœur des missions de l'ENM « la formation initiale et continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers » et « la coopération européenne et internationale ». Les standards internationaux de formation judiciaire consacrés par deux déclarations, européenne et internationale,¹ avec le soutien actif de l'ENM, rappellent combien la formation judiciaire constitue un vecteur essentiel de la construction et la garantie de l'État de droit, via le développement d'une justice indépendante, impartiale et de qualité. C'est cette ligne directrice qui sous-tend les trois objectifs de la stratégie internationale adoptée par le Conseil d'administration de l'ENM pour la période 2023-2027 :

- ▶ **Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire ;**
- ▶ **Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales ;**
- ▶ **Enrichir la recherche et les formations dispensées par l'ENM.**

Ces objectifs s'inscrivent également dans la dynamique de la stratégie interministérielle d'influence par le droit lancée par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Justice le 21 mars 2023, dont l'ENM coanime les travaux du sous-groupe « Formation ». L'action internationale de l'École, ancienne et reconnue, s'exerce en pleine coordination avec son environnement institutionnel, tout en accompagnant l'enrichissement des missions de l'établissement via des formations s'adressant à un public interprofessionnel.

Cette action internationale s'exerce tant au profit des magistrats ou futurs magistrats français que de magistrats étrangers et prend les formes suivantes :

- ▶ **Une présence importante au sein de réseaux internationaux de formation judiciaire** tels que :

- le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) : l'ENM a rassemblé à Bordeaux l'ensemble de ses membres pour célébrer les 25 ans du réseau mi-octobre 2025 ;

- l'Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT) : l'ENM a participé à la 11^e conférence internationale sur la formation judiciaire en novembre 2024 en Corée du Sud et accueillera la 12^e à Bordeaux en novembre 2026 ;

- le Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ) : l'ENM a été élue en décembre 2024 à la coprésidence du conseil d'administration.

- ▶ **La création ou le renforcement d'instituts de formation initiale ou continue des magistrats** (organisation, managements, structuration, programmes), généralement dans le cadre de projets portés par des opérateurs, en particulier Expertise France via des financements issus de bailleurs internationaux ou des États bénéficiaires.

- ▶ **La mise en œuvre de formations initiales et continues à destination des magistrats et du personnel judiciaire**, de dirigeants d'instituts ou de formateurs, en France ou dans les États bénéficiaires, selon des formats ad hoc ou sous forme de propositions de sessions à Paris figurant dans le catalogue international de l'École.

- ▶ **De multiples propositions de formations et stages internationaux offertes aux magistrats français** en formation continue, en particulier dans le cadre de projets européens conçus ou soutenus par l'ENM ou via le REFJ.

Les thématiques de ces formations font l'objet d'une réflexion approfondie, pour accompagner les bénéficiaires en pédagogie ou en management par exemple et répondre aux défis auxquels sont confrontés les partenaires de l'École : numérique et intelligence artificielle, lutte contre la criminalité organisée transnationale, la lutte contre la corruption, le droit pénal maritime, le terrorisme, la cybercriminalité, mais aussi favoriser une meilleure appropriation par les praticiens du droit de l'environnement, de l'arbitrage international ou de la propriété intellectuelle.

Les zones géographiques d'action du département international ont nécessité des adaptations dictées par les difficultés du contexte géopolitique. Déployée prioritairement au sein de l'Union européenne et des États candidats, comme des régions francophones mais également sollicitée pour son expertise dans des régions telles que l'Amérique latine ou l'Afrique de l'Est, les activités de l'ENM en 2025 ont été marquées une nouvelle fois par la grande variété des États partenaires. Cette diversité géographique reflète le caractère universel des enjeux liés à la formation judiciaire et de sa contribution à l'État de droit.

(1) La déclaration mondiale des principes universels de la formation judiciaire adoptée en 2017 par l'Organisation internationale de la formation judiciaire (IOJT) et les principes européens de la formation judiciaire adoptés en 2016 au sein du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ).

Le département International s'appuie sur une équipe composée de 16 personnes réparties en deux pôles : un pôle Activités au sein duquel trois magistrats chargés de mission et quatre chargés de coopération internationale travaillent en binôme à la conception et la mise en œuvre des projets du département, avec le soutien administratif et logistique du pôle Ressources lequel compte 6 agents veillant notamment au bon accueil des magistrats étrangers et à la mise en œuvre des activités du département. Fin 2025, deux nouvelles chargées de mission ont rejoint l'équipe, qui veillera à leur transmettre les compétences et savoirs utiles courant 2026. Le maintien d'un collectif de travail fondé sur la complémentarité des compétences, un engagement fort au service d'une mission riche et porteuse de sens, accomplie dans une recherche permanente de qualité et d'efficacité, figurent au rang des principales priorités du département International pour l'année écoulée comme l'année à venir.

Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire

■ ÉTABLIR ET SOUTENIR DANS LA DURÉE DES COOPÉRATIONS AVEC DES ÉCOLES DE FORMATION

Renforcer les capacités d'écoles via le soutien de bailleurs internationaux

COP 2.6

Seule ou par l'intermédiaire de l'opérateur Expertise France, l'ENM a poursuivi en 2025 le développement de projets de renforcement d'écoles, en agissant en matière de gouvernance de l'institut et aussi en contribuant à améliorer la pédagogie. La mise en œuvre de ces projets qui s'exercent dans un temps long a constitué une part non négligeable de l'activité internationale de l'ENM en 2025.

Engagée dans une coopération soutenue avec l'Institut de formation en Côte d'Ivoire depuis une dizaine d'années, l'ENM a continué de travailler en 2025 en partenariat avec Expertise France à l'élaboration d'un troisième projet de renforcement des capacités de l'école ivoirienne portant sur l'évaluation des apprenants en formation initiale, la conception d'un catalogue de formation continue et la mise en service d'une plateforme d'e-learning. Ce projet financé par l'Agence française de développement a démarré en juillet 2025, sous la forme d'un contrat de désendettement et de développement.

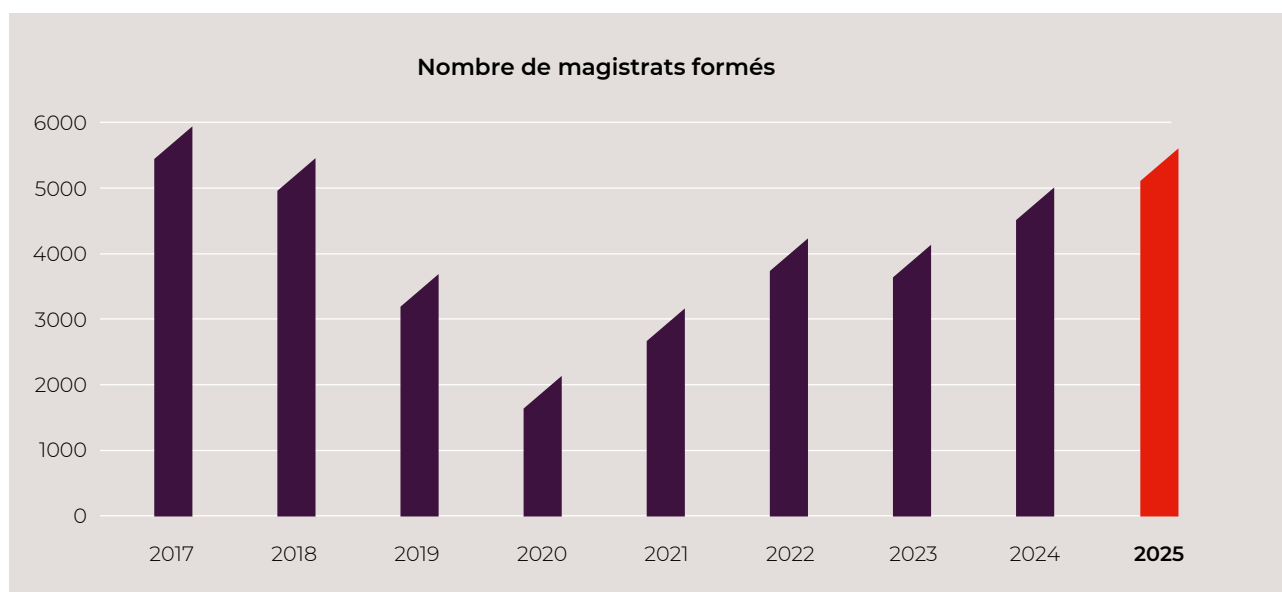
Dans le prolongement d'un projet sur la justice maritime au Mozambique, l'ENM a été sollicitée par l'école mozambicaine pour l'aider à répondre à ses besoins en formation et définir un plan d'action pour les années 2024 et 2025 en vue de réformer

ACTIONS MENÉES EN 2025

COP 2.6 et 3.4

En 2025, l'ENM a coopéré avec 99 pays et formé 5 681 magistrats dont 4 980 magistrats étrangers.

En comparaison de l'année 2024, nous pouvons noter une hausse du nombre de magistrats formés et du nombre d'actions à l'étranger, en particulier dans le cadre de projets multilatéraux, de séminaires et de stages. Le nombre de pays représentés, en baisse, s'explique par le contexte international et l'actualité géopolitique.



○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.



COPIL de clôture du projet « justice maritime » au ministère de la Justice au Mozambique.

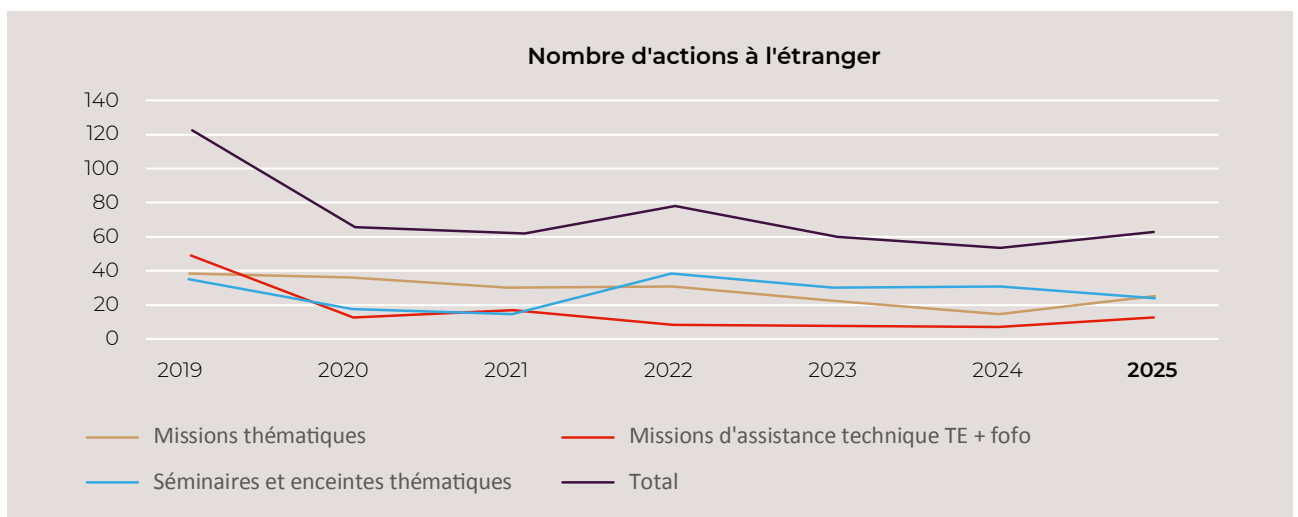
son système pédagogique, en particulier ses programmes de formation initiale, et l'aider à mettre en place une plateforme de e-learning. Le projet se clôturera en mars 2026 par la tenue d'un dernier comité de pilotage sur place.

Depuis 2023, l'ENM, en partenariat avec ses homologues néerlandais et italien, porte un jumelage européen au profit de l'école albanaise. Reviennent à Expertise France les aspects administratifs et logistiques et à l'ENM la direction scientifique du projet ainsi que les activités relatives au concours d'admission, avec le soutien d'un magistrat français détaché en qualité de conseiller résident jumelage à Tirana. Des voies de financement européen sont explorées par Expertise France de façon à maintenir la coopération entre l'ENM et l'école albanaise au terme du jumelage, en juin 2026. Dans le prolongement d'une mission exploratoire en Angola conduite par Expertise France en mars 2025, l'ENM a codéfini un plan d'activités au bénéfice de l'Institut national

d'études judiciaires angolais qui sera mis en œuvre à compter de 2026, dans le cadre d'un projet financé par l'Union européenne pour 4 ans. En 2025, l'ENM a répondu à un appel à candidatures pour conduire un second projet de jumelage européen, avec ses homologues belge et néerlandais, au profit de l'Institut supérieur de la magistrature marocain.

Établir et faire vivre des coopérations bilatérales avec des écoles de formation

En application des accords de coopération signés en 2022 avec les écoles ukrainiennes de formation des juges et des procureurs, l'ENM a poursuivi en 2025 son engagement auprès des magistrats et enquêteurs ukrainiens, confrontés à la question du traitement judiciaire en temps réel des crimes de guerre de grande ampleur commis sur leur territoire. Avec le soutien de l'Ambassade de France à Kiev, une session de formation sur les violences domestiques s'est tenue en avril au bénéfice de 20 procureurs





Signature de l'accord de coopération entre l'ENM et le Centre de formation judiciaire du Sénégal le 13 mai 2025.

et enquêteurs ukrainiens. Dans le cadre du projet européen PRAVO 3 porté par Expertise France, l'ENM a également organisé quatre sessions de formation en ligne au bénéfice des juges ukrainiens entre le 27 mars et le 15 avril sur des thèmes relatifs à la prise en charge des témoins et victimes vulnérables dans le cadre de procédures judiciaires, en particulier en lien avec les crimes de guerre ; un second cycle de formation en ligne adaptées aux procureurs ukrainiens sera organisé en 2026. Du 8 au 11 décembre, l'ENM a programmé à Paris une session de formation ad hoc sur les crimes de guerre comportant un volet spécifique sur la criminalité environnementale.

Le 13 mai 2025, l'ENM et le Centre de formation judiciaire du Sénégal ont signé un accord de coopération en présence du magistrat de liaison d'Afrique de l'Ouest, en vue de renforcer la coopération sur les thèmes de la gouvernance, de la formation initiale et continue des magistrats, de la recherche, de l'usage du numérique et de la déontologie. Il prévoit en particulier l'accueil d'auditeurs de justice sénégalais, ce qui sera mis en œuvre dès le mois de mai 2026.

L'ENM a signé un accord bilatéral de coopération avec la direction de l'école libanaise le 5 novembre 2025 alors que démarrait la mise en œuvre d'un projet financé par l'Ambassade de France au Liban pour une durée d'un an, visant à soutenir l'école dans sa réouverture et le renforcement de ses capacités. Une première activité de formation de formateurs s'est déroulée à Beyrouth du 24 au 27 novembre, afin de les préparer à accueillir une promotion d'une quarantaine d'auditeurs libanais début 2026.

En 2025, l'ENM a également renouvelé plusieurs accords : avec l'Académie judiciaire croate le 25 mai – signature suivie par des actions de formation sur l'intelligence artificielle et sur les violences intrafamiliales ; avec l'Institut judiciaire de Dubaï le 29 mai et le 24 septembre avec l'Institut de formation judiciaire belge (IGO-IFJ) – partenaire habituel de

l'ENM sur de nombreux projets intra-européens. Cette même année en Europe, l'ENM a entamé la discussion et la rédaction de plusieurs accords bilatéraux avec l'Institut national de la magistrature de Roumanie et l'Institut national de la justice de Moldavie, pour signature en 2026.

Ces accords ont vocation à être suivis d'actions soutenues, néanmoins dépendantes des évolutions des conditions sécuritaires comme des fonds pouvant être mobilisés avec le soutien des ambassades françaises, très engagées au soutien de ces coopérations. Les actions pouvant être mises en œuvre prennent plusieurs formes : mission d'expertise sur place, participation à des sessions catalogues, entretiens à distance, visites d'étude en France sur des thématiques identifiées dans l'accord ou dans un plan d'action afférent.

En 2025, l'ENM a accueilli 20 délégations issues de pays différents, originaires d'Europe (7), d'Asie (6), d'Afrique (5) et d'Amérique (2).

■ PROPOSER DES FORMATIONS JUDICIAIRES EN FRANCE OU À L'INTERNATIONAL

Via des actions mises en œuvre à l'ENM : sessions du catalogue, accueils de visites d'étude, formations ad hoc

Le département International a poursuivi la mise en œuvre de son catalogue de formations destinées aux magistrats étrangers et partiellement accessible à d'autres publics judiciaires. Ce catalogue a bénéficié en 2025 à 264 participants venus d'une cinquantaine de pays. Comme les années précédentes, la majorité des participants aux sessions de formation viennent d'Europe, d'Afrique de l'Ouest et centrale, du Moyen Orient et d'Asie centrale et à la marge d'Amérique du Sud.

Le taux de satisfaction global s'est élevé à 4,18/5 en 2025, sur la base des questionnaires d'évaluation complétés par les participants à l'issue des formations. Il est à noter que tous les participants n'ont pas répondu aux questionnaires, ce qui limite la fiabilité de cette donnée.

Les thématiques abordées sont variées, l'accent étant mis à la fois sur l'interdisciplinarité et sur l'interprofessionnalité des publics accueillis comme des intervenants. Depuis 2025, des magistrats français peuvent désormais participer aux sessions de formation inscrites au catalogue du département International afin de favoriser les échanges avec leurs homologues étrangers. 23 y ont participé.

Le droit et la procédure pénale tiennent une place de choix dans cette offre via les thématiques cruciales que constituent le traitement judiciaire

COP
2.6

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

du terrorisme, l'enquête économique et financière, la cybercriminalité, la coopération judiciaire au service de la lutte contre la criminalité organisée, la corruption ou encore la justice pénale internationale. Des questions transversales telles que la protection de l'environnement et la question des violences au sein du couple ont été abordées, ainsi que la propriété intellectuelle concernant le droit civil et commercial. La nouvelle session sur l'enquête économique et financière, codirigée par un journaliste d'investigation spécialisé afin d'apporter une lecture interprofessionnelle de la thématique, ayant remporté un grand succès l'année passée, a été maintenue en 2025. La nouvelle session sur le droit pénal maritime s'est inscrite au cœur de l'actualité en permettant de former ensemble, sur fonds MILDECA, des magistrats européens, sud-américains et africains particulièrement concernés par le narcotrafic.

Aux côtés de deux sessions généralistes relatives à la découverte de la justice française, des propositions s'adressant plus particulièrement au personnel des institutions de formations ont été très appréciées. Elles portaient sur l'ingénierie de formation, l'organisation et le management d'une juridiction ou d'un institut de formation judiciaire.

Annulée en 2025 en raison d'un nombre insuffisant de participants, la session « Propriété intellectuelle : fondamentaux et nouveaux défis » sera proposée au catalogue 2026 en y intégrant les enjeux de l'intelligence artificielle et les besoins de formation exprimés par nos partenaires.

MILDECA – MIEUX FORMER À LUTTER CONTRE LE NARCOTRAFIC : LES ROUTES DE LA DROGUE PAR VOIE MARITIME DEPUIS L'AMÉRIQUE LATINE VERS L'EUROPE VIA L'AFRIQUE

Objectif : renforcer la formation judiciaire en matière de lutte contre narcotrafic en mer

Financement : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Trois activités ont été programmées dans le cadre de ce projet :

- Un stage au bénéfice de 4 magistrats spécialisés français au Panama et au Sénégal, en septembre et octobre ;
- Une session de formation sur la justice maritime et le trafic de stupéfiants en France ouverte aux magistrats et formateurs étrangers et comprenant deux journées de visites au Havre, du 13 au 17 octobre ;
- Une réunion de travail internationale sur la formation des magistrats concernant les routes maritimes de la drogue le 25 novembre.

Chiffres clés :

- **4** magistrats français spécialisés
- **11** magistrats panaméens, costaricains, colombiens, sénégalais, béninois et ivoiriens accueillis à la session de formation à Paris
- **5** magistrats et formateurs européens (Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas) invités à participer à la formation à Paris puis conviés à partager réflexions et bonnes pratiques avec les formateurs de l'ENM lors d'une réunion de travail finale

Outre les séminaires ad hoc organisés au bénéfice de l'Ukraine, une session ad hoc sur le traitement des victimes de terrorisme s'est tenue à Paris du 7 au 11 avril dans le cadre du projet européen CT-JUST visant à renforcer la lutte contre les réseaux terroristes dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Sahel et de la corne de l'Afrique.

Via des sessions mises en œuvre à l'étranger : missions thématiques, séminaires et enceintes internationales

Le département International a contribué ou directement effectué 63 missions de formation à l'étranger en 2025 via la mobilisation de son réseau d'experts internes ou associés. L'École intervient dans le cadre de projets structurés, mis en œuvre par des opérateurs tels qu'Expertise France ou Civipol, ou des missions ad hoc. Le déploiement d'une méthodologie de coconstruction se poursuit, au travers de groupes de travail au long cours entre experts français et issus des pays bénéficiaires.

C'est ainsi que l'ENM a réaffirmé sa volonté de poursuivre son investissement depuis 2018 au sein de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme, basée en Côte d'Ivoire, en renouvelant la convention l'unissant à la Direction de la coopération de sécurité et de défense du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Quatre activités de formation, dont deux missions d'expertise sur place, ont été mises en œuvre en 2025 sur le thème du traitement judiciaire du terrorisme et de la radicalisation en détention au profit d'un public interprofessionnel issu de toute l'Afrique de l'Ouest.

Ces missions permettent à l'ENM de déployer une expertisethématique dans des domaines et des zones diversifiées, dans des projets intégrant la formation judiciaire comme une composante essentielle. À cet égard, constituent de bons exemples de la diversité de ces domaines d'intervention les projets menés en Europe, en Amérique latine et en Asie, sur le recours à l'intelligence artificielle, la lutte contre la corruption ou le management judiciaire.

COP
4.3COP
4.3

Avec le soutien financier de l'AGRASC, l'ENM a coorganisé avec l'école turque un séminaire de formation à Antalya en octobre permettant de rassembler 25 magistrats turcs et 24 magistrats français, assistants spécialisés et attachés de justice sur le thème de la lutte contre le blanchiment et la criminalité organisée. L'expertise tant française que turque a été mise à l'honneur et sera diffusée plus largement grâce à la conception de capsules vidéo disponibles en plusieurs langues.

Plusieurs webinaires ou interventions thématiques à distance ont également été délivrés par l'ENM au bénéfice de 570 magistrats étrangers, comme en novembre sur le thème des défis des instituts de formation judiciaire ou de l'intelligence artificielle.

Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales en particulier au sein de l'UE

■ L'ACTION DE L'ENM AU SEIN DES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE FORMATION JUDICIAIRE

En 2025, l'ENM a maintenu son action et sa présence dans les réseaux, en particulier s'agissant du Réseau européen de formation judiciaire (REFJ). L'École demeure représentée dans l'ensemble des groupes et sous-groupes de travail, à l'exception du sous-groupe relatif à la justice administrative auquel participe le Conseil d'État. L'ENM coordonne notamment le groupe sur la numérisation créé à son initiative. Au sein de ces groupes de travail, l'ENM conçoit, en binôme avec les autres écoles, des formations thématiques suivant un calendrier préétabli, telles que le séminaire en ligne organisé le 5 novembre sur les « Peines de probation et mesures alternatives à la détention : mesure européenne de surveillance » au bénéfice de 50 magistrats européens.

En tant que co-fondatrice du REFJ, l'ENM a eu l'honneur d'accueillir dans ses murs à Bordeaux, les 14 et 15 octobre 2025, les hauts représentants de l'ensemble des instituts formant les juges des États membres de l'Union européenne, pour célébrer ses 25 ans d'existence et identifier les défis restant à relever, notamment technologiques.

L'École a aussi accueilli pendant une semaine, dans le cadre du programme d'échange AIKOS, 97 « auditeurs » européens, qui ont assisté tant à des conférences-débats (éthique, biais de jugement, parquet européen) qu'à des audiences au tribunal judiciaire et à la cour d'appel de Bordeaux.

Enfin, l'ENM est membre du comité éditorial du *THEMIS Annual Journal* lancé par le REFJ en 2021, lequel a été présenté dans sa nouvelle version lors de la finale du concours Thémis accueilli à la CJUE, à Luxembourg, les 11 et 12 décembre.

Concernant l'Organisation internationale de la formation judiciaire, l'ENM qui est membre de son conseil d'administration accueillera à Bordeaux la 12^e conférence internationale sur la formation des professions judiciaires du 8 au 12 novembre 2026. Un groupe de travail a été mis en place en 2025 afin de préparer cet événement d'ampleur, qui abordera notamment la formation judiciaire à la fois comme réponse aux menaces globales (criminalité organisée, terrorisme, criminalité environnementale) et comme outil concret de coopération entre juges.

Membre du conseil d'administration du Réseau euro-arabe de formation judiciaire (REAFJ), l'ENM a été choisie lors de l'assemblée générale tenue en décembre 2024 pour co-présider le Réseau au côté des Emirats Arabes Unis à compter de 2026. En 2025, les membres du REAFJ ont été invités à participer au séminaire organisé à Paris, dans le cadre du projet régional CT Just, sur le traitement des victimes du terrorisme.

L'École a poursuivi le développement et la promotion du réseau international des magistrats et professionnels du droit formés par l'ENM, EUNOMIE. En 2025, le réseau compte 85 inscrits. Le 10 juillet, les membres du réseau ont été invités à suivre en ligne la partie de la session catalogue sur le numérique et l'intelligence artificielle. Grâce à la rénovation de la plateforme numérique conduite par le département International et le service d'appui à la pédagogie en 2025, de nouveaux contenus attractifs pourront y être plus aisément et régulièrement ajoutés et consultés.

■ ACCUEIL DES MAGISTRATS ÉTRANGERS EN IMMERSION DANS LE SYSTÈME FRANÇAIS

L'École nationale de la magistrature a poursuivi en 2025 sa proposition faite à des magistrats étrangers de suivre un cycle de formation d'un an au sein d'une promotion d'auditeurs de justice français, au terme d'un examen organisé en coopération avec les ambassades de France qui financent ce projet. Quatre magistrats issus de Mauritanie, d'Égypte et du Liban ont mené cette scolarité à son terme en 2024, tandis que la promotion 2024 a accueilli 7 nouveaux magistrats de nationalité algérienne, marocaine, égyptienne, guinéenne, libanaise, malgache et thaïlandaise.

En 2025, 5 magistrats étrangers ont intégré la promotion 2025.

COP 2.5

COP 2.5

COP 4.3

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

Par ailleurs, l'engagement fort du Japon en faveur d'une meilleure connaissance mutuelle de la justice s'est poursuivi : comme chaque année, deux jeunes magistrats japonais (1 juge et 1 procureur francophones) ont suivi en 2025 un parcours de six mois de formation à l'ENM, alternant modules théoriques et stages en juridiction et au sein d'un cabinet d'avocat.

Un quota de places a également été réservé aux magistrats francophones souhaitant participer aux sessions organisées par la sous-direction de la formation continue et du département des formations professionnelles spécialisées, notamment dans le cadre des conventions spécifiques en vigueur avec le Grand-Duché du Luxembourg ainsi que les principautés d'Andorre et de Monaco, applicables à la formation continue mais aussi la formation initiale des magistrats. À ce titre, 42 attachés de justice luxembourgeois ont suivi, à Bordeaux et au sein de leur institution d'origine, une formation dispensée par les chargés de formation de l'ENM.

En 2025, 189 participations de magistrats étrangers à des sessions principalement destinées aux magistrats français ont été enregistrées, réparties sur 204 actions de formation.

En 2025, l'accès au nouveau cycle professionnel a également été ouvert à 2 magistrats étrangers francophones sélectionnés suivant les mêmes modalités, qui débiteront cette formation initiale adaptée sur 6 mois à compter de janvier 2026.

Enrichir la recherche ainsi que les formations dispensées par l'ENM

■ FAVORISER LES ÉCHANGES ET LES BONNES PRATIQUES

L'ENM a organisé en 2025 plusieurs activités bilatérales sous la forme de séminaires ou d'ateliers de travail dans le but de croiser les regards des professionnels de la justice sur leurs systèmes judiciaires respectifs, leurs pratiques professionnelles ou leurs méthodes de formation respectives, comme le projet mentionné plus haut conduit en Turquie ayant rassemblé 50 magistrats français et turcs.

Se tient notamment chaque année un séminaire organisé en partenariat avec le Japon : en novembre 2025, il s'est tenu à Tokyo et a permis à des magistrats français et japonais d'échanger sur le recours à l'intelligence artificielle dans leurs droits respectifs.

Les sessions catalogues proposées par le département International constituent enfin un lieu privilégié d'échanges sur les bonnes pratiques en permettant aux participants, désormais également français, de présenter des dossiers dont ils ont eu à connaître (par exemple, lors de la session sur l'enquête économique et financière) ou bien leur institut de formation lors d'une session dédiée.

Au sein de l'Espace européen de liberté, de sécurité et de justice

COP
4.3

Sur financement de la direction générale Justice de la Commission européenne, le projet Just Child, lancé en 2024 par l'ENM et l'école italienne avec l'École française du Barreau, s'est conclu le 16 mai 2025 par une conférence internationale rassemblant juges, procureurs, avocats, enquêteurs, éducateurs et experts de l'ensemble des 10 pays participant au projet, y compris des Balkans occidentaux. Ce projet visait au développement d'une justice efficace adaptée aux enfants, conformément aux directives et à la stratégie européenne sur les droits de l'enfant. Une attention particulière a été portée aux mineurs non accompagnés, en tant que cible privilégiée des réseaux de criminalité organisée, en particulier de traite des êtres humains. Avec le soutien du ministère de la Justice français, des fiches de bonnes pratiques ainsi que des supports vidéo innovants à destination des professionnels de la justice d'une part, et des mineurs non accompagnés eux-mêmes d'autre part.

S'inscrivant dans la continuité du projet Just Child, un nouveau projet Schield sur la justice adaptée aux mineurs victimes de traite des êtres humains, a été présenté par l'ENM à la Commission européenne en mars 2025, lequel n'a malheureusement pas été retenu.

En janvier 2025 a débuté un second projet financé par la Commission européenne et piloté par l'ENM : le projet Just fAIr a pour but de sensibiliser et former les professionnels de la justice européens au recours à l'intelligence artificielle (généraliste ou prédictive) dans le respect des droits fondamentaux et du cadre légal défini par l'Union européenne. Un premier séminaire de formation, accueilli par l'École espagnole des juges à Barcelone les 25, 26 et 27 juin, a porté sur l'IA dans le domaine judiciaire, ses perspectives et ses enjeux, et a été l'occasion d'échanges entre professionnels européens lors d'ateliers. Les prochains séminaires permettront de découvrir les outils déjà existants ou émergents en Europe et l'échange de bonnes pratiques. Sur la base de ces travaux, sera conçu d'ici à fin 2026 un kit de formation à destination de l'ensemble des professionnels de justice européens avec le concours du service d'appui à la pédagogie et du département de la recherche.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

Par ailleurs, en tant que partenaire associé, l'ENM a continué à prendre part au projet J-CAP Next qui a débuté fin 2024 avec comme objectif la mise à jour du logiciel de probation européen dans l'ensemble des systèmes judiciaires de l'Union européenne. Ce travail d'actualisation sera réalisé en étroite collaboration avec le ministère de la Justice belge qui avait initialement développé le logiciel du Projet Européen de Probation (EPP) ainsi que les praticiens. Un premier séminaire national a pu être organisé en avril, rassemblant une douzaine de juges d'application des peines, procureurs, avocats et CPIP. L'objectif de cet atelier était d'identifier les besoins en outils des professionnels de justice afin d'assurer une meilleure application de la décision-cadre européenne.

■ CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UNE DÉONTOLOGIE COMMUNE POUR LES JUGES PÉNAUX INTERNATIONAUX

Les 25 principes déontologiques rédigés en 2023 par les présidents de cours et juridictions pénales internationales et des experts reconnus, dans le cadre du projet ÉTHICA porté par l'ENM, ont été présentés lors de la nouvelle session catalogue sur « L'Éthique du juge, un enjeu pour l'État de droit » en septembre 2025.

L'ENM a également contribué à l'organisation d'un séminaire à Tirana, en faisant intervenir l'une des participantes au projet ETHICA en tant qu'experte sur le thème « Le courage de rendre des comptes : renforcer l'intégrité judiciaire grâce à la formation et au soutien institutionnel » lors d'une table ronde à l'école de la magistrature albanaise le 30 juin.

■ CONTRIBUER À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU SEIN DE L'ENM

Le département International a continué à valoriser l'expertise de l'ENM en matière d'innovation pédagogique, en différentes occasions, notamment :

- ▶ Le *serious game* développé dans le cadre du projet européen VICTI, accessible en ligne, permet aux apprenants de perfectionner leurs connaissances en étant immergés dans un cas fictif de procès hors norme ;
- ▶ Les 4 vidéos animées réalisées dans le cadre du projet européen Just Child sont un support de médiation permettant aux professionnels de la justice d'ouvrir le dialogue avec les mineurs et repérer au plus tôt les signaux de traite des êtres humains ;

▶ L'ENM a participé à l'organisation d'un Justice Lab en ligne à destination d'un public de magistrats français le 12 septembre, et a plus particulièrement animé un atelier de travail sur la rédaction de prompts afin d'ouvrir la discussion sur les usages de l'intelligence artificielle par les magistrats dans le cadre professionnel ;

▶ Le département International a été particulièrement impliqué dans les activités du groupe de travail Digital du REFJ tout au long de l'année, en particulier dans la conception et l'organisation des événements autour du Programme des ambassadeurs du numérique. Lors de l'événement de clôture à Thessalonique, les 27 et 28 novembre, l'ENM a conçu et animé un atelier de travail sur l'utilisation d'outils d'IA par les professionnels de la justice dans leur cadre professionnel, et a participé à la conception et à la présentation de la feuille de route des ambassadeurs du numérique du réseau. La mise en œuvre des plans d'action annoncés lors de cet événement par les nouveaux ambassadeurs du numérique sera évaluée courant 2026.

Par ailleurs, afin d'encourager et systématiser le recueil et la diffusion des bonnes pratiques internationales en matière de formation au sein de l'ENM, le département International a élaboré plusieurs outils de sensibilisation à destination des experts qu'il mobilise. Le département a organisé une journée des experts (63 experts ont répondu à notre invitation) le 4 juillet : au cours de différents ateliers, a été abordé le rôle des magistrats intervenant comme experts pour l'ENM et ont été recueillies les bonnes pratiques afin d'enrichir les kits, notamment pédagogiques, mis à disposition de ces derniers pour préparer leurs missions. Chaque année, l'ENM sensibilise les magistrats français intéressés à ces enjeux ainsi qu'aux exigences et contraintes de l'expertise internationale dans le cadre du cycle approfondi d'études sur la dimension internationale et européenne de la justice (CADIEJ) en formation continue.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

CHIFFRES CLÉS

► Développer la coopération internationale en matière de formation judiciaire.

	2024	2025
Nombre de magistrats étrangers ayant bénéficié d'une formation à l'ENM	532	554
Nombre de délégations reçues	20	12
Nombre de pays ayant participé à des enceintes internationales organisées par l'ENM	78	69
Nombre d'actions de formation organisées par le département	501	419
Nombre de personnes formées par le département	5 061	5 681
	Français	701
	Étrangers	4 980

► Contribuer au rayonnement de l'institution judiciaire française à l'étranger, par la promotion du droit et de l'expertise française.

	2024	2025
Nombre de magistrats étrangers ayant effectué un stage en France (tout type de stage : juridiction, individuel, découverte, échanges de pratiques, en prolongement de séminaires, ...)	252	388
Nombre de missions « expertise école (pédagogique/institutionnelle)	7	8
Nombre de missions de formation thématique	15	25



ACTION 5

ASSURER LA FORMATION
INITIALE ET CONTINUE
DES JUGES NON
PROFESSIONNELS ET
DES COLLABORATEURS
DE JUSTICE

Session de formation dispensée à l'ENM Paris.

MISSIONS DU DÉPARTEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIALISÉES

Au terme de l'article 1-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, l'ENM a également pour mission la formation de personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées soit à exercer des fonctions juridictionnelles dans l'ordre judiciaire, soit à concourir étroitement à l'activité judiciaire.

Le département des formations professionnelles spécialisées (DFPS), créé en 2009 au sein de l'antenne parisienne de l'ENM, a pour mission de former des professionnels exerçant des fonctions juridictionnelles, des membres de l'équipe juridictionnelle et des collaborateurs de justice. Ils représentent en 2025, 11 publics-cibles différents dont les dispositifs de formation sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Public formation obligatoire	Texte de référence	Cadre de formation fixé par les textes	Dispositif de formation mis en œuvre par le DFPS
Juges consulaires <i>formation initiale</i>	Art. L.722-17 C. com Art. D722-28 à D. 722-32, D 722-35 C.com	8 jours dans les 20 mois suivant l'élection sous peine d'être réputé démissionnaire	8 modules , animés en régions par des binômes de formateurs magistrat-juge consulaire.
Juges consulaires <i>formation continue</i>	Art. L.722-17 C. com Art. D722-34 à D. 722-35 C. com	2 jours par an	Catalogue annuel de formation continue : modules thématiques en régions + sessions régionales et nationales
Magistrats exerçant à titre temporaire <i>formation initiale</i>	Art 35-3, 35-3-1, 35-3-2, 35-4 du décret n°93-21 du 7/01/1993 pris pour l'application de l'ordonnance n° 58-1270 du 22/12/1958	Selon la décision du CSM : 10 ou 15 jours de formation théorique + stage probatoire de 40 à 80 jours ; ou stage préalable ; ou dispense de stage	Formation théorique : 10 ou 15 jours selon les fonctions de nomination Suivi des stages puis avis ENM motivé sur l'aptitude du candidat à exercer les fonctions de MTT.
Conseillers prud'hommes <i>formation initiale</i>	Art. L 1442-1 et L 1442-2 C. trav Art. D 1442-10-1 à D1442-10-6 C. trav	5 jours dans un délai de 15 mois sous peine d'être réputé démissionnaire	3 jours d'auto-formation à distance + 2 jours d'atelier animé en régions par 1 magistrat-formateur
Asseseurs pôles sociaux TJ et CA Amiens <i>formation initiale</i>	Articles L218-12, D 218-13 à R218-17, R. 312-13-4 COJ	1 jour de formation préalable à l'entrée en fonction, dans un délai de 12 mois, sous peine d'être réputé démissionnaire	1 jour d'auto-formation à distance
Conciliateurs de justice <i>formation initiale</i>	Décret n°78-381 du 20 mars 1978 modifié par le décret n° 2018-931 du 29 octobre 2018,	1 jour dans l'année de nomination Pris en compte pour le renouvellement du mandat	Module d'initiation à la fonction de conciliateur de justice , animé en régions par des binômes de conciliateurs-formateurs
Conciliateurs de justice <i>formation continue</i>	Décret n°78-381 du 20 mars 1978 modifié par le décret n° 2018-931 du 29 octobre 2018,	1 jour dans les 3 ans suivant le renouvellement du mandat Pris en compte pour le renouvellement du mandat	Catalogue annuel de formation : modules thématiques animés en régions + sessions nationales
Délégués du procureur		Formation non obligatoire	Catalogue annuel de formation : sessions dédiées + places ouvertes dans les sessions de la formation continue des magistrats

Public formation obligatoire	Texte de référence	Cadre de formation fixé par les textes	Dispositif de formation mis en œuvre par le DFPS
Experts chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme	Article 34-1 du décret du 23/12/2004 modifié par l'article 9 du décret n°2020-1452 du 27/11/2020 Arrêté du 14 janvier 2021	4 jours proposés chaque année Pour la 1 ^{ère} fois en 2021 pour 60 experts	Formation théorique et pratique sur des cas cliniques 4 jours consécutifs en présentiel
Avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles <i>formation initiale</i>	Art. 3 loi organique n°2021-1728 du 22 décembre 2021 Décret n°2022-792 du 6 mai 2022 Arrêté du 25 mai 2022	2 jours préalablement à leur prise de fonctions comme assesseur de cours criminelles Pour la 1 ^{ère} fois en 2023	
Attachés de justice	Décret n°2024-965 du 30 octobre 2024 modifiant l'article R.123-37 du COJ	Aucune précision de durée dans les textes	<ul style="list-style-type: none"> - Journées d'accueil des nouveaux attachés de justice - Plateforme pédagogique dédiée - Places offertes dans les sessions de la formation continue - Atelier de méthodologie de rédaction de jugement civil - Application numérique AdAJ (2024)
Assistants spécialisés	Décret n°2024-965 du 30 octobre 2024 modifiant l'article R.123-48 du COJ	Aucune précision de durée dans les textes	<ul style="list-style-type: none"> - Journées d'accueil des nouveaux assistants spécialisés - Places offertes dans les sessions de la formation continue - Plateforme pédagogique dédiée (depuis novembre 2025)
Assesseurs exploitants agricoles <i>formation initiale</i>	Art. 26 de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice Décret n° 2024-543 du 13 juin 2024 relatif à la formation initiale préalable des assesseurs exploitants agricoles siégeant au sein des tribunaux des activités économiques	4 jours préalablement à leur prise de fonctions	<p>Pour les assesseurs nommés avant le mois de novembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 modules d'un jour, sur (organisation judiciaire - déontologie, et procédure civile) animés en régions par des binômes de formateurs magistrat-juge consulaire et suivis avec les juges consulaires du même tribunal des activités économiques. - 1 module de 2 jours d'initiation au droit des entreprises en difficulté organisé spécifiquement en janvier 2025 en distanciel.

Pour mettre en œuvre ses missions, le DFPS, dirigé par une sous-directrice, cheffe de département, compte 25 emplois au total comprenant outre la sous-directrice, dix magistrats coordonnateurs de formation, une cheffe de service et son adjointe, quatre assistants de coordination pédagogique et huit gestionnaires pédagogiques.

ACTIONS MENÉES EN 2025

Enrichir et adapter l'offre de formation pour être au plus près des besoins des publics

Dans l'objectif de proposer à ses publics des formations toujours plus adaptées et innovantes, le DFPS a mené en 2025 plusieurs projets pédagogiques d'ampleur parmi lesquels :

■ POUR LA FORMATION DES JUGES CONSULAIRES

Le cycle de **formation initiale des juges consulaires** composé de 8 modules d'une journée, écrits et actualisés par les coordonnateurs de formation du DFPS, et animés par des binômes de formateurs magistrat / juge consulaire, est organisé chaque année sur 17 sites régionaux. L'équipe pédagogique s'appuie pour sa mise en œuvre sur 60 formateurs qui bénéficient de 2 sessions de formation annuelle, en début et en milieu de cycle. En 2025, ces journées construites avec l'appui d'une conseillère pédagogique de l'École ont permis aux formateurs de contribuer par l'intelligence collective à l'évolution du deuxième module de formation qui porte sur la procédure civile et de produire un premier référentiel de compétences du formateur.

Compte tenu du nombre important des juges élus à La Réunion et à Mayotte et des nominations complémentaires d'assesseurs exploitants agricoles, la session annuelle parisienne de formation initiale des juges ultramarins a été complétée par une session dédiée aux juges élus de l'Océan indien.

▶ 818 juges consulaires ont suivi la formation initiale en 2025.

En **formation continue**, le catalogue 2025 a proposé 60 thèmes de formation différents dont 22 ouverts à d'autres professionnels du droit (avocat, greffiers de tribunaux de commerce, administrateurs et mandataires judiciaires) portant tant sur le contentieux général que sur les contentieux spécialisés et le droit des entreprises en difficulté.

Les actions de formation sont en constante évolution et amélioration, pour répondre aux besoins des juges et s'adapter à leurs attentes variées, systématiquement analysées en interne dans le cadre de la démarche d'amélioration continue des formations, consacrée par la certification Qualiopi obtenue en 2025 par l'École.

PARMI LES NOUVEAUTÉS 2025 :

- ▶ Une session s'adressant tout spécialement aux juges consulaires exerçant au sein des tribunaux de commerce spécialisés en matière de concurrence relative aux « Pratiques restrictives de concurrence et pratiques anticoncurrentielles ».
- ▶ Une session technique sur le droit de la construction scindée en deux sessions autonomes au vu de la complexité et de la densité de la matière.
- ▶ Une session entière nouvelle proposée sur « Les fondamentaux du droit des entreprises en difficulté » avec pour objectif de permettre aux juges débutants dans cette matière, de posséder les fondamentaux pour comprendre les dossiers, leur environnement et les enjeux.
- ▶ Un parcours particulièrement complet et exigeant est désormais proposé aux juges en charge du traitement des difficultés : il mêle sessions relevant du tronc commun des entreprises en difficulté, sessions d'approfondissement et stages, à réaliser sur deux années.

▶ 1 687 juges consulaires ont participé à une session de formation continue proposée par le DFPS en 2025.

■ POUR LA FORMATION INITIALE DES MAGISTRATS EXERÇANT À TITRE TEMPORAIRE (MTT)

Comme en 2024, l'année 2025 est marquée par la mise en œuvre de la loi organique du 20 novembre 2023 relative à l'ouverture, à la modernisation et à la responsabilité du corps judiciaire qui a renforcé l'attractivité des fonctions de MTT en facilitant les conditions d'accès et en étendant les compétences dévolues aux MTT (avec notamment la possibilité d'exercer certaines attributions au parquet). Cette réforme a également modifié les conditions de nomination : ils sont désormais nommés sur l'un des quatre blocs de compétence spécifiques : le « siège civil », le « siège pénal », le « siège civil et pénal » et le « parquet ».

L'ENM a entièrement repensé la formation initiale des MTT :

- ▶ Renforcement de la dimension pratique de la formation avec la création d'une immersion de deux jours en juridiction en amont de la formation théorique préparatoire, afin de favoriser, sans enjeu d'évaluation, l'intégration dans l'institution judiciaire et soutenir les apprentissages à venir par une observation des principales situations professionnelles /juridictionnelles ;

► Séquençage de la formation théorique préparatoire structuré autour d'un socle commun (5 jours), pour tous les MTT quelles que soient leurs fonctions de nomination (transition professionnelle, statut, déontologie, fonctionnement des juridictions, ressources documentaires et outils méthodologiques, préparation de l'arrivée en juridiction), et d'enseignements techniques spécifiques (siège civil, siège pénal, parquet) (5 à 10 jours) ;

► Formation résolument plus pratique avec des mises en situation diverses (tenue d'audience, réquisitions, ateliers de rédaction). L'atelier de rédaction du jugement civil a été entièrement refondu en 2025 ;

► Définition de séquençages différenciés pour les stages probatoires en miroir des fonctions de nomination, déclinés dans la circulaire de l'ENM relative à la formation initiale des magistrats exerçant à titre temporaire rédigée par le DFPS et publiée le 23 octobre 2024 ;

► Développement d'une plateforme pédagogique spécialement dédiée, dont l'accès est ouvert avant l'arrivée en formation des stagiaires, afin de leur permettre de se préparer et de soutenir les apprentissages, au moyen de supports pédagogiques variés (parcours e-learning, vidéos, témoignages, carte mentale, fascicules...).

► **77 stagiaires au total ont suivi, dans le cadre de deux promotions, leur formation théorique de 10 ou 15 jours en janvier 2025 (13^e promotion) et en juin 2025 (14^e promotion). Parmi ces stagiaires, 27 ont été formés aux fonctions du parquet (dont la première promotion a été accueillie en janvier 2025).**

Au 31 décembre 2025, 72 bilans de stage avec avis de la Directrice de l'ENM sur l'aptitude des candidats des promotions de septembre 2024 (12^e promotion) et de janvier 2025 (13^e promotion) ont été transmis à la DSJ pour saisine du Conseil supérieur de la magistrature. 9 bilans de stage concernant des candidats de promotions précédentes ont également été communiqués à la DSJ au cours de l'année 2025.

■ POUR LA FORMATION DES ATTACHÉS DE JUSTICE (1 908 ATJ EN FONCTION AU 1^{er} DÉCEMBRE 2025)

Préparer la prise de poste et faciliter l'intégration dans l'institution judiciaire :

Depuis 2024, l'application des attachés de justice (AdAJ), un outil numérique innovant, conçu comme un outil d'apprentissage à distance autonome (micro Learning) accessible à partir d'un QR Code et remis au moment de la signature du contrat, permet de faciliter l'intégration dans l'institution judiciaire et d'initier la création d'une communauté de pairs.

En 2025, les activités liées au statut et aux droits en ressources humaines ont été actualisées à la suite de la parution du décret du 30 octobre 2024. Depuis son déploiement, 1 202 comptes ont été créés (255 nouveaux comptes créés en 2025).

En 2025, deux **journées d'accueil** ont réuni 351 attachés de justice ayant pris leurs fonctions dans les 6 mois précédents, pour leur permettre d'appréhender leur statut, leur déontologie, et d'enrichir leur pratique professionnelle par des échanges entre pairs.

Une nouvelle action est lancée depuis le second semestre 2025 en partenariat avec la Cour de cassation permettant à 15 participants d'assister à une audience d'assemblée plénière (ou de chambre mixte) précédée par un temps d'échange avec des magistrats de la Cour et de bénéficier d'une visite patrimoniale.

Développer sa pratique professionnelle :

L'atelier destiné à acquérir la méthodologie de la rédaction du jugement civil conçu et écrit au sein du DFPS, et déployé depuis 2024, a été organisé 7 fois en 2025. Animé par des formateurs magistrats formés par l'ENM, il a permis de former 130 attachés affectés en chambres civiles, aux affaires familiales, au contentieux de la protection ou au pôle social.

Une autre action nouvelle est proposée depuis le mois de janvier : « Les Midis des attachés de justice ». Il s'agit de webinaires mensuels organisés sur la pause méridienne et animés par des magistrats de toutes juridictions, des partenaires de l'institution judiciaire, des professeurs d'université, accessibles à 120 attachés de justice en direct puis mis à disposition sur la plateforme pédagogique.



Sous le pilotage de la sous-direction de la formation continue, en 2025, le nombre de places réservées aux attachés de justice, dans les sessions de formation continue des magistrats ont été augmentées pour passer de 919 à 1 250.

Quatre attachés de justice ont par ailleurs participé à des sessions de formation des juges consulaires organisées par le département des formations professionnelles spécialisées.

COP
2.4COP
2.4



Journée de regroupement pour les assistants spécialisés et assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme, le 27 novembre 2025.

Entièrement repensée en 2025 dans son arborescence et dans son contenu, la plateforme pédagogique dédiée aux attachés de justice leur permet de trouver les notions juridiques fondamentales de chaque fonction, les outils métiers à maîtriser et les ressources documentaires indispensables à l'exercice des tâches confiées.

Favoriser le travail en équipe :

Une nouvelle formation commune sur l'équipe magistrats-attachés de justice, conçue avec la formation continue et une conseillère pédagogique, a eu lieu les 24 et 25 mars 2025 pour 30 participants (15 magistrats et 15 attachés de justice) avec pour objectif de concevoir des méthodes pour favoriser l'intégration de l'attaché de justice dans le service civil ; de partager les difficultés et les attentes des magistrats et des attachés de justice avec des mises en situation pratique.

▶ **1 197 attachés de justice ont suivi au moins une formation de l'ENM en 2025.**

■ POUR LA FORMATION DES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS ET DES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS POUR LA PRÉVENTION DU TERRORISME

Les assistants spécialisés (AS) et assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme (ASPAT) occupent leurs fonctions dans des domaines très variés : les pôles économiques et financiers, l'anti-terrorisme et la criminalité organisée, la santé publique, la cybercriminalité, l'environnement ou encore les crimes contre l'humanité et crimes et délits de guerre. Depuis le décret en date du 30 octobre 2024, ces acteurs essentiels des équipes juridictionnelles bénéficient d'actions de formation dédiées, mises en œuvre par le DFPS.

Une plateforme pédagogique a été créée en 2025 comprenant des ressources sous différents formats pour leur permettre de se situer dans l'institution et se représenter le fonctionnement d'une juridiction.

Afin d'enrichir leur pratique professionnelle et d'échanger entre pairs, une première journée de regroupement a réuni le 27 novembre 107 membres de ces deux publics.

Ces nouvelles actions s'inscrivent en complément de la possibilité qui leur est offerte depuis plusieurs années par l'ENM de participer à des actions de formation proposées par la sous-direction de la formation continue des magistrats.

COP
2.4

■ POUR LA FORMATION DES EXPERTS CHARGÉS DE L'EXPERTISE DES VICTIMES D'ACTES DE TERRORISME

Pour sa quatrième édition, cette formation d'une durée de 4 jours conçue pour permettre aux experts participants d'appréhender les spécificités de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme, a été modifiée dans son format et son contenu, afin de favoriser le partage d'expérience. Les 19 experts médicaux spécialisés en évaluation du dommage corporel dont la candidature a été retenue en 2025 ont ainsi bénéficié de quatre journées successives d'échanges et d'enseignements en présentiel. Après avoir enrichi leurs connaissances sur le rôle et la place de l'expert, ils ont mis en pratique les notions abordées au travers de témoignages de victimes et de l'étude de cas cliniques qui ont été étoffés pour favoriser une réelle montée en compétence.

Favoriser une formation de proximité par la déconcentration de l'offre de formation

L'ENM propose outre les sessions de type « conférence », des modules de formation intégralement écrits en interne qui comportent un séquençage pédagogique détaillé, un diaporama d'animation et des activités proposées aux participants. Ces différents modules, plus de 30 au total, sont élaborés, actualisés et révisés régulièrement par l'équipe pédagogique du DFPS. Mettant en œuvre une pédagogie active et professionnalisante, et conçus pour des petits groupes, ils sont animés par des **formateurs recrutés et formés par le DFPS (180 au total)**. Le DFPS propose à chaque collectif de formateurs des formations régulières, leur permettant d'appréhender puis d'approfondir leurs compétences. Indispensable pour garantir la qualité des formations. Cet accompagnement pédagogique s'est poursuivi tout au long de l'année 2025.

En formation initiale, les juges consulaires ont suivi **168 sessions** réparties sur **17 sites**, autour de **8 modules** conçus et animés par les 60 formateurs

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.



Session de formation à destination des experts judiciaires en charge de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme, le 3 octobre 2025.

magistrats/juges consulaires formés par l'ENM. Le cycle de formation de la promotion 2024/2025 s'est achevé en juillet, permettant à **393 juges** de valider leur formation. En novembre, une nouvelle promotion, issue des élections d'octobre, a débuté son cursus, intégrant également **les assesseurs agricoles des tribunaux des activités économiques (TAE)**, qui ont suivi les deux premiers modules fondamentaux.

En formation continue, 9 modules thématiques ont été proposés aux juges consulaires, couvrant notamment la rédaction de jugement, la procédure civile, la conciliation ou encore la détection des cessations de paiements. En région, **90 sessions** ont été organisées, dont 56 stages en chambre commerciale des cours d'appel. Le développement du distanciel a également permis de former **699 juges consulaires** à travers **16 formations en ligne**. En tout, l'ENM a proposé **165 sessions de formation continue aux juges consulaires** en 2025, un chiffre porté à **225** en intégrant l'offre de la sous-direction de la formation continue.

Les **assesseurs agricoles des TAE** ont bénéficié d'une formation adaptée combinant des modules fondamentaux avec les juges consulaires et deux journées d'initiation au droit des entreprises en difficulté. À la fin de l'année 2025, **33 assesseurs** avaient suivi cette formation, soit **80 % des inscrits**.

L'offre de formation des **conciliateurs de justice** structurée autour de deux cycles, regroupant huit modules animés par **31 conciliateurs formateurs**, a permis d'organiser 189 sessions en région en 2025 avec une légère hausse du nombre de conciliateurs formés (1 380 **participants distincts**). En 2025, un nouvel espace de travail et d'échanges accessible sur la plateforme pédagogique de l'ENM a été mis à la disposition de ces formateurs.

Pour permettre aux conciliateurs nouvellement désignés de s'approprier leur fonction et appréhender leur posture professionnelle, **28 sessions du module d'initiation** ont été organisées. 1219 conciliateurs distincts ont renforcé leurs compétences professionnelles dans le cadre d'un

module proposé en formation continue

En 2025, le module 8 sur les troubles du voisinage a fait l'objet d'une refonte totale. En outre, les huit modules ont été actualisés sur le plan juridique à la suite du décret du 18 juillet 2025 dédié à l'amiable.

12 sessions de formation aux côtés des magistrats ont été suivies par 117 conciliateurs distincts autour de thématiques variées comme le droit et le numérique ou l'analyse transactionnelle.

En parallèle, 10 sessions nationales ont été organisées avec succès dont la session « Approfondissement des compétences sociales du conciliateur » et le colloque annuel ayant réuni **124 conciliateurs**.

Le cycle de formation sur la communication dans la fonction de conciliateur proposé depuis 2024 et animé par un trinôme de formateurs (conciliateur-spécialiste de la communication et avocat) a réuni **97 participants sur l'année**.

Au total, **1 553 conciliateurs distincts** ont suivi au moins une formation, représentant **57,5%** du corps.

Les **délégués du procureur**, non soumis à une obligation de formation textuelle, ont pu bénéficier d'un programme adapté élaboré par l'ENM en partenariat avec l'Association nationale des délégués du procureur et les parquets généraux. Grâce à l'implication des **13 formateurs régionaux**, **189 délégués distincts** ont été formés en 2025. Parmi les formations proposées, le module « Les fondamentaux de la fonction de délégué du procureur » et « La composition pénale » ont accueilli **145 participants**, tandis que **des sessions sur la communication et le contentieux de la sécurité routière ont complété l'offre**.

Les délégués ont également pu se former aux côtés des magistrats dans **47 sessions, sur des thèmes variés** comme la psychiatrie et la justice pénale ou les violences au sein du couple.

Concernant les **conseillers prud'hommes**, la formation de la promotion 9 s'est poursuivie avec **9 ateliers** de rattrapage organisés en région et à Paris. En outre, 42 ateliers dont 7 ateliers de rattrapage ont été organisés pour une nouvelle promotion complémentaire de conseillers prud'hommes (P10) permettant de valider la formation de 613 conseillers en présentiel sur la promotion 10 et en tout sur 2025 de former **747 conseillers prud'hommes**. Par ailleurs, la formation à distance a permis à **625 conseillers** de valider leur formation.

Sur le plan pédagogique, l'ENM a refondu entièrement son e-learning avec notamment l'ajout d'exercices, de quizz, d'interviews sur tout le parcours, et actualisé les fiches et les modules en les rendant plus accessibles et lisibles. Afin d'améliorer l'expérience d'apprentissage, l'ENM a enrichi son offre d'outils pédagogiques innovants : « l'audience

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

à 360° » et le « roman photos » pour éprouver la déontologie. Les ateliers en présentiel ont été enrichis d'une séquence vidéo pour permettre aux conseillers de se confronter aux incidents d'audience et la première séquence relative à la rédaction du jugement prévue sur la 2^e demi journée a été actualisée et rendue plus lisible

■ LES ASSESSEURS DES PÔLES SOCIAUX, L'EXEMPLE D'UNE FORMATION ENTIÈREMENT EN DISTANCIEL

La formation initiale préalable des assesseurs des pôles sociaux, équivalant à 1 journée de formation, à réaliser désormais obligatoirement dans le délai de 12 mois, est entièrement organisée en auto-formation à distance. Elle permet à tout nouvel assesseur

d'appréhender l'organisation judiciaire, le statut et la déontologie de l'assesseur, les principes applicables à la procédure devant les juridictions sociales, et les grands principes de la protection sociale.

Cette e-formation, accessible sur smartphone, est proposée aux **2 339 assesseurs (APS)** inscrits en formation initiale depuis 2019. En 2025, **538 APS** ont été inscrits en FIO. Au 31 décembre 2025, **270 assesseurs soit 50 % des inscrits** sur l'année en cours ont validé leur formation initiale.

Tous publics et tous formats confondus, l'activité de formation du DFPS s'est portée à un niveau très élevé en 2025 avec 658 sessions de formation organisée sur l'année, ayant permis à 12 817² personnes de participer à une action de formation.

COP
2.4 et
5.1

(2) 12 817 personnes cumulées, dont 6 580 personnes physiques différentes présentes au moins mois une fois.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

CHIFFRES CLÉS

▶ Assurer la formation initiale et continue des juges consulaires.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de formation des juges consulaires (présence dans l'année à au moins une action de formation de l'ENM)*	62%	63,75%	79,88 %	83,65%	80,66%
Nombre de juges consulaires ayant participé à au moins une session de formation continue à l'ENM au cours de l'année (Dont participants à la FC des magistrats)**	1 562 (86)	1 711 (121)	1 813 (89)	2 007 (229)	1 938 (251)
Nombre de juges consulaires ayant participé à au moins une session de formation initiale à l'ENM	518***	442	879	818	953

* Taux n'incluant que la présence en formation continue

** Chiffres incluant la formation continue DFPS + SDFC. En italique, les chiffres de la SDFC seule

*** Correspondant à un seul cycle de formation initiale du fait du décalage du calendrier de l'élection, contre 2 cycles se chevauchant en 2018 et 2019 et 2023.

▶ Assurer la formation initiale des conseillers prud'homme (5 jours de formation obligatoire dont 3 jours en e-formation et 2 jours en présentiel).

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de présence en e-formation (taux de validation)	93%	92,61%	81%	83 %	89 %
Taux de présence en présentiel	71%	50,20%	77%	63%	61 %
Nombre de conseillers prud'hommes présents en formation	1 016	280	4 713	1 443	747
Taux de satisfaction					
- Formation en e-learning	92,7%	91,7%	93% EL	96% EL	96% EL
- Formation en présentiel	89%	87,5%	88% ateliers	83 % ateliers	90% ateliers

► **Assurer la formation initiale et continue des magistrats exerçant à titre temporaire.**

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de MTT présents en formation	78	76	63	122	77
Nombre de personnes composant le corps	83	78	66	130	85
Taux de participation des MTT à la formation de l'ENM	94%	97,43%	95,5%	93,8 %	90,60%

► **Assurer la formation initiale des assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires et de la cour d'appel d'Amiens spécialement désignés.**

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de validation (sur l'année de référence)	70 %	72,6 %	72,3 %	55,6 %	50%
Taux de satisfaction	72,8 %	90 %	92%	95 %	94%

* Jusqu'à la loi de programmation justice du 20 novembre 2023.

► **Assurer la formation des délégués du procureur.**

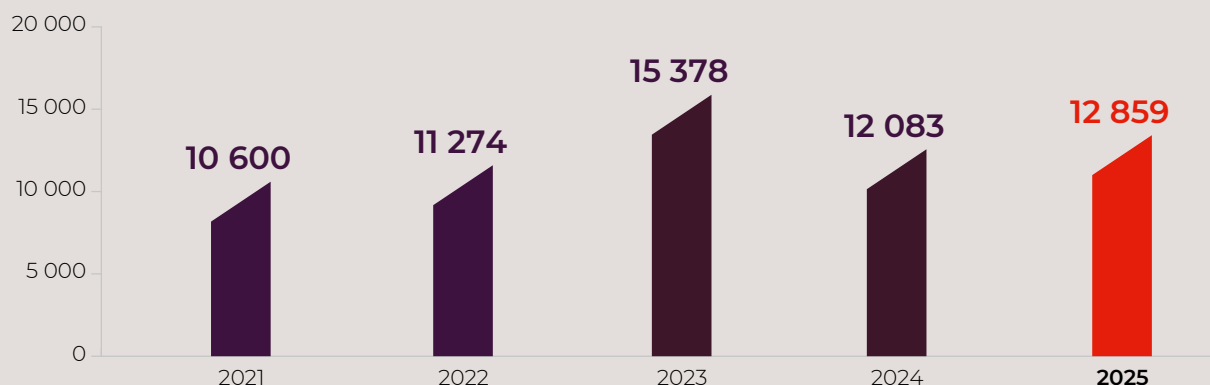
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de délégués du procureur présents en formation à l'ENM	87	175	211	212	203
Nombre de personnes composant le corps	815 estimation	950 estimation	950 estimation	950 estimation	950 estimation
Taux de participation des délégués du procureur à la formation de l'ENM	10,7%	18,42%	22,21 %	22,31 %	21,36%

► **Concourir à la formation des conciliateurs de justice.**

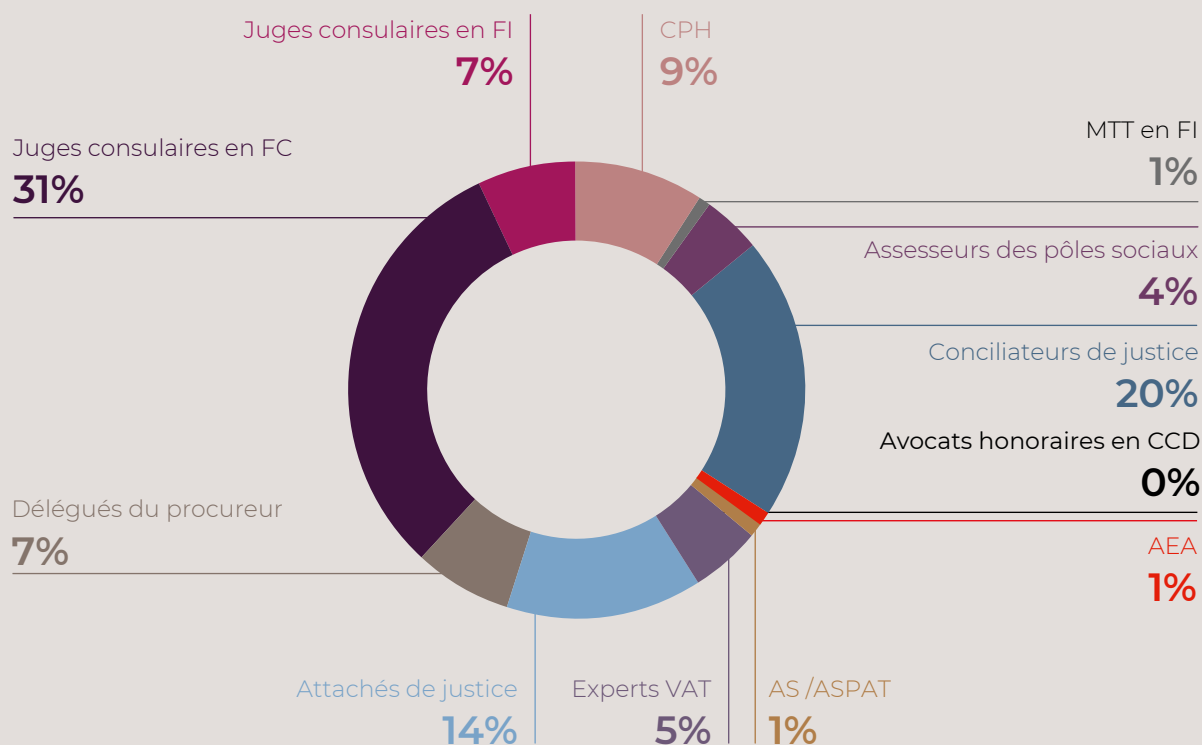
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de conciliateurs présents en formation	1 267	1 537	1 456	1 505	1 622
Nombre de personnes composant le corps	2 618	2 658	2 709	2 702	2 702
Taux de participation des conciliateurs à la formation de l'ENM	48 %	57,82 %	53,74 %	55,69 %	60 %

ANNEXES

► **Annexe 1 : Évolution des publics cibles* du DFPS depuis 2021.**



* Nombre de personnes susceptibles de participer aux formations.

► **Annexe 2** : Répartition des publics cibles du DFPS en 2025.

* Public-cible= nombre de personnes susceptibles de participer aux formations

► **Annexe 3** : Activité générale.**Publics cibles DFPS - sessions (en présentiel et en distanciel - hors e-learning)**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de sessions	517 dont 345 hors CPH	470 dont 395 hors CPH	258	402 dont 326 hors CPH	608	757	697	658
Nombre d'inscriptions aux sessions	15 147 dont 8 344 hors CPH	12 505 dont 10 136 hors CPH	3 297 dont 3 027 hors CPH	10 554 dont 9 124 hors CPH	12 309 (hors e-learning CPH et APS)	17 624 (hors e-learning CPH et APS)	14 922 (hors e-learning CPH et APS)	16 106 (hors e-learning CPH et APS)
Nombre de participants présents ayant suivi une formation	12 577 dont 6 579 hors CPH	10 387 dont 8 337 hors CPH	2 587 dont 2 383 hors CPH	9 215 dont 8 169 hors CPH	12 068 (dont 2 074 e-learning CPH et APS)	14 480 (hors e-learning CPH et APS)	11 976 (hors 2 074 e-learning CPH et APS)	12 817 (hors 2 074 e-learning CPH et APS)

► **Annexe 4** : Publics extérieurs ayant participé aux formations du DFPS en 2025.**Publics extérieurs reçus en 2025 (nombre de personnes physiques dont les inscriptions ont été honorées)**

	2022	2023	2024	2025
Magistrats	166	276	235	220
Greffiers des tribunaux de commerce	25	38	46	37
Avocats	4	10	5	18
Experts (hors public experts VAT)	Non renseigné	1	/	/
AJMJ	/	/	3	/
Total	195	325	289	275

► **Annexe 5** : Les indicateurs de la formation des juges consulaires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de sessions réalisées*	239	247	197	174	304	364 (390 avec SDFC)	380 (441 avec SDFC)	335 (395 avec SDFC)	-11,84 %***
Nombre de juges formés au moins 1 fois**	2 032	2 554	ND	2 080	2 153	2 692 (avec SDFC)	2 856 (avec SDFC)	2 891	+1,2%
Taux de juges formés	63,5%	76%	ND	62%	63,75%	79,88%	84,57%	80,66%	-3,9%****

* Nombre de sessions FI-FC + FOFO.

** Formés en FI – FC (sessions DFPS + SDFC).

*** A titre exceptionnel, il n'y a pas eu de sessions de formation continue du DFPS au cours du 1^{er} semestre 2025, en raison d'un sous-effectif de magistrats coordonnateurs de formation.

► **Annexe 6** : Les indicateurs de la formation initiale des juges consulaires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de sessions	139	118	112	64	133	207	177	168	-5 %*
Jours de formation réalisés	3 917	3 745	2 029	3 516	2 759	3 931	3 264	3 567	+9,28%
Juges formés au moins une fois	917	891	487	518	442	879	818	953	+16,5%**
Taux d'assiduité	85%	89%	81%	98%	83%	88,99%	85%	89%	+4%

* Comparaison avec 2022 non significative car si jusqu'en 2019 2 cycles de formation se chevauchent ; en 2021 et 2022, un seul cycle a eu lieu en raison du décalage de l'élection des juges (Pour mémoire : en 2020 : nombreuses annulations de formations). En 2023, un cycle complet pour les juges élus en 2022 et le début du cycle des juges élus en 2023.

** Augmentation du nombre de juges à former car créations de poste liées aux TAE fin 2025

► **Annexe 7** : Les indicateurs de la formation continue des juges consulaires.*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025**	Variation 24/25
Nombre de sessions	100	129	85	108	171	157 (183)	264	225	-14,77%
Jours de formation réalisés	2 404	3 630	1 336	3 475	3 614	3 969	4 600	4 242	-7,8%
Inscrits	2 434	3 734	1 717	3 586	3 907	4 622	4 766	4 591	-3,67%
Présents	1 760	2 863	1 186	2 802	2 922	3 489	3 650	3 464	-5,1%

* Chiffres incluant la FC dans les sessions DFPS et SDFC.

** A titre exceptionnel, il n'y a pas eu de sessions de Formation continue du DFPS au cours du 1^{er} semestre 2025, en raison d'un sous-effectif de magistrats coordonnateurs de formation.

► **Annexe 8** : Les indicateurs des formations continues en région des juges consulaires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de sessions TOTAL	100	129	85	108	171	157 (uniquement DFPS)	261*	225*	-13,8%
Nombre de sessions régionales	49	65	9	42	94	78	145	96*	-33,8%
Taux de sessions organisées en régions	49%	50%	10%	39%	55%	49,68%	56,65%	43%	-13,65%**

* Chiffre incluant la SDFCD depuis 2024.

** A titre exceptionnel, il n'y a pas eu de sessions de Formation continue du DFPS au cours du 1^{er} semestre 2025, en raison d'un sous-effectif de magistrats coordonnateurs de formation.

► **Annexe 9** : Les indicateurs de la formation des conseillers prud'hommes.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de CPH suivis en formation initiale	9 334	1 451	1 560	1 123	4 713	1 443	1 220	-16%
Nombre de CPH ayant achevé les 3 jours d'e-formation au cours de l'année	267	440	1 364	1 040	3 803	1 106	625	-43,5%
Taux de satisfaction e-formation	94%	91%	93%	91,67%	93%	96%	96%	0%
Nombre d'ateliers organisés au cours de l'année	75	13	74	24	142	89	51	-42,7%
Nombre de CPH ayant suivi les ateliers au cours de l'année	2 050	204	1 016	280	3 211	1 622	747	-54%
Taux de participation aux ateliers	85,5%	75,5%	71%	50,20%	77%	63%	61%	-2%
Taux de satisfaction atelier	86%	80%	89%	87,5%	88%	83%	90%	7%

► **Annexe 10** : Les indicateurs de la formation des assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre d'assesseurs inscrits en formation initiale depuis 2019	229	658	1 011	1 522	2 007	2 230	2 339	5%
Nombre d'assesseurs inscrits en formation initiale sur l'année de référence	229	429	353	511	485	223	538	141 %
Nombre d'assesseurs ayant validé leur FI au cours de l'année de référence*	172	316	247	371	351	124	270	118%
Taux de validation (sur l'année de référence)	75,1 %	73,6 %	70 %	72,6 %	72,3 %	55,6 %	50	-5,6%

* Jusqu'à 2024, les chiffres faisaient état du cumul des validations de FIO depuis 2019. Désormais, le calcul fait apparaître le nombre d'APS ayant validé leur FI au cours de l'année recensée.

► **Annexe 11** : Les indicateurs de la formation des délégués du procureur.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de sessions ouvertes	28	34	28	28	36	39	62	+ 58,97%
Dont sessions dédiées DPR	7	7	7	8	14*	14*	15*	+ 7,14%
Personnes physiques présentes	149	95	87	175	248	212	203	-4,24%
Nombre de places offertes	98	35	49	123	177	161	131	-18,63%
Taux de participation sessions DFPS					84,29%	84,10%	80,5%	-4,25%
Taux de satisfaction					97%	95%	97%	+2,10%

* Comprenant les formations de formateurs.

► **Annexe 12** : Les indicateurs de la formation des conciliateurs de justice.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24/25
Nombre de sessions ouvertes	149	57	151	229	217	209	213	+1,91%
Dont sessions dédiées conciliateurs	136	42	140	220	207*	194*	201*	+3,60%
Nombre d'inscriptions honorées	2 352	675	1 739	2 955	2 992	2 921	3 014	+3,18%
Dont sessions dédiées conciliateurs DFPS	2 293	622	1 684	2 906	2 941	2 791	2 881	+3,22%
Taux de participation sessions DFPS					80,22%	82%	81%	-1,21%
Personnes physiques différentes présentes	1 263	526	1 269	1 537	1 456	1 505	1 622	+7,77%
Dont sessions DFPS	1 204	475	1 244	1 489	1 440	1 470	1 505	+2,38%
Taux de satisfaction					96%	93%	98%	+5,37%

* Dont les formations de formateurs.

► **Annexe 13** : Les indicateurs de la formation des attachés de justice.

	2023	2024	2025
Nombre d'attachés de justice convoqués aux journées d'accueil	426	614	482
Nombre d'attachés de justice présents	295	534	351
Taux de participation	69 %	78,52%	72,82%
Nombre d'attachés de justice inscrits à l'atelier de rédaction du jugement civil		85	140
Nombre de participants à l'atelier de rédaction du jugement civil		80	130
Taux de participation		94,12 %	92,86%
Taux de satisfaction global (journées d'accueil et atelier de rédaction)		87,8 %	87,66%
Nombre d'attachés de justice inscrits aux Midis des ATJ			799
Nombre d'attachés de justice présents aux Midis des ATJ			392
Taux de participation			69,21%
Nombre d'attachés de justice inscrits à la journée à la Cour de cassation			10
Nombre d'attachés de justice présents à la journée à la Cour de cassation			10
Taux de participation			100%
Taux de satisfaction			100%
Nombre d'utilisateurs de la plateforme pédagogique des attachés de justice*			791
Nombre de comptes AdAJ créés		949	255
Nombre d'attachés de justice ayant participé à une session de formation de la FC (FCN et FCD)	177	524	702

* Nouvelle plateforme ouverte le 18 septembre 2025.

► **Annexe 14** : Les indicateurs de la formation des assistants spécialisés (AS) et assistants spécialisés pour la prévention des actes de terrorisme (ASPAT).

	2025
Nombre d'AS et d'ASPAT convoqués à la journée de regroupement	174
Nombre d'AS et d'ASPAT présents	107
Taux de participation	61,49%
Taux de satisfaction	83%
Nombre d'AS et d'ASPAT inscrits à la journée à la Cour de cassation	5
Nombre d'AS et d'ASPAT présents à la journée à la Cour de cassation	5
Taux de participation	100%
Taux de satisfaction	100%
Nombre d'utilisateurs de la plateforme pédagogique des AS/ASPAT*	75
Nombre d'AS et d'ASPAT ayant participé à une session de formation de la FC (FCN et FCD)	97

* Nouvelle plateforme ouverte le 24 novembre 2025.

► **Annexe 15** : Les indicateurs de la formation des experts judiciaires chargés de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme.

	2023	2024	2025
Nombre d'experts formés	35	/	19
Taux de satisfaction	96%	/	100%

► **Annexe 15** : Les indicateurs de la formation des avocats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles en qualité d'assesseurs dans les cours criminelles départementales.

	2023	2024	2025
Nombre de sessions (2 jours par session)	3	1	0 (pas de promotion proposée par la DSJ)
Nombre d'avocats	74	16	/
Taux de satisfaction	93	100	/
Nombre d'avocats honoraires s'étant connectés à la plateforme pédagogique (depuis le déploiement)	48	68	68



ACTION 6

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Visite dédiée au management, à l'égalité professionnelle et aux transformations numériques, le 24 juillet 2025 à Bordeaux, de Carine Chevrier, Secrétaire générale du ministère de la Justice, aux côtés d'Alexandre de Bosschère, secrétaire général adjoint, et Ariane Mallier, sous-directrice à la Direction des services judiciaires. En présence de Nathalie Roret et Asmaa Laarraj-Raymond, Directrice et Secrétaire générale de l'ENM.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Missions

La Directrice de l'École est assistée par une secrétaire générale, conformément à l'article 3 du décret du 4 mai 1972.

Le secrétariat général contribue à la mise en œuvre de la stratégie de modernité et d'efficacité de l'École, assure des missions de conseil et soutien, en mobilisant les services support qui lui sont rattachés : le contrôle de gestion et de performance, le service Financier et Agence comptable, le service des ressources humaines, le service Informatique et Audiovisuel, le service Technique et Logistique et, depuis le 1^{er} septembre 2025, le service Documentation et Archives ainsi que le pôle Management et Développement professionnel.

Au total, l'action de soutien représente désormais 98 personnels permanents.

La secrétaire générale, appuyée par une adjointe, assure ce pilotage transversal tant sur les sites bordelais que parisiens.

Actions menées en 2025

■ RENFORCER LA DÉMARCHE DE CONTRÔLE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

L'exercice 2025 a été marqué par la période dite des services votés qui a permis un renforcement des modalités de contrôle et de pilotage, le contrôle de gestion et de performance s'inscrivant pleinement comme un levier essentiel de la gouvernance financière de l'École. **Audits internes, analyses des coûts, fiabilisation des données...** autant de travaux qui ont permis d'accompagner les priorisations et stratégies d'optimisation budgétaires, au sein du secrétariat général de l'École mais également en faveur des services métiers.

■ SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

La **réorganisation du service des ressources humaines** intervenue au 1^{er} septembre 2025 permet de répondre à des objectifs cumulés (fiabilisation de la masse salariale, du plafond d'emplois et du schéma d'emplois, maîtrise des SIRH et évolution, sécurisation de la paie, accompagnement des personnels et de leur carrière, développement de l'action sociale).

LE SERVICE DOCUMENTATION ET ARCHIVES

Missions

Le service Documentation et Archives (SDA) propose les ressources documentaires adaptées aux besoins des services, des équipes pédagogiques et des apprenants, et assure la gestion des archives administratives de l'École.

Le service gère les bibliothèques de Bordeaux et Paris en mettant à jour les collections en rapport avec les domaines d'enseignement de l'ENM. Il élabore des bibliographies spécialisées à la demande des coordonnateurs de formation, en appui des séquences pédagogiques, et réalise des veilles pour suivre les évolutions en matière juridique (civil, pénal). Il valorise ses activités et diffuse ses produits au public extérieur sur le portail documentaire.

La mission Archives collecte, conserve, communique et met en valeur l'ensemble des documents d'archives produits ou reçus par les différents services de l'École. Pour cela, elle effectue un tri et procède à l'élimination des archives qu'elle gère conformément aux règles et aux termes des durées légales de conservation.

Le service est composé de 9 agents (professionnels de la documentation, archivistes, et juristes). Il accueille également une apprentie dans les métiers du livre et un agent mis à disposition par l'ESAD, pour 3 jours par semaine, aux fins d'inclusion en milieu de travail ordinaire d'une personne en situation de handicap. L'unique agent parisien assure également la gestion administrative de la classe Prépa Talents du ressort.

Actions menées en 2025

De la REDOC au SDA, un service en soutien de l'ensemble des missions de l'École.

Au 1^{er} septembre 2025, la département Recherche et Documentation a été scindé, la recherche devenant une action à part entière, la documentation et les archives, jusque-là sous le pilotage du directeur adjoint en charge de la formation initiale, rejoignant les services du secrétariat général de l'ENM. Ce rattachement marque **un portage du service en tant que fonction de soutien à l'ensemble de l'École**, en miroir à son activité. Le service a ainsi été mobilisé sur des actions diverses : élaboration d'une semaine d'actualités à l'occasion de la journée des droits des femmes, appui de la promotion 2025 pour aider à organiser le deuxième prix littéraire des auditeurs de justice.

Il a également participé à la mise en place du programme de la journée de convivialité pour l'accueil des nouveaux arrivants et aux activités proposées pour la semaine du développement durable.

Conférences Angle Droit : le livre comme support, l'accessibilité du domaine de la justice comme objectif. Ces conférences permettent des échanges entre des professionnels de la justice, des étudiants et le grand public. Elles ont abordé cette année le juge des affaires familiales, la justice restaurative et l'héritage patriarcal de la justice.

Dématérialisation des archives : un pas supplémentaire dans le numérique. L'année 2025 connaît la signature d'un contrat de service entre l'École et le ministère de la Justice, qui permettra à l'ENM de bénéficier d'un accès au système d'archivage électronique du ministère.

CHIFFRES CLÉS

- ▶ Téléchargement des veilles juridiques : **14 021**
- ▶ Panoramas de presse quotidiens : **221**
- ▶ Expositions documentaires : **36**
- ▶ Connexions au portail documentaire : **77 947**
- ▶ Consultations de documents en ligne : **2 447**
- ▶ Prêts d'ouvrages : **3 524**



Conférence Angle Droit le 30 janvier 2025 : Éliette Abécassis, auteure du roman « Divorce à la Française » et Virginie Charles-Meunier, magistrate à la cour d'appel de Toulouse et spécialiste des affaires familiales.

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Missions

Le service des ressources humaines (SRH) a pour mission de proposer les moyens humains adaptés aux besoins des services et de veiller à l'épanouissement professionnel des personnels. Il assure également la gestion administrative et financière de l'ensemble des personnels et élèves magistrats.

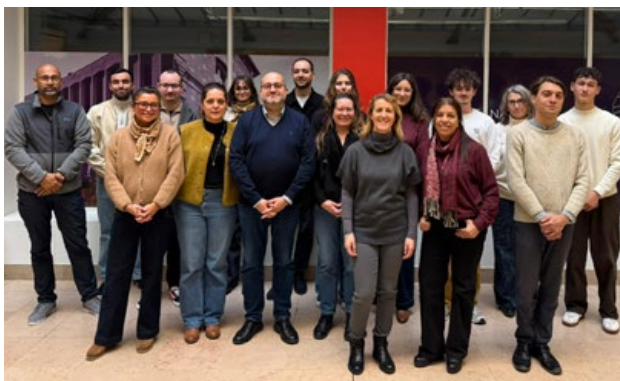
Au sein du secrétariat général, le service des ressources humaines est composé de 20 agents. Le service est structuré autour de deux sections :

■ **UNE SECTION GESTION ADMINISTRATIVE ET PAYE (GAP)** composée de trois pôles (Elèves, Personnels, Vacations) qui gère administrativement et financièrement les personnels permanents (magistrats, fonctionnaires et contractuels), les intervenants extérieurs, ainsi que les élèves magistrats. Elle assure également la gestion de certains personnels à statut particulier.

■ **UN PÔLE RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS (PRAP) QUI MET EN ŒUVRE LES ACTIONS SUIVANTES :**

- ▶ La formation continue des personnels permanents ;
- ▶ L'accompagnement individuel des agents ;
- ▶ La gestion des recrutements ;
- ▶ Le suivi et l'accompagnement des personnels et des élèves en situation de handicap ;
- ▶ Le déploiement des dispositifs sociaux ;
- ▶ Le développement des actions d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail ;
- ▶ La coordination d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Dans un contexte de forte densification de l'activité de l'École avec plus de 1 400 élèves magistrats formés par an, un nombre croissant d'agents permanents affectés sur l'ensemble des sites et plus de 5 000 intervenants, l'exercice 2025 a été marqué par un renforcement du service en effectifs et en compétences, mais aussi par sa réorganisation.



Journée des nouveaux arrivants à l'ENM Paris le 2 décembre 2025.

Actions menées en 2025

COP
3.1

Gestion des recrutements via une plateforme Assistant Tracking System (ATS) : en début d'année, l'ENM a déployé un outil dématérialisé de gestion des recrutements qui a permis d'améliorer très nettement la visibilité des offres de recrutement de l'École. 38 procédures ont été menées via la plateforme et 2956 candidatures ont été enregistrées au cours de l'année. L'utilisation d'un ATS permet une meilleure diffusion des offres de l'emploi de l'ENM, notamment sur les principaux sites professionnels (LinkedIn, Indeed, France travail, etc.). Cela concourt à sécuriser l'ensemble de la procédure, en particulier les échanges avec les candidats via un système de courriels automatiques.

COP
3.3

Nouvelle procédure d'accueil : l'ENM a rénové sa procédure d'accueil des nouveaux agents, en consacrant une journée à la diffusion d'informations et sensibilisations sociales, et une seconde journée à un temps de cohésion et de convivialité.

Mise en œuvre d'un programme de formation au codéveloppement des cadres administratifs de l'École : au cours de l'année, l'ENM a organisé trois sessions de formation en juin, septembre et décembre à l'attention de 14 chefs de service et 10 adjoints.

Création d'un poste de cheffe du pôle Management et développement professionnel afin de fédérer, susciter un esprit positif et développer un enthousiasme collectif. Ce poste est rattaché à la secrétaire générale.

COP
3.3

Réorganisation du pôle GPRH au sein du service des ressources humaines, via la création d'un Pôle du Recrutement et de l'Accompagnement des personnels dont les missions ont été précisées et resserrées autour de l'accompagnement et du développement des compétences.

■ CHIFFRES CLÉS

- ▶ Effectifs gérés par le service (31 décembre 2025) :
297 agents – **210** affectés sur le site de Bordeaux / **87** sur le site Parisien
 - **103** agents contractuels
 - **13** agents titulaires détachés sur contrat
 - **91** agents titulaires
 - **90** emplois fonctionnels de l'ENM (détachés sur emploi)
- ▶ Taux de rotation : **21,5%**
- ▶ Nombre de nouveaux agents : **64**
- ▶ Nombre d'intervenants extérieurs différents rémunérés : **3 500**
- ▶ Nombre d'élèves magistrats gérés administrativement et en paie en 2025 : **1 490**
- ▶ Masse salariale 2025 (personnels et intervenants) : **30 959 069 €**
- ▶ Formations suivies par les personnels : **79** actions de formation, **423** jours de formation et **69%** des personnels ayant suivi au moins une formation

SERVICE FINANCIER ET COMPTABLE

Missions

Le service financier et l'agence comptable ont pour mission de gérer l'ensemble des aspects budgétaires, financiers et comptables de la vie de l'École et d'assurer l'intégralité de la chaîne des dépenses et recettes.

Ces deux services sont regroupés sous la direction de l'agent comptable (DGFIP), en application de l'article 188 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Il est assisté d'un adjoint sur l'ensemble des missions (DGFIP).

Le service financier se compose des 3 pôles suivants :

- ▶ **Pôle Conventions, budget et recettes :** gestion de l'ensemble des conventions et des projets internationaux (dépenses et recettes), établissement et transmission aux services et à la direction des états de suivi budgétaire et restitutions diverses, traitement des recettes et mandatement des dépenses de personnel. Ce pôle est composé de 3 ETP (une cheffe de pôle de cat. B, deux gestionnaires de cat. B) ;

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

► **Pôle Frais de déplacements et missions** : gestion de l'ensemble des déplacements des personnels de l'ENM, des auditeurs de justice et des intervenants extérieurs, relations avec l'agence de voyage titulaire du marché public. Le pôle est composé de 4 ETP (une cheffe de pôle de cat. B, un gestionnaire de cat. B et deux gestionnaires de cat. C) ;

► **Pôle Marchés publics** : préparation et suivi de la commande publique et conception des dossiers de marchés publics et contrats, organisation des procédures de mise en concurrence et sélection des candidats, traitement des questions juridiques, gestion de tous les engagements juridiques de l'établissement. Le pôle est composé de 4 ETP (une cheffe de pôle de cat. A, deux gestionnaires de cat. B et deux gestionnaires de cat. C).

L'agence comptable s'assure, par ses contrôles, du respect des principes et règles de la comptabilité générale, effectue les paiements et encaisse les recettes. Elle suit également les immobilisations figurant au bilan de l'établissement et prépare le compte financier annuel. Elle est composée de 3 ETP (un chef de pôle de cat. B et deux gestionnaires de cat. B).

L'agence comptable comprend également un service facturier, avec l'application à l'ENM du décret GBCP. Il reçoit directement les factures des fournisseurs, effectue le rapprochement avec l'engagement juridique et le service fait, constitue les dossiers de liquidation. Il est composé de 2 ETP (une cheffe de pôle de cat. B et une gestionnaire de cat. C).

La mission de maîtrise des risques financiers et comptables est assurée par l'encadrement du service financier et comptable, en collaboration avec la secrétaire générale qui se charge également de sa diffusion auprès de l'ensemble des services de l'École.

Le service financier et l'agence comptable, situés en « bout de chaîne » de la dépense et de la recette, ont été fortement impactés par l'augmentation de l'activité de l'établissement avec l'arrivée de promotions d'auditeurs de justice beaucoup plus importantes et la gestion des nouveaux sites.

Actions menées en 2025

La performance du SFACT permettant un redéploiement d'emploi vers le pôle Marchés.

Fin 2025, le service facturier est à effectif complet de 2 ETP. Le délai global de paiement est très inférieur aux 30 jours réglementaires et le suivi des services faits et les relances fournisseurs ont été optimisés, ramenant les écritures comptables en attente de dénouement (services faits) à un niveau très satisfaisant. Cette excellente performance du SFACT a permis de transférer un ETP vers le pôle Marchés, très sollicité par l'augmentation de l'activité.

Une action priorisée de la cartographie des risques ayant fortement mobilisé l'agence comptable.

L'agence comptable est également à effectif complet (3 ETP) à la fin de l'année et peut ainsi optimiser ses missions comptables de visa (en dépit d'une forte augmentation en volume des indemnités de stages et frais de missions) et assurer également un suivi du recouvrement plus performant. L'agence comptable a été très fortement sollicitée en 2025 par le visa de la paye avec la mise en place du plan de résorption des vacances, sujet identifié comme facteur de risque budgétaire au titre de l'exercice 2025.

L'automatisation et la simplification de la gestion des frais de déplacement.

Le pôle Frais de déplacements a achevé l'amélioration et la simplification de ses procédures, avec l'automatisation des commandes et des états de frais pour tous les publics. Cette modification profonde du mode de fonctionnement a permis de faire face à l'accroissement des demandes avec des promotions d'auditeurs très importantes et des demandes de billets de train en grand nombre à gérer sur des périodes très concentrées (départs en stages).

Le portail KDS NEO, interface avec le voyageur titulaire du marché public, et le logiciel GFD (Gestion des frais de déplacement) permettent à tous les missionnés de l'ENM de bénéficier d'un traitement plus rapide et plus moderne, avec un risque d'erreur extrêmement faible. Devant l'impossibilité pour les intervenants externes d'accéder à nos logiciels, les procédures ont été revues et la saisie dans les outils est effectuée par les agents du pôle, en conformité avec les états dématérialisés transmis par les missionnés.

La maîtrise du solde budgétaire

L'accentuation des dialogues internes de gestion et outils de pilotage, les efforts continus de rationalisation de la dépense, la mise en place d'actions de formations internes aux règles budgétaires à destination des services métiers, ont permis une exécution budgétaire au titre de l'exercice 2025 en dessous de la subvention pour charge de service publique (SCSP) initialement notifiée.

L'obtention de la qualification INFINOE

INFINOE (Information financière des organismes de l'État) est un système d'information budgétaire et comptable pour le secteur public. Cette applicatif centralise l'ensemble des données budgétaires et comptables de chaque organisme public national, rendant la gestion des finances publiques plus transparente et efficace, en offrant une visibilité en temps réel sur les transactions et flux budgétaires à la Direction du budget et la Direction générale des finances publiques.

En décembre 2025, l'équipe projet INFINOE a informé le service que l'ENM avait obtenu sa qualification pour intégrer INFINOE Production dès le 1^{er} janvier 2026.

COP
6.4COP
6.4COP
6.4

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

LE SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Missions

Le service technique et logistique a pour missions de définir et mettre en œuvre la politique d'exploitation, de maintenance et d'entretien des bâtiments, organiser, piloter et coordonner le soutien logistique dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au profit des 2 sites bordelais (Bonie et Archipel) et des 2 sites parisiens (quai aux Fleurs et Arborial).

Composé de 7 ETP à Bordeaux (1 cat. A, 1 cat. B et 5 cat. C) et 1 ETP (cat. B) à Paris à la fin de l'année 2025. Des recrutements sont conduits pour renforcer le service d'un premier adjoint de catégorie A.

La chefferie du service coordonne l'activité opérationnelle et budgétaire du service, la conduite des projets d'infrastructure et au besoin le pilotage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

■ À BORDEAUX

▶ **Le pôle Technique et Logistique** assure :

- l'identification, la programmation et le suivi de réalisation des travaux d'entretien sur les bâtiments des 2 sites ;
- l'approvisionnement des personnels et usagers de l'École en mobilier et fournitures de bureau (hors informatique et audiovisuel) ;
- le suivi du parc automobile ;
- le pilotage des prestataires ;
- la gestion du courrier entrant et sortant, déposé et récupéré à l'accueil par les services ;
- la réception des livraisons, le conditionnement et l'expédition de matériels.

▶ **Le pôle Reprographie et chauffeur** (1 agent) assure :

- les travaux de reprographie, numérisation, océrisation, façonnage et duplication de fichiers numériques ;
- la mission de chauffeur.

▶ **Le pôle Accueil, Courrier, Sécurité** (prestataires extérieurs) assure :

- une surveillance vidéo de la zone d'accès à l'École, et contrôle l'entrée principale du site (consignes VIGIPIRATE) ;

- le renseignement et l'orientation des visiteurs et correspondants téléphoniques ;
- le tri et l'affranchissement du courrier.

■ À PARIS

▶ **Le pôle Technique** (1 agent)

Les missions logistiques à Paris sont assurées par les agents du secrétariat général adjoint (SGA), ainsi que le suivi des prestations externalisées portant sur l'accueil, la sécurité et l'entretien/ménage des locaux.

Le technicien du STL assure le suivi des travaux et opérations de maintenance. La difficulté à recruter dans cette filière a pesé sur l'exercice 2025 (le poste a été occupé deux mois sur l'exercice), le suivi de la maintenance étant alors assuré par le SGA ; seuls les travaux d'infrastructure plus conséquents sont pilotés par le STL depuis Bordeaux.

Actions menées en 2025

■ GESTION DU PARC VÉHICULES

En 2025, quatre véhicules de coordonnateurs régionaux de formation ont été remplacés.

■ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les actions pour la maîtrise des consommations d'énergie ont été poursuivies, avec des opérations de relamping de plusieurs espaces (Bordeaux et Paris) et de remplacement d'équipements de chauffage-climatisation.

COP

6.7



Un nouvel éclairage pour l'amphithéâtre Simone Veil.

■ TRAVAUX À BORDEAUX

- ▶ Le remplacement des systèmes de rafraîchissement de la tour Rogers a été finalisé pour le système indépendant du 4^e étage et le groupe d'eau glacée desservant les 4 niveaux inférieurs.
- ▶ Des remplacements de climatisations techniques ont été réalisés.
- ▶ Le système de détection de fuite de gaz en chaufferie a été remplacé.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

▶ Pour optimiser l'efficacité et le rendement, le réseau de chauffage a été désemboué, la régulation thermostatique des radiateurs a été complétée et remise à niveau, quelques ventilo-convecteurs à eau ont été remplacés.

▶ Concernant le bâtiment Archipel, le suivi en garantie de parfait achèvement (GPA) se poursuit.

■ TRAVAUX À PARIS

▶ L'opération majeure réalisée en 2025 est le remplacement du système de sécurité incendie, avec extension du dispositif pour se conformer aux observations de la commission de sécurité (locaux à risque et à sommeil).

▶ Une révision/réparation des toitures en ardoise, tuiles et zinc a également été réalisée.

▶ Une opération de sécurisation d'une façade du bâtiment principal est en cours ; le ravalement reste à envisager, au même titre que pour les façades voisines.

▶ Plusieurs réparations ponctuelles ont été réalisées sur les réseaux de distribution d'eau dans les étages, leur remplacement doit être envisagé.

▶ Le réseau d'eau glacé fortement corrodé desservant les amphithéâtres a également été remplacé.

▶ Quelques menuiseries extérieures ont été remplacées.

▶ Pour améliorer le confort des usagers sans climatisation, plusieurs bureaux ont été équipés de ventilateurs en plafond.

■ POLITIQUE DE SÛRETÉ

À Bordeaux, une extension du réseau de sonorisation du système du plan de mise en sûreté a été réalisée. Elle sera prochainement encore étendue. Le chef du service étant référent Sûreté, des formations dynamiques à destination des auditeurs et personnels ont été effectuées.

■ ÉLABORATION DU SPSI

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SCPI) de l'ENM a été finalisé par l'École en novembre, et transmis à la tutelle ministérielle pour validation préalable avant d'être soumis à la Direction de l'immobilier de l'État. Portant sur une périodicité 2026-2030, ce SPSI élaborant une phase de diagnostic et une phase stratégique devient un outil de pilotage socle en matière de gestion et de maintien du patrimoine, sous réserve d'obtention des subventions d'investissement nécessaires.

LE SERVICE INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL

Missions

Le service Informatique et Audiovisuel (SIAV) a pour mission de mettre en œuvre la politique du système d'information telle que définie par la Directrice de l'ENM dans le domaine du traitement informatisé ou numérique de l'information.

Le SIAV se doit de maintenir en condition opérationnelle l'ensemble des applications et d'optimiser les processus en cours. Il a également pour mission l'administration des serveurs et de l'infrastructure réseaux, la création de contenus audiovisuels, la fourniture de matériels informatiques et les prestations de support associé au personnel et aux apprenants.

Le service, organisé en quatre cellules, est composé de 21 agents (6 cat. A, 12 cat. B et 3 cat. C) exerçant principalement à Bordeaux et une partie à Paris.

■ LA CELLULE MANAGEMENT ET PROJET

Elle est chargée de la gestion humaine, opérationnelle et budgétaire du service. Elle assure également la gestion de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La cellule est en interface directe avec les services pédagogiques de l'École, assurant l'assistance aux activités de plus en plus utilisatrices des technologies de l'information dans leur fonctionnement.

■ LA CELLULE INFRASTRUCTURE ET RÉSEAUX

Située à Bordeaux et Paris, elle est chargée d'assister et assurer le support en présentiel ou à distance des divers utilisateurs des outils informatiques de l'établissement (personnels et apprenants) via un système de « Helpdesk », et de les accompagner dans l'adoption des bonnes pratiques.

Elle doit aussi leur assurer l'accès à l'information et aux applications, leur garantir la sécurité des échanges et la fiabilité des services (systèmes, réseaux). Enfin, elle doit s'assurer de la conformité des traitements numériques et du maintien en condition opérationnelle et de sécurité de l'ensemble des systèmes d'information de l'établissement.

■ LA CELLULE AUDIOVISUELLE

Située à Bordeaux et Paris, elle est chargée d'assurer le support audiovisuel de l'établissement, en effectuant les tournages et montages audiovisuels en support des services de la pédagogie, de l'éducation et de la communication.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

La cellule assure également les réalisations en direct depuis les régies de chaque site et l'assistance présente dans le cadre de diffusions en « multiplex ».

■ LA CELLULE ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT

Elle est chargée de développer et fiabiliser les outils du système d'information (bases de données, systèmes spécialisés...). Elle réalise notamment le développement d'applicatifs spécifiques à l'École et de toutes les interfaces entre applicatifs, et effectue le maintien en condition opérationnelle des applicatifs pédagogiques de l'ENM. Actuellement, plus d'une dizaine d'applications ont été créées ou sont maintenues par cette cellule.

Un accompagnement à l'utilisation des outils numériques est assuré et proposé aux agents de l'École par les différentes cellules composant le SIAV.

Conjointement, tous les agents du service ont pour mission d'améliorer et de développer un système d'information global au sein de l'École, de développer et de généraliser l'utilisation des dernières avancées en matière de technologies de l'information dans les activités de formation, de recherche et d'innovation.

Actions menées en 2025

COP 5.2

■ ACCOMPAGNER L'APPROPRIATION DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Dans le but d'améliorer le processus d'intégration des nouveaux arrivants au sein de l'École et de faciliter leur prise en main de notre environnement numérique, le SIAV s'est mis en relation avec les différents services afin d'identifier les besoins d'accompagnement pour chacun.

La documentation créée a été mise à disposition sur un nouvel espace partagé dans la GED. Un mail d'accueil est également systématiquement envoyé aux personnels nouvellement affectés afin de leur communiquer les informations principales sur leur équipement, les accès et les contacts utiles.

COP 5.2

■ DÉVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION REGROUPEANT LES ÉVALUATIONS SOMMATIVES DE LA SCOLARITÉ ET LES DONNÉES PÉDAGOGIQUES DES STAGIAIRES DES CONCOURS PROFESSIONNELS

En lien avec les services métiers, le SIAV a développé un nouveau logiciel regroupant les fonctionnalités du dossier dématérialisé et du livret pédagogique existants, à destination des stagiaires du concours professionnel. La partie Livret pédagogique comprend des appréciations formulées par les formateurs sur le degré d'acquisition des compétences professionnelles et d'éventuelles préconisations pour la suite de la formation ainsi que

les observations éventuelles du stagiaire. La partie Dossier dématérialisé permet la dématérialisation des informations de nature sommative et un regroupement de pièces administratives pour les étudiants en formation initiale.

■ MISE EN CONFORMITÉ RIE (RÉSEAU INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉTAT) 2.0 DE L'INFRASTRUCTURE RÉSEAUX SUR BORDEAUX ET PARIS

Ce projet conduit en 2025 contribue pleinement à la sécurité des systèmes d'information par la mise en place de liens redondants entre l'ENM et les points d'accès au RIE, la sécurisation des échanges et des matériels réseaux ainsi que par la modification de l'adressage IP pour tous les équipements des systèmes d'information de l'École.

■ AMÉLIORER LE CONFORT DES UTILISATEURS

L'année 2025 a permis le remplacement du système de vidéoprojection, posant des problèmes de visibilité et montrant des signes de vieillissement, par un écran LED dans l'amphithéâtre du site parisien, combinant modernité et amélioration du confort visuel tant des intervenants que du public en formation.

■ CHIFFRES CLÉS

- ▶ Tickets ouverts : **2 141**
- ▶ Conférences ou événements ayant nécessité un ou plusieurs techniciens : **172**
- ▶ Montages et tournages réalisés : **250**

LA MISSION CONTRÔLE DE GESTION ET PERFORMANCE

Missions

La mission, placée auprès de la secrétaire générale, a pour objectif d'accompagner la stratégie de modernisation de l'établissement, d'améliorer la qualité et la fiabilité de la donnée et de faciliter le pilotage transversal des activités. Elle contribue également à la conception d'outils d'aide à la décision, à la structuration de processus et à la coordination de projets impliquant plusieurs services.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

L'activité est fortement influencée par l'évolution des besoins de pilotage, la transformation numérique, la montée en charge des programmes de formation et l'évolution des outils métiers utilisés à l'ENM. Elle combine analyse, ingénierie des données, accompagnement des services et pilotage de projets.

L'exercice 2025 marque une accentuation forte de la démarche de contrôle de performance.

Actions menées en 2025

COP
6.4

Diffuser une culture de l'analyse des coûts comme indicateur de la performance et aide à la décision : l'exercice 2025 a ainsi permis de proposer un modèle de calcul du coût complet d'un auditeur de justice, intégrant données RH, financières, pédagogiques et logistiques. L'étude a été transmise à la Direction des services judiciaires.

COP
6.5

Aider au suivi et à la fiabilisation des données par la création et le déploiement d'outils de visualisation et d'extraction des données permettant ainsi d'établir des coûts, des outils de suivi des effectifs ou encore de la formation. L'accent a particulièrement été mis au cours de l'exercice 2025 sur la fiabilisation des données RH.

Contribuer aux économies budgétaires par la création d'un algorithme de dispatching des sessions de formation sur les salles parisiennes, ayant permis d'effectuer une économie substantielle en limitant les locations ponctuelles externalisées

LA MISSION ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Missions

La cheffe de ce pôle assure la coordination de la mission de coaching proposée à l'École, à destination des personnels et des apprenants. Le rôle du coach professionnel consiste à accompagner une personne ou une équipe pendant une période définie. Le coaching vise à renforcer le potentiel, la motivation et les ressources de la personne accompagnée.

○ Se référer aux pages 10 et 11 relatives au Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027.

La mission propose également, organise et coanime des missions d'appui et d'accompagnement managérial au bénéfice des personnels, ou des collectifs de travail.

Au titre du développement professionnel, diverses actions sont conduites aux fins d'améliorer les compétences et la performance et la qualité de vie au travail.

Le 1^{er} septembre 2025, une cheffe de pôle a été installée dans les responsabilités de cheffe du pôle Management et développement professionnel. L'ancrage d'un pôle dédié témoigne d'un objectif-clé : favoriser le bien-être au travail et le développement professionnel.

Cette mission s'inscrit pleinement dans des objectifs cumulés de prévention des risques psychosociaux, d'amélioration de la qualité de vie au travail et de développement de la performance individuelle et collective de travail.

Actions menées en 2025

COP
6.2 et
6.3

Alors que la mission a été installée en septembre 2025, les actions sont d'ores et déjà nombreuses et fructueuses :

- ▶ Codéveloppement des chefs de service et des adjoints ;
- ▶ Sessions de codéveloppement à la demande d'auditeurs de justice ;
- ▶ Séances de formation et de codéveloppement en faveur des sous-directeurs, de directeurs de centres de stage et de magistrats en situation de management en formation déconcentrée ;
- ▶ Analyse collaborative de chefs de juridiction ;
- ▶ Expérimentation des « Ateliers du management » en visioconférence ;
- ▶ Coopération avec le Maroc sur le leadership des femmes magistrates marocaines en situation de management ;
- ▶ Coachings individuels en faveur des auditeurs de justice et des personnels de l'École ;
- ▶ Supervision des coachs.

QUI SOMMES-NOUS



De g. à d. : Haffide Boulakras, Directeur adjoint de l'ENM, Christophe Soulard, Premier président de la Cour de cassation, Nathalie Roret, Directrice de l'ENM, Rémy Heitz, Procureur général près la Cour de cassation, Samuel Lainé, Directeur adjoint de l'ENM.

Par ses missions, l'École nationale de la magistrature joue un rôle de trait d'union entre savoir-faire et savoir-être, entre les magistrats et les acteurs de la justice et du droit, entre la pratique de la justice et la compréhension de la société.

Créée en 1958, l'ENM est l'unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire (juges et procureurs). Elle assure le recrutement et la formation initiale des élèves magistrats. Elle forme les magistrats français au titre de la formation continue et des magistrats d'États étrangers. Par ailleurs, l'École assure la formation d'autres publics qui exercent des fonctions juridictionnelles ou qui concourent à l'activité judiciaire.

Nos cinq grandes missions

- L'organisation des concours pour recruter les futurs magistrats, la formation initiale et la formation continue des magistrats de l'ordre judiciaire français.
- La formation de personnes n'appartenant pas au corps judiciaire et amenées à exercer des fonctions juridictionnelles dans l'ordre judiciaire ou à concourir étroitement à l'activité judiciaire.
- La formation initiale et la formation continue des magistrats et futurs magistrats d'États étrangers.

- La coopération européenne et internationale, notamment par la diffusion des connaissances juridiques et judiciaires et par le développement de systèmes judiciaires étrangers.
- La recherche, notamment dans le domaine des pratiques judiciaires comparées.

Notre gouvernance

La directrice de l'ENM a été nommée le 21 septembre 2020 et reconduite dans ses fonctions le 4 octobre 2023 par décret du Président de la République pris sur le rapport du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Nathalie Roret, avocate, est la première femme et non-magistrate à diriger l'École.

La gouvernance est assurée de manière collégiale par un comité de direction composé de magistrats détachés et de professionnels non issus du monde judiciaire.

La directrice organise les missions de l'École dans le cadre du mandat qui lui est confié par le conseil d'administration de l'établissement, dont le président et le vice-président sont respectivement le premier président de la Cour de cassation, Christophe Soulard, et le procureur général près ladite Cour, Rémy Heitz.

TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE	6
MISSIONS ET ORGANISATION.....	8
HISTORIQUE	8
ACTIVITÉS	9
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2027	10
Partie 1 : Pédagogie et formation.....	10
Partie 2 : Développement de l'école à l'échelle nationale et internationale.....	11
Partie 3 : Pilotage, gestion et fonctions support	11
ORGANISATION GÉNÉRALE.....	12
ORGANISATION AU SENS DE LA LOLF	13
RÉPARTITION DES MOYENS	14
TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025.....	15
LA MISE EN ŒUVRE DE RÉFORMES STRUCTURANTES	16
Des concours et des épreuves repensés	16
Le nouveau concours professionnel	17
Des parcours de formation inédits.....	17
UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA JUSTICE	17
Une montée en charge historique dans la formation initiale.....	17
Des partenariats essentiels à la formation	18
Accompagner les nouveaux publics judiciaires	18
RECHERCHE ET INNOVATION AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE	19
Structuration de la recherche et nouveaux projets scientifiques	19
Intégration de l'intelligence artificielle.....	19
Modernisation numérique et interopérabilité pédagogique	20
De nouveaux outils pédagogiques pour une approche par compétences.....	20
UNE ÉCOLE QUI PROTÈGE	20
Un renforcement du développement professionnel	20
L'objectif essentiel de la qualité de vie au travail.....	20
UNE ÉCOLE OUVERTE SUR LA CITÉ ET LE MONDE.....	21
La promotion de l'État de droit réaffirmée	21
Visibilité, pédagogie et dialogue avec le public.....	22
Éduquer les jeunes à la justice et aux métiers judiciaires.....	22
Coopération européenne et internationale.....	22
Un engagement renouvelé sur les enjeux de société.....	23
L'ACTIVITÉ DU CABINET DE LA DIRECTRICE.....	24
LE CABINET DE LA DIRECTRICE.....	25
Missions.....	25
Actions menées en 2025.....	26
LE SERVICE DE LA COMMUNICATION	27
Missions.....	27
Actions menées en 2025.....	27

CHIFFRES CLÉS.....	28
LE SERVICE D'APPUI À LA PÉDAGOGIE.....	30
Mission.....	30
Actions menées en 2025.....	30
CHIFFRES CLÉS.....	31

ACTION 1

ASSURER LE RECRUTEMENT ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES MAGISTRATS 32

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES.....	33
Le recrutement.....	33
La validation des compétences.....	33
ACTIONS MENÉES EN 2025.....	33
Des recrutements adaptés aux nouveaux concours.....	33
La validation des compétences de promotions historiques.....	34
CHIFFRES CLÉS.....	35
Concours de recrutement auditeurs de justice 2025.....	35
Concours professionnel 2025.....	36
Validation des compétences.....	37

ACTION 2

ASSURER LA FORMATION INITIALE DES AUDITEURS DE JUSTICE 39

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA SOUS-DIRECTION DES STAGES ET DU DÉPARTEMENT DE LA RECHERCHE.....	40
Missions de la sous-direction des études.....	40
Missions de la sous-direction des stages.....	40
Missions du département de la recherche.....	41
ACTIONS MENÉES EN 2025.....	41
Des nouveaux parcours bénéficiant de l'approche par compétences.....	41
Le nécessaire dialogue entre écoles du service public.....	42
Une activité de recherche réaffirmée.....	42
CHIFFRES CLÉS.....	43

ACTION 3

ASSURER LA FORMATION CONTINUE DES MAGISTRATS FRANÇAIS 44

MISSIONS DE LA SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE.....	45
Élaborer chaque année un plan de formation continue nationale.....	45
Gérer les inscriptions et mettre en œuvre les actions de formation à l'attention d'un public en plein essor.....	45
Coordonner la formation continue déconcentrée et délocalisée.....	46
ACTIONS MENÉES EN 2025.....	46
Une formation continue au soutien des besoins de l'institution judiciaire.....	46
Une formation continue au soutien des besoins des magistrats et de l'équipe juridictionnelle.....	47
La formation continue à l'ère de l'IA.....	48
Une formation continue ouverte sur l'interprofessionnalité.....	48
CHIFFRES CLÉS.....	50
Actions de formation continue nationale.....	50
Actions de formation en région / Actions de formation de la Cour de cassation.....	53

ACTION 4 ASSURER LA FORMATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE..... 55

MISSIONS DU DÉPARTEMENT INTERNATIONAL.....	56
ACTIONS MENÉES EN 2025.....	57
Promouvoir les standards internationaux en matière de formation judiciaire.....	57
Contribuer à l'émergence d'une communauté internationale partageant des valeurs fondamentales en particulier au sein de l'UE.....	61
Enrichir la recherche ainsi que les formations dispensées par l'ENM.....	62
CHIFFRES CLÉS.....	64

ACTION 5 ASSURER LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES JUGES NON PROFESSIONNELS ET DES COLLABORATEURS DE JUSTICE 65

MISSIONS DU DÉPARTEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIALISÉES.....	66
ACTIONS MENÉES EN 2025.....	68
Enrichir et adapter l'offre de formation pour être au plus près des besoins des publics.....	68
Favoriser une formation de proximité par la déconcentration de l'offre de formation.....	70
CHIFFRES CLÉS.....	72
ANNEXES.....	73

ACTION 6 FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL..... 78

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	79
Missions.....	79
Actions menées en 2025.....	79
LE SERVICE DOCUMENTATION ET ARCHIVES.....	79
Missions.....	79
Actions menées en 2025.....	79
LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	80
Missions.....	80
Actions menées en 2025.....	81
SERVICE FINANCIER ET COMPTABLE.....	81
Missions.....	81
Actions menées en 2025.....	82
LE SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE.....	83
Missions.....	83
Actions menées en 2025.....	83
LE SERVICE INFORMATIQUE ET AUDIOVISUEL.....	84
Missions.....	84
Actions menées en 2025.....	85
LA MISSION CONTRÔLE DE GESTION ET PERFORMANCE.....	85
Missions.....	85
Actions menées en 2025.....	86
LA MISSION ACCOMPAGNEMENT MANAGÉRIAL ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.....	86
Missions.....	86
Actions menées en 2025.....	86

QUI SOMMES-NOUS..... 87

ÉCOLE
NATIONALE
DE LA
MAGISTRATURE

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025**



10 rue des Frères Bonie
33080 Bordeaux cedex
T. 05 56 00 10 10
8 rue Chanoinesse
75004 Paris
T. 01 44 41 88 20

enm.justice.fr    